

INSTITUT D'ÉMISSION  
D'OUTRE-MER



RAPPORT ANNUEL  
ÉCONOMIQUE 2022

📍 Wallis-et-Futuna

# PRÉSENTATION DE L'IEOM

L'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) assure le rôle de banque centrale dans les collectivités ayant pour monnaie le franc Pacifique : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et les îles de Wallis-et-Futuna.

Créé en 1966, sous la forme d'un établissement public, il met en œuvre ses missions de stratégie monétaire, stabilité financière, services à l'économie et à la société, et les spécificités ultramarines en faveur du développement économique de ses territoires d'intervention.

L'IEOM est dirigé par Ivan Odonnat, également Président de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM).



## LA THÉMATIQUE D'ILLUSTRATION DU RAPPORT 2022 : LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les territoires ultramarins ont une forte dépendance aux énergies fossiles. Produire des énergies renouvelables constitue un enjeu environnemental mais aussi stratégique pour assurer une maîtrise durable de l'approvisionnement en énergie des territoires et pour permettre une moindre sensibilité aux prix du pétrole et du gaz. L'Outre-mer dispose d'atouts naturels en matière d'énergies renouvelables : hydroélectricité, géothermie, biomasse... L'accélération de la transition écologique est aussi pour les territoires un fort potentiel de développement et d'emploi.

### Crédits photos de couverture :

Ferme solaire Lavegahau  
© Jacky Provence

Pirogues traditionnelles  
© Jacky Provence

Réalisation : Z [AGENCEZEBRA.COM](https://www.agencezebra.com)

---

**INSTITUT D'ÉMISSION**  
**D'OUTRE-MER**

---

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIÈGE SOCIAL  
115, rue Réaumur 75002 PARIS







# Wallis-et- Futuna

---

Rapport annuel économique  
**2022**

---

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

# Sommaire

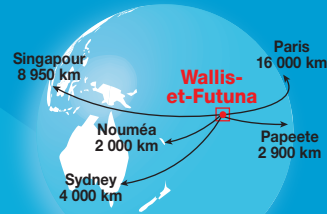
---

	Pages
<b>Sommaire</b>	<b>5</b>
<b>Avant-propos</b>	<b>9</b>
<b>Wallis-et-Futuna en bref</b>	<b>10</b>
<b>Synthèse</b>	<b>12</b>
<b>CHAPITRE I Les caractéristiques structurelles</b>	<b>15</b>
<b>Section 1 Géographie et climat</b>	<b>16</b>
1. Situation géographique	16
2. Climat	16
<b>Section 2 Repères historiques</b>	<b>17</b>
1. L'origine du peuplement	18
2. Les premiers contacts avec les Européens	18
3. Du protectorat au statut actuel	18
<b>Section 3 Le cadre institutionnel</b>	<b>20</b>
1. Le statut de 1961	20
2. Les institutions et leurs compétences	20
<b>Section 4 Éclairage sur Futuna</b>	<b>24</b>
1. Une économie très traditionnelle	24
2. De nombreux projets d'infrastructures	24
3. Une présence bancaire limitée	25
<b>CHAPITRE II Panorama de l'économie de Wallis-et-Futuna</b>	<b>26</b>
<b>Section 1 La population</b>	<b>27</b>
<b>Section 2 Les principaux indicateurs économiques</b>	<b>29</b>
1. Les comptes économiques	29
2. La crise sanitaire en 2022	30
3. L'emploi et le chômage	30
4. Les revenus et salaires	36
5. Les prix	38
6. Le commerce extérieur	41
<b>Section 3 Les politiques et finances publiques</b>	<b>44</b>
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	44
2. Le régime fiscal	54

3. Les finances publiques locales	56
<b>CHAPITRE III Les secteurs d'activité</b>	<b>58</b>
<b>Section 1 Aperçu général</b>	<b>59</b>
<b>Section 2 L'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche</b>	<b>60</b>
1. Aperçu structurel	60
2. Les faits marquants	61
3. L'élevage	62
4. Les productions végétales	63
5. Les productions forestières, agroforestières et SIG	64
6. La pêche	65
7. L'alimentation durable et saine	67
8. La formation agricole	68
9. La protection des végétaux	69
10. La CCIMA	69
<b>Section 3 L'artisanat</b>	<b>72</b>
1. L'artisanat de production	72
2. L'artisanat traditionnel	73
<b>Section 4 L'énergie et l'eau</b>	<b>75</b>
1. La société Électricité et Eau de Wallis-et-Futuna (EEWF)	75
2. L'énergie électrique	76
3. L'eau	76
4. Les hydrocarbures	77
<b>Section 5 L'environnement</b>	<b>79</b>
1. Protection de la biodiversité et de l'eau	79
2. Gestion des déchets et de l'énergie	84
<b>Section 6 Le bâtiment et les travaux publics</b>	<b>86</b>
1. Aperçu structurel	86
2. La réglementation des marchés publics	87
3. La commande publique en quelques chiffres	87
<b>Section 7 Le commerce</b>	<b>88</b>
<b>Section 8 L'hôtellerie-restauration et le tourisme</b>	<b>89</b>
1. Aperçu structurel	89
2. Le tourisme	89
<b>Section 9 Les transports</b>	<b>92</b>

1. Aperçu structurel	92
2. Le transport maritime	92
3. Le transport aérien	93
4. Les transports terrestres	96
<b>Section 10 Les services marchands</b>	<b>97</b>
1. Aperçu structurel	97
2. Le service des Postes et Télécommunications (SPT)	97
3. Le numérique	98
<b>Section 11 Les services non marchands</b>	<b>99</b>
1. Aperçu structurel	99
2. L'éducation	99
3. Les services de santé	101
4. La protection sociale	104
<b>CHAPITRE IV L'évolution monétaire et financière</b>	<b>107</b>
<b>Section 1 Aperçu général</b>	<b>108</b>
<b>Section 2 La structure du système bancaire</b>	<b>110</b>
1. Les faits marquants de l'exercice	110
2. L'organisation du système bancaire	110
3. La densité du système bancaire	114
4. Les moyens de paiement	116
5. L'activité des fonds de garantie	117
<b>Section 3 Les conditions d'exercice de l'activité bancaire</b>	<b>120</b>
1. Les taux d'intérêt	120
2. L'Observatoire des tarifs bancaires	124
3. L'équilibre emplois-ressources et l'analyse du risque	125
<b>Section 4 L'évolution de la situation monétaire</b>	<b>128</b>
1. Les avoirs financiers des agents économiques	128
2. Les crédits à la clientèle	130
3. La circulation fiduciaire	131
4. La masse monétaire et ses contreparties	132
<b>ANNEXES</b>	<b>134</b>
<b>Annexe 1 : Statistiques monétaires et financières</b>	<b>135</b>
<b>Annexe 2 : Lexique des principaux sigles mentionnés</b>	<b>138</b>





Océan Pacifique

Océan Pacifique



### Wallis-et-Futuna

**Bathymétrie**  
(Profondeur en mètres)

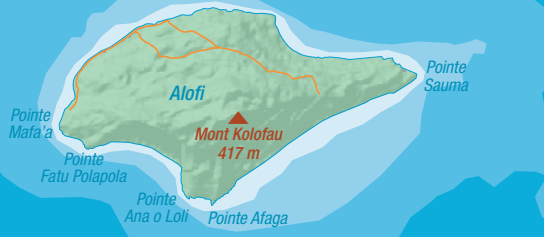
- 25
- 100
- 500
- 1000

- Chef-lieu
- Hameau
- Route principale
- - - Limite de district ou de circonscription
- ▲ Sommet
- H Hôpital
- ✈ Aéroport
- ✈ Aérodrome
- 🚚 Port de commerce
- ⚡ Centrale thermique
- ⚠ Stockage d'hydrocarbure
- Récif corallien
- Lagon
- Zone bâtie
- Zone aéroportuaire
- Couvert forestier
- Toafa
- Plantations forestières

Sources : GEBCO Compilation Group (2020) GEBCO 2020 Grid, (doi:10.5285/a29c5465-b138-234d-e053-6c86abc040b9), Open Street Map, DSA Wallis-et-Futuna. Réalisation : EdiCarto, 2022.

Océan Pacifique

ÎLES HORN







## Avant-propos



**E**n 2022, l'économie de Wallis-et-Futuna a montré des signes de progression alors que les restrictions liées à la pandémie de Covid-19 ont été progressivement levées. Les différents secteurs de l'économie du Territoire ont été bien orientés.

La consommation des ménages a été plus que jamais le principal moteur de l'économie, profitant en premier lieu au secteur du commerce. Le secteur de la construction a progressé, porté par le lancement de plusieurs chantiers d'envergure sur le Territoire (entre autres la création d'un nouveau plateau sportif à Ninive, la construction d'un hangar pour la circonscription d'Uvéa). Enfin, le trafic aérien a repris des couleurs au second trimestre après deux années difficiles.

L'inflation a fortement touché les deux îles en 2022, portée par la hausse des prix des matières premières et des hydrocarbures. L'augmentation des prix à Wallis et à Futuna reste inférieure à celle mesurée dans l'Hexagone mais atteint généralement les deux îles avec un décalage temporel de quelques mois. Elle reste un indicateur à suivre en 2023.

Les crédits accordés à l'économie ont augmenté, avec une importante progression des crédits accordés aux collectivités locales et aux ménages. De même, l'investissement des entreprises a été bien orienté avec des encours de crédits en hausse et une augmentation des importations de biens d'équipement.

La bonne santé affichée par l'économie du Territoire est à nuancer par la dégradation des indicateurs de vulnérabilité des ménages. Le nombre de personnes physiques en interdiction bancaire et le nombre d'incidents de paiement par chèque ont augmenté nettement, après deux années de repli.

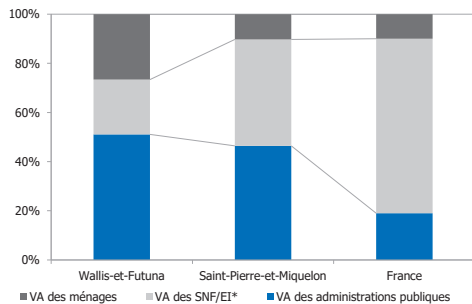
L'IEOM a poursuivi en 2022 ses apports de liquidité aux banques afin de mieux répondre aux besoins des économies de la zone franc Pacifique. En outre, l'IEOM, comme les principales banques centrales du Monde, a procédé à plusieurs hausses de ses taux d'intérêt directeurs au cours de l'année afin de contenir l'inflation.

Par le présent ouvrage, élaboré avec le concours des acteurs publics et privés de l'archipel, l'Institut s'attache à mettre à la disposition du public des données et analyses utiles à la réflexion et à la prise de décision.

**Véronique de RAULIN**

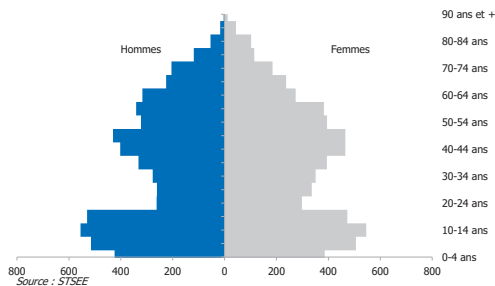
# Wallis-et-Futuna en bref

## Répartition de la valeur ajoutée en 2005



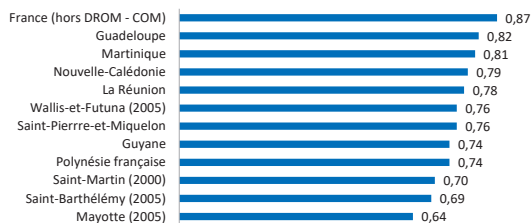
\* Sociétés non financières / Entrepreneurs individuels  
Sources : IEOM, IEDOM, Insee

## Pyramide des âges en 2018



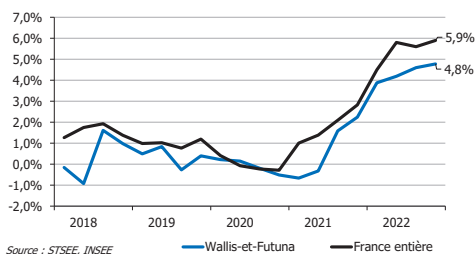
Source : STSEE

## IDH de la France (hors DROM-COM) et des DROM-COM en 2010



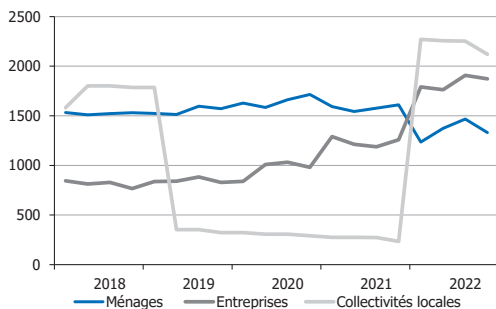
Sources : AFD, PNUD

## Indice des prix à la consommation (évolution de la moyenne annuelle mobile)



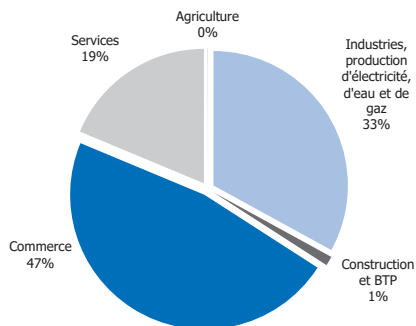
Source : STSEE, INSEE

## Encours de crédits de la clientèle non financière au 31 décembre 2022 (en millions de F CFP)



Source : IEOM

## Risques sectoriels de Wallis-et-Futuna au 31 décembre 2022



Source : IEOM - Hors secteur non marchand

## Les chiffres clés de Wallis-et-Futuna

	2012	2022	France 2022
<b>Population</b>			
Population totale (en milliers)	13,4 <sup>1</sup>	11,6 <sup>3</sup>	65 835 <sup>4</sup>
Part des moins de 20 ans (%)	41,0 <sup>1</sup>	34,0 <sup>3</sup>	23,3 <sup>4</sup>
Part des 60 ans et plus (%)	11,3 <sup>1</sup>	16,5 <sup>3</sup>	27,7 <sup>4</sup>
Densité de population (hab./km <sup>2</sup> )	95 <sup>1</sup>	81 <sup>3</sup>	121 <sup>4</sup>
<b>Développement humain</b>			
IDH en 2010 (2021 pour la France, valeur mondiale 0,68)	0,76	nd	0,90 <sup>4</sup>
Indice de Gini (2020)	nd	0,43	0,29 <sup>4</sup>
Taux de pauvreté au seuil de 50 % (% , 2020)	nd	25,2	7,6 <sup>4</sup>
Densité de médecins généralistes (pour 100 000 habitants)	nd	69	148 <sup>4</sup>
<b>Environnement</b>			
Superficie totale (km <sup>2</sup> )	142	142	543 965 <sup>4</sup>
Superficie de la Zone Economique Exclusive (milliers de km <sup>2</sup> )	257	257	297 <sup>4</sup>
Part d'électricité renouvelable dans la production (en %)	nd	nd	26,3 <sup>4</sup>
Émission de CO <sup>2</sup> par habitant (tonnes CO <sup>2</sup> éq. par hab. 2019)	nd	3,5	4,6 <sup>4</sup>
<b>Économie</b>			
PIB (milliards d'euros courants)	0,15 <sup>2</sup>	0,15 <sup>2</sup>	2 501 <sup>5</sup>
PIB/habitant (euros courants)	10 100 <sup>2</sup>	10 100 <sup>2</sup>	36 660 <sup>5</sup>
Taux d'inflation (% , sur un an)	4,7	4,8	5,9 <sup>6</sup>
Taux de couverture des échanges extérieurs (en % , 2021)	nd	nd	93,8 <sup>5</sup>
Taux de chômage (% , au sens du BIT)	12,8 <sup>1</sup>	17,4 <sup>3</sup>	7,2 <sup>6</sup>
Poids de l'emploi public dans l'emploi total (en % , 2020)	nd	63	20 <sup>6</sup>
Puissance installée du parc de production d'électricité (en MW)	6,8	9,4	144 300 <sup>5</sup>
Nombre de passagers sur les vols (en milliers)	29,5	18,7	144 810 <sup>7</sup>
Consommation d'hydrocarbures (en milliers de litres)	10 624	12 438	nd
<b>Indicateurs monétaires et financiers</b>			
Encours de dépôts (établissements de crédit, hors dépôts de la clientèle financière, en milliards d'euros, 2021)	nd	0,072	3 486 <sup>7</sup>
Encours de crédits (établissements de crédit, hors prêts à la clientèle financière, en milliards d'euros, 2021)	nd	0,024	3 378 <sup>7</sup>
Taux d'endettement du secteur privé non financier (ménages et sociétés non financières, en % du PIB, T3 2022)	nd	nd	147 <sup>7</sup>
Taux de créances douteuses brutes des établissements locaux (en % , 2021)	nd	1,3	2,4 <sup>7</sup>

<sup>1</sup> Recensement juillet 2008

<sup>2</sup> Données de 2005

<sup>3</sup> Recensement juillet 2018

<sup>4</sup> Hexagone

<sup>5</sup> Hexagone + DROM

<sup>6</sup> Hexagone + DROM hors Mayotte

<sup>7</sup> Hexagone + DOM + COM

Sources : **France** : Insee, Banque mondiale, RTE, Limites maritimes, ACPR, Banque de France, DGAC.

**Wallis-et-Futuna** : Insee, Stsee, EEWf, CPS, Aviation civile, IEOM

## CONJONCTURE INTERNATIONALE : L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE A RALENTI NETTEMENT APRÈS LE REBOND ENREGISTRÉ EN 2021

La croissance économique mondiale s'est établie à 3,4 % en 2022, selon les estimations publiées par le FMI en avril 2023, après une forte reprise en 2021 (+6,1 %). Pour l'année 2023, la hausse du PIB devrait de nouveau ralentir pour s'élever à 2,8 % selon le scénario de référence du FMI. L'inflation mondiale devrait baisser de 8,7 % en 2022 à 7 % en 2023 sous l'effet d'un recul des prix des produits de base. L'inflation sous-jacente diminuerait toutefois plus lentement. Le risque de dégradation des perspectives reste élevé, notamment si les perturbations du secteur financier, enregistrées début 2023, s'amplifient au cours de l'année. La persistance des tensions géopolitiques pourrait par ailleurs avoir de nouvelles conséquences sur les prix des denrées alimentaires et de l'énergie alors que la capacité des autorités budgétaires à relever de nouveaux défis est davantage limitée au regard de leurs niveaux d'endettement.

Dans les pays avancés, l'activité économique a enregistré une hausse de 2,7 % en 2022. Aux États-Unis, le PIB a progressé de 2,1 % et demeure principalement soutenu par la consommation des ménages (+2,7 %) et l'investissement des entreprises (+4,0 %). Dans la zone euro, la croissance a été plus dynamique sur l'année (+3,5 %) mais reste hétérogène d'un pays à l'autre, avec un rythme plus soutenu en Espagne (+5,5 %) et en Italie (+3,7 %) qu'en France (+2,6 %) ou en Allemagne (+1,8 %). Enfin, la hausse de l'activité a été dynamique au Royaume-Uni (+4,0 %) au contraire du Japon (+1,1 %).

Pour 2023, le FMI anticipe une augmentation du PIB de 1,3 % dans les économies avancées. Environ 90 % de ces pays verraient leur croissance ralentir par rapport à 2022. La persistance des tensions géopolitiques (et plus particulièrement la guerre russe en Ukraine) ainsi que le resserrement de la politique monétaire participent à ralentir l'activité mondiale. Alors que le FMI table sur une croissance de 1,6 % aux États-Unis en 2023, elle ne serait que de 0,8 % dans la zone euro avec des écarts importants entre les pays (-0,1 % en Allemagne, +0,7 % en Italie, +1,5 % en Espagne). En France, la Banque de France anticipe une hausse du PIB de 0,6 % en 2023 tandis que le Royaume-Uni verrait son activité reculer de 0,3 % selon le FMI.

Dans les économies émergentes et en développement, la progression de l'activité s'est élevée à 4,0 % en 2022. La croissance a été particulièrement soutenue en Inde (+6,8 %), à l'inverse de la Chine où elle s'est établie à 3,0 %, soit l'année la moins dynamique depuis 1976 (à l'exception de 2020 marquée par la crise sanitaire). Au Brésil, la hausse du PIB s'est établie à 2,9 % tandis que la Russie a enregistré un recul de son activité de 2,1 %. Pour 2023, le FMI anticipe une croissance de 3,9 % dans ce groupe de pays, avec une activité particulièrement dynamique en Chine (+5,2 %) et en Inde (+5,9 %). La progression du PIB serait nettement moins marquée au Brésil (+0,9 %) et en Russie (+0,7 %).

Sources : FMI, BEA, Banque de France, données arrêtées à la date du 18 avril 2023.

## Wallis-et-Futuna : une économie en progression, portée par le secteur public

En 2022, l'économie de Wallis-et-Futuna a affiché sur certains indicateurs des **signes clairs de progression** (importations, consommation), alors que d'autres restaient à surveiller (inflation, vulnérabilité des ménages). Le **secteur public** est demeuré le principal employeur et financeur des projets sur les deux îles. Cette prépondérance explique aussi la résilience de l'activité économique tout au long de la pandémie, dont les dernières secousses ont touché Wallis-et-Futuna en 2022.

**L'indice des prix à la consommation** (IPC) a augmenté de 4,8 % en 2022 (contre 2,2 % en 2021). Les prix de l'énergie ont bondi de 12,6 %, ceux des produits alimentaires ont progressé de 4 % quand ceux des prix des produits manufacturés ont affiché une hausse de

3,1 %. Les prix des services grimpent de 4,8 %. L'inflation touche donc désormais tous les secteurs.

Dans ce contexte inflationniste, **les importations de biens** ont progressé de 15,5 % par rapport à 2021, passant de 8,9 milliards à 10,2 milliards de F CFP en 2022. Ce niveau est très largement supérieur à la valeur moyenne enregistrée entre 2017 et 2021 (6,8 milliards de F CFP). En volume, les importations de biens entre 2021 et 2022 ont diminué de 0,7 %, après une hausse de 11,3 % en 2021.

Le secteur du **commerce** confirme sa place centrale dans l'activité économique du Territoire. Principal poste des importations avec plus d'un quart des importations totales (2 416 millions de F CFP), les importations de **produits des industries agricoles et alimentaires** se sont stabilisées en 2022 après une progression de 45,3 % en 2021. En volume, ces importations diminuent de 11 %. Grâce notamment à l'ouverture de deux supérettes de taille moyenne à Wallis, **l'emploi** dans le secteur du commerce est en hausse : il augmente de 10 % entre fin décembre 2021 et fin septembre 2022.

Le secteur du BTP, porté par la commande publique, a poursuivi sa bonne dynamique amorcée en 2019, après le creux de la fin des années 2010. **Les importations en valeur de ciment** ont progressé de 6,8 % par rapport à l'année précédente (121 millions de F CFP en 2022 contre 114 en 2021). Le volume importé en 2022, 2 770 tonnes, a baissé de 10,8 % par rapport à 2021, mais reste supérieur à la moyenne des années 2016 à 2020. L'année a été marquée par l'avancée de chantiers dans le cadre du plan de relance, avec notamment la construction de l'académie des langues de Futuna ou l'agrandissement des locaux de la circonscription d'Uvéa à Wallis. Le secteur employait **129 salariés** au 30 septembre 2022, soit davantage que 9 mois plus tôt (98). Pour rappel, le secteur employait 104 salariés en 2012 et 134 en 2013.

En 2022, après une année 2021 au plus bas, la **fréquentation du Territoire** a amorcé un retour à la normale. Avec la réouverture des frontières le 11 juillet puis la suppression progressive de toutes les contraintes jusqu'au 9 septembre, le trafic aérien a fortement augmenté (+79 % de passagers sur l'ensemble des vols par rapport à 2021)

### Une évolution de l'activité financière contrastée

Le total des **actifs financiers** détenus par les agents économiques s'est élevé à 8,2 milliards de F CFP, contre 8,6 milliards l'année précédente, soit une baisse de 4,5 %.

Les **dépôts à vue** des ménages ont augmenté de 8 % à 2,5 milliards de F CFP, tandis que ceux des entreprises ont baissé de 9 %, passant de 3,55 milliards à 3,24 milliards de F CFP.

L'encours sain des **crédits accordés par l'ensemble des établissements bancaires** a atteint 5,3 milliards de F CFP en 2022, contre 3,2 milliards en 2021, en hausse de 65 % sur l'année. Cette hausse s'explique avant tout par les **crédits accordés aux collectivités locales par l'AFD** qui ont atteint 2,1 milliards de F CFP d'encours à fin 2022. Ils s'établissaient à 234 millions de F CFP fin 2021. Les **crédits accordés aux entreprises** ont augmenté de 6 % en 2022, passant de 1,26 milliard de F CFP à 1,33 milliard de F CFP. Trois quarts de ces crédits sont des crédits d'investissement. Les **crédits accordés aux ménages** ont augmenté de 16 % en 2022, passant de 1,6 milliard à 1,9 milliard de F CFP. 95 % de ce montant est consacré aux crédits à la consommation. Les crédits à l'habitat triplent sur la période, passant de 32 millions à 100 millions de F CFP.

L'encours global des créances douteuses brutes a augmenté de 19 % sur l'année, s'élevant à 117 millions de F CFP en 2022 contre 99 millions en 2021. Avec la hausse de l'encours sain due à une forte progression des crédits accordés aux collectivités locales, le **taux de créances douteuses** a diminué à 2,4 % (contre 3,0 % à fin 2021).

À fin 2022, le nombre de personnes physiques en interdiction bancaire est en hausse (+43 %), au plus haut depuis 2015. En 2022, on a recensé 281 personnes en interdiction bancaire, contre 197 fin 2021. Les incidents de paiement par chèque ont connu également une forte hausse (+103 %), avec 1 296 incidents en 2022 contre 637 en 2021.

## Perspectives

**L'économie des îles Wallis-et-Futuna** repose avant tout sur les emplois publics et la commande publique. L'Administration supérieure, les secteurs de la santé et de l'éducation sont les plus gros pourvoyeurs d'emplois du Territoire. Les dépenses publiques bénéficient aussi au secteur privé, d'une part directement (à travers des prestations de services et les réponses aux appels d'offres pour les marchés publics), d'autre part indirectement (en particulier à travers la consommation des nombreux salariés du public).

Le **secteur privé, encore peu développé et peu structuré**, pâtit de l'enclavement relatif des deux îles, notamment la faible desserte aérienne, le coût du fret élevé et les difficultés d'approvisionnement. Parmi les axes de développement à l'étude pour les prochaines années : la pêche hauturière, l'artisanat, le tourisme ou encore la mise en place d'une filière bois.

Alors que 2022 devait être la dernière année du **contrat de convergence 2019-2022** avec ses chantiers d'importance structurelle pour le Territoire, tous les objectifs de ce contrat n'ont pas été remplis et de nombreux chantiers ont pris du retard. Entre autres, l'approvisionnement en eau potable des ménages de l'île de Futuna n'est toujours pas assuré, l'aéroport de Wallis et l'aérodrome de Futuna n'ont pas connu d'améliorations notables alors qu'ils faisaient partie des chantiers prioritaires de ce contrat. Ces retards expliquent pourquoi le contrat de convergence a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2023, et 8 millions d'euros de participation financière de l'État et du Territoire ont été ajoutés.

En 2023, le **secteur du BTP** va donc continuer de bénéficier de la commande publique, à travers différents projets qui devraient voir leurs travaux progresser dans les prochains mois : le déplacement du service des postes et télécommunications (SPT) hors de la zone à risque tsunami ainsi que la construction d'un bâtiment neuf et la rénovation de la salle ORSEC à l'Administration supérieure. Côté activité bancaire, dans un contexte de remontée des taux d'intérêt, la production de crédits risque d'être pénalisée en 2023. Cependant, la progressive bancarisation de l'économie de Wallis-et-Futuna devrait se poursuivre, avec de nombreuses ouvertures de comptes notamment dans la néo-banque arrivée fin 2022 sur le Territoire.

2023 sera l'année du **recensement** quinquennal des habitants de Wallis-et-Futuna et une baisse de la population est encore attendue. Le **produit intérieur brut** des deux îles, dont la dernière estimation remonte à 2005, sera également réestimé au cours du second semestre, permettant d'avoir une vision plus précise de la progression de l'activité économique du Territoire.

**Le nouveau contrat social 2023-2027**, signé en mars 2023 et financé à 75 % par l'État, a multiplié par 2,5 les aides allouées aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Elles concernent plus de mille personnes sur les deux îles, soit près de 10 % de la population. Ces aides n'avaient pas été revalorisées depuis 2015.

Enfin, **l'inflation**, pour l'instant contenue sous les 5 % en glissement annuel, reste à surveiller dans un territoire très dépendant du coût du fret maritime.

## CHAPITRE I

### Les caractéristiques structurelles



Les bâtiments administratifs de la circonscription d'Uvéa  
© Mathias Régnier



# Section 1

## Géographie et climat

---

### 1. Situation géographique

---

Les îles Wallis et Futuna se situent dans le Pacifique Sud. L'archipel est réparti en deux groupes d'îles d'origine volcanique : Wallis (Uvea) d'une part et Futuna-Alofi d'autre part. À égale distance des îles Fidji et Samoa, entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, Wallis-et-Futuna est le territoire français le plus éloigné de la métropole (16 000 km).

D'une superficie de 77,9 km<sup>2</sup>, l'île de Wallis est la plus grande. Il s'agit d'une terre basse, dont le point le plus élevé, le Mont Lulu, culmine à 151 m d'altitude. Elle est bordée d'un lagon et d'une barrière de corail comportant quatre passes dont la principale (Honikulu au sud) mène au wharf de Mata'Utu, chef-lieu du Territoire.

À 230 km au sud-ouest de Wallis, Futuna et Alofi, dénommées également îles Horn, sont deux îles montagneuses aux côtes très découpées et difficiles d'accès par la mer. Les points culminants sont le Mont Puke pour Futuna (524 mètres) et le mont Kolofau pour Alofi (417 mètres). Futuna (46,3 km<sup>2</sup>) est une île sans lagon, avec un relief accidenté. L'îlot voisin, Alofi (17,8 km<sup>2</sup>), inhabité, est séparé de Futuna par un détroit large de 1,8 km. En raison de la proximité de la zone de fracture nord fidjienne et de l'existence d'une faille passant par Futuna et Alofi, l'activité sismique y est régulière. À Futuna, il existe un réseau hydrographique bien marqué alors que Wallis ne compte que de petites rivières temporaires.

### 2. Climat

---

Les îles de Wallis et Futuna connaissent un climat tropical maritime caractérisé par une température élevée et une humidité importante. Les précipitations y sont abondantes et le ciel est souvent chargé. Son climat est très régulier, avec des saisons à peine marquées. Les variations diurnes, et en particulier l'amplitude thermique, sont également très faibles. Néanmoins, les précipitations sont légèrement moins importantes de juin à septembre. Les minima et maxima de températures sont généralement compris entre 24°C et 31°C et les températures moyennes sont toujours supérieures à 25,5°C. L'archipel étant proche de l'équateur, le cycle des températures est très peu marqué à Wallis comme à Futuna en raison de la faible variabilité de l'ensoleillement tout au long de l'année. Le taux d'hygrométrie varie entre 82 % et 85 %. La pluviométrie annuelle est supérieure à 3 150 mm. Le Territoire connaît une saison cyclonique entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 30 avril.

Wallis a connu en 2022 déficit de pluie de 29 % par rapport à une année moyenne, tandis qu'à Futuna les précipitations ont été supérieures de 6 % à une année normale, avec notamment un mois de janvier deux fois plus pluvieux que la moyenne. En ce qui concerne les températures, elles sont restées proches des normales à Wallis tandis qu'elles sont restées légèrement au-dessus des normales à partir du mois de mars à Futuna. L'activité cyclonique a été particulièrement peu active sur la zone de Wallis-et-Futuna en 2022.



## Section 2

# Repères historiques

### Dates clés de l'histoire de Wallis-et-Futuna

---

28/04/1616	Découverte de Futuna et Alofi par Willem Schouten et Jacob Le Maire
16/08/1767	Découverte d'Uvea par Samuel Wallis
01/11/1837	Implantation du Père Bataillon à Wallis
08/11/1837	Implantation du Père Pierre-Chanel à Futuna
28/04/1841	Martyr du R.P Pierre-Chanel à Poi (Futuna)
05/04/1842	Première demande de protectorat émanant du Roi de Wallis
19/11/1886	Nouvelle demande de protectorat de la Reine Amelia
05/04/1887	Ratification de la demande de protectorat pour Wallis
29/11/1887	Ratification de la demande de protectorat pour Futuna
05/03/1888	Rattachement de Futuna à Wallis et protectorat unifié
05/03/1928	Arrivée du premier véhicule à moteur
20/07/1928	Réception des premières communications de radio en français de Saigon
28/05/1942	Débarquement des premières troupes américaines
03/03/1957	Premier vol régulier Wallis-Nouméa sur un DC3
27/12/1959	Approbation par référendum du statut de TOM
29/07/1961	Promulgation de la loi n°61-814 conférant à Wallis-et-Futuna le statut de TOM
20/05/1964	Arrêté n°19 portant organisation des Circonscriptions administratives
15/12/1968	Mise en service du premier réseau téléphonique de Wallis
29/01/1969	Inauguration des bureaux de l'Administration supérieure à Havelu
17/05/1969	Ouverture de la Paierie de Mata'Utu
18/08/1970	Première liaison aérienne Wallis-Futuna (vol expérimental)
29/07/1986	Inauguration de la télévision à Matala'a (Wallis)
12/12/1986	Livraison du Twin Otter « Ville de Paris », offert par Jacques Chirac
19/09/1987	Inauguration de l'électricité à Futuna
12/03/1993	Tremblement de terre à Futuna, 6,3 sur l'échelle de Richter
09/12/1998	Ouverture de l'agence IEOM de Mata'Utu
01/04/1998	Première connexion internet sur réseau téléphonique commuté (RTC)
28/03/2003	Révision constitutionnelle et passage de TOM à COM
10/09/2007	Mise en service de l'ADSL par le SPT et France Câble Radio
12-15/03/2010	Passage du cyclone <i>Tomas</i> à Wallis puis à Futuna
30/11/2010	Lancement de la télévision numérique terrestre (TNT) à Wallis et à Futuna
27/07/2011	Fête du 50 <sup>ème</sup> anniversaire du Statut de TOM (1961 des Îles Wallis et Futuna)
15-16/12/2012	Le cyclone <i>Evan</i> fait d'importants dégâts à Wallis
02-12/09/2013	Accueil de la IX <sup>e</sup> édition des Mini-Jeux du Pacifique à Wallis-et-Futuna
22/12/2015	Inauguration du réseau de téléphonie mobile de Wallis-et-Futuna Manu'ia
27/10/2017	Ouverture des Assises de l'Outre-Mer
18/11/2017	Pose du câble numérique <i>Tui'Samoa</i> à Wallis-et-Futuna
08/07/2019	Signature du Contrat de Convergence et de Transformation des Îles Wallis-et-Futuna

---

## 1. L'origine du peuplement

---

Le peuplement de Wallis et de Futuna s'inscrit dans le mouvement migratoire des Austronésiens, qui, partis de la Chine orientale il y a 5 000 ans, colonisent ensuite vers 1500 avant JC une partie de la Mélanésie et la Polynésie occidentale. Des vestiges de poteries Lapita<sup>1</sup>, découvertes au sud d'Uvea, attesteraient des premiers peuplements de l'île aux alentours de 1300 ans av. JC. C'est à cette époque qu'apparaissent les premières activités agricoles, dont l'élevage porcin.

L'île d'Uvea est envahie au 15<sup>e</sup> siècle par une vague de peuplement venue des îles Tonga, tandis que Futuna passe sous l'influence des îles Samoa au 17<sup>e</sup> siècle. Aux alentours de l'an 1500, les Uvéens obtiennent leur indépendance vis-à-vis du royaume de Tonga et instaurent un système de chefferie, toujours en vigueur actuellement. Cette période reste marquée par de nombreux conflits à Wallis comme à Futuna pour la possession des terres et pour la prise de pouvoir par les chefs victorieux.

## 2. Les premiers contacts avec les Européens

---

Les relations entre les îles Wallis et Futuna et l'Europe ont commencé par la découverte des îles Horn (Futuna et Alofi) par les navigateurs hollandais Willem Schouten et Jacob le Maire qui accostèrent à Futuna en 1616. L'île d'Uvea fut à son tour découverte en 1767 par le navigateur britannique Samuel Wallis qui donna son nom à l'île. Les relations avec les Européens furent ensuite très rares, jusqu'à l'arrivée des premiers baleiniers à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, qui utilisèrent les îles comme port de relâche temporaire.

Les deux îles n'ont pas connu de présence européenne notable avant le 19<sup>e</sup> siècle. À partir de 1837, année d'implantation des missionnaires maristes, des relations se nouèrent entre Wallis, Futuna, l'Europe et la France. Ayant pour mission d'évangéliser l'Océanie, le Père Bataillon convertit Wallis dès 1842 et devint évêque en 1843. Dans le même temps, à Futuna, un des premiers missionnaires maristes, Pierre-Chanel, fut martyrisé en 1841. En 1954, il devint le premier saint canonisé d'Océanie.

## 3. Du protectorat au statut actuel

---

Par la suite, sous l'influence des différentes missions catholiques, une demande de protectorat émanant de la reine Amelia, présentée au gouvernement français, est ratifiée en 1887 pour Wallis et Futuna séparément, puis en 1888 pour le protectorat unifié des deux îles. L'installation d'un résident de France à Wallis officialise ce protectorat.

En 1942, Uvea est utilisée comme base arrière par les États-Unis pour répondre à l'avancée des troupes japonaises dans le Pacifique. 6 000 soldats s'installent alors à Wallis : ils introduisent des biens de consommation courante et réalisent des chantiers d'infrastructures commandités par l'armée. L'île connaît une période d'abondance. L'après-guerre est marqué par la crise économique et l'instabilité politique. Le 27 décembre 1959, les îles Wallis et Futuna adoptent

---

<sup>1</sup> La poterie Lapita doit son nom au site de Nouvelle Calédonie où elle fut découverte en 1956. Les fragments de poterie Lapita, découverts dans plusieurs centaines de sites en Océanie, sont des marqueurs de la progression du peuple austronésien en Océanie.

largement, à 94,4 % des voix, le statut de territoire d'outre-mer. La loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 fixe un an et demi plus tard le statut du Territoire.

Au début des années 1970, alors que les mines de nickel calédoniennes connaissent une forte expansion, Wallis-et-Futuna subit ses premières vagues d'émigration massives vers cette collectivité voisine, flux qui n'a jamais été interrompu depuis. Lors du recensement de la population de 2019 en Nouvelle-Calédonie, 22 520 personnes se sont déclarées appartenir à la communauté d'origine wallisienne ou futunienne. Suite à la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, le Territoire de Wallis-et-Futuna devient une collectivité d'outre-mer à statut particulier, sans que le statut de 1961 ne soit modifié.

## Section 3

# Le cadre institutionnel

### Évolution statutaire de Wallis-et-Futuna

---

1888	Protectorat avec la France
1961	Territoire d'Outre-mer
2003	Collectivité d'Outre-mer

---

## 1. Le statut de 1961

---

En 1961, Wallis-et-Futuna devient territoire d'outre-mer par la loi n° 61-814<sup>2</sup>. Le texte définit le statut de l'archipel, dit « statut de 1961 » qui reconnaît l'existence des institutions coutumières en plus des institutions propres à la République. Il n'a pas fait l'objet de modifications majeures depuis son adoption.

Depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République, Wallis-et-Futuna relève du statut de collectivité d'outre-mer, régie par l'article 74 de la Constitution. Cette évolution statutaire induit l'adoption d'une loi organique définissant un statut propre au Territoire.

Plusieurs tentatives d'actualisation du statut de 1961 ont été conduites à cet effet, dont la dernière en 2009, lors des états généraux de l'Outre-mer. Les objectifs de la réforme proposée portaient, entre autres, sur une plus grande autonomie de l'organe délibérant, l'Assemblée territoriale, ainsi que sur la redéfinition de ses compétences. Les autorités locales, consultées par le gouvernement, n'ont pas donné suite à ce projet de remaniement. Le Territoire demeure donc régi par le statut de 1961. Les tentatives de modernisation du statut se heurtent à l'attachement des autorités coutumières au texte d'origine.

En septembre 2015, suite à une demande de transfert du pouvoir exécutif de l'État vers l'Assemblée territoriale, la Ministre des Outre-mer s'est dite favorable à la constitution d'un nouveau groupe de travail sur la réforme du statut de 1961. Le Président de l'Assemblée territoriale a réitéré sa demande lors de la visite du Président de la République à Wallis-et-Futuna, en février 2016. Ce dernier a rappelé que la réforme de l'équilibre institutionnel issu de la loi statutaire de 1961 était soumise à l'approbation des autorités coutumières de l'archipel.

## 2. Les institutions et leurs compétences

---

Les attributions de l'Assemblée territoriale sont définies par le décret n° 57-811 du 22 juillet 1957. Celles du Conseil territorial sont définies par le décret n° 62-287 du 14 mars 1962 et celles de l'Administrateur supérieur par la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961. Ainsi l'organisation institutionnelle de Wallis-et-Futuna se distingue par plusieurs traits spécifiques : l'exécutif de la

---

<sup>2</sup> La Loi n° 61-814 du 29 juillet 1961, conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de Territoire d'Outre-mer « garantit aux populations du Territoire le libre exercice de leur religion, ainsi que le respect de leurs croyances et de leurs coutumes tant qu'elles ne sont pas contraires aux principes généraux du droit ».

collectivité est assuré par le représentant de l'État, l'autorité coutumière est associée à la gestion des affaires territoriales. L'Assemblée territoriale dispose d'attributions limitées.

## 2.1 L'ÉTAT

L'État français est représenté sur le Territoire par l'Administrateur supérieur, qui a le rang de préfet depuis 1987 et qui dispose d'un adjoint délégué à Futuna. Le Préfet est assisté d'un conseil territorial, qui réunit les trois chefs traditionnels et trois représentants qu'il a nommés après approbation de l'Assemblée territoriale. En pratique, le Conseil a un rôle consultatif sur la gestion locale. Un député et un sénateur représentent le Territoire au Parlement. Le Président du Tribunal de Première Instance de Mata'Utu dispose du pouvoir judiciaire en matière civile et pénale.

L'État exerce ses compétences dans les domaines de la défense, du respect des lois, du fonctionnement du Trésor public et de la douane, des relations extérieures, du contrôle administratif et financier, de la santé et de l'enseignement, à l'exception de l'enseignement primaire, concédé au diocèse catholique de Wallis-et-Futuna au travers d'une convention passée avec l'État.

## 2.2 LE TERRITOIRE

L'Assemblée territoriale, composée de 20 membres élus au suffrage universel pour cinq ans (13 pour Wallis et 7 pour Futuna), est l'organe délibérant du Territoire. Ses attributions demeurent relativement limitées : elle détient des compétences dans la plupart des domaines économiques et sociaux mais ses délibérations ne deviennent effectives qu'après approbation par l'Administrateur supérieur. Elle n'est pas compétente en matière de sanctions fiscales ou pénales mais peut émettre un avis en la matière. Si elle n'est pas non plus maîtresse de l'exécution du budget, qui est confiée au Préfet, l'Assemblée territoriale vote ce budget.

Ainsi, le Préfet dirige, en sa qualité d'Administrateur supérieur, les services d'État et, en sa qualité de chef du Territoire, les services territoriaux. Du fait de l'exiguïté du Territoire, des compétences étatiques et territoriales peuvent être regroupées au sein des mêmes services.

## 2.3 LES CIRCONSCRIPTIONS

Sur le plan administratif, Wallis-et-Futuna est divisé en trois circonscriptions, dont le découpage est calqué sur les trois royaumes du Territoire (Uvea, Alo et Sigave). Dotées de la personnalité morale, ces circonscriptions disposent d'un budget autonome. Elles ont approximativement les mêmes compétences qu'une commune métropolitaine. L'organisation particulière des circonscriptions intègre les institutions coutumières, chaque roi présidant le conseil de sa circonscription. Les compétences des circonscriptions s'étendent de l'état civil à la gestion des routes de village. Elles ne disposent d'aucune ressource fiscale propre et sont dépendantes des dotations attribuées par l'État.

## 2.4 LA CHEFFERIE

Wallis-et-Futuna compte trois rois (un à Wallis et deux à Futuna). Les rois sont désignés au sein des familles royales. L'organisation coutumière est très hiérarchisée. Le roi de Wallis (le *Lavelua*) est entouré d'un premier ministre (le *Kivalu*), et de six ministres dont le titre définit la fonction : le *Mahe* (relations publiques), le *Uluimonua* (mer), le *Kulitea* (culture), le *Fotuatamai* (santé), le *Mukoifenua* (environnement) et le *Puluiuvea* (police). L'île de Wallis est par ailleurs divisée en trois districts (Mua, Hahake, Hihifo) ayant à leur tête des chefs coutumiers (ou *Faipule*) et 21 villages dirigés par des chefs de villages (*Pule Kolo*).

Futuna se distingue de Wallis avec deux royaumes (Alo et Sigave), chacun gouverné par un roi. Chaque roi (le *Tuiagaifo* à Alo et le *Keletaona* à Sigave) est assisté d'un premier ministre (le *Tiafoi* à Alo et le *Saatula* à Sigave) et de six ministres (un par village).

La chefferie règle les problèmes fonciers, les différends entre les familles, et organise les cérémonies religieuses ou coutumières. Elle intervient dans les affaires courantes du Territoire au travers des Conseils de circonscription et du Conseil territorial.

## LE STATUT DE PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (PTOM)

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier est celui des régions ultrapériphériques (RUP), qui concerne principalement les départements et régions d'outre-mer. Le second est celui des pays et territoires d'outre-mer (PTOM), qui s'applique aux collectivités d'outre-mer.

À la suite du Brexit, devenu effectif le 1er février 2020, 12 territoires ultramarins britanniques<sup>1</sup> sont exclus de l'Union européenne, qui compte désormais 13 PTOM. Pour la France, il s'agit de la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et des Terres australes et antarctiques françaises.

Les PTOM sont liés constitutionnellement à un État membre. Toutefois, ils ne font pas partie du territoire de l'Union ; à ce titre, le droit communautaire ne s'y applique pas directement. Les PTOM jouissent d'une très large autonomie mais les affaires régaliennes demeurent généralement du ressort de leur État membre de rattachement. Les relations entre l'Union européenne et les PTOM sont définies par la quatrième partie du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et par la nouvelle décision d'association outre-mer du 5 octobre 2021. Cette association leur permet notamment de bénéficier d'un régime commercial avantageux : les importations de l'Union en provenance des PTOM ne sont pas soumises aux droits d'importation ni aux restrictions quantitatives.

À partir de 2021, une enveloppe budgétaire de 500 millions d'euros, dédiée aux PTOM, est inscrite au budget de l'UE pour la période 2021/2027. Auparavant les PTOM disposaient de financements au titre du Fonds européen de développement dédiés aux pays ACP (Afrique Caraïbes Pacifique) et aux PTOM. Cette nouvelle allocation se divise en plusieurs enveloppes : une enveloppe territoriale (225 millions d'euros pour le Groenland et 164 millions d'euros pour les autres PTOM), une enveloppe régionale de 76 millions d'euros, une enveloppe d'assistance technique de 22 millions d'euros et une enveloppe pour les circonstances imprévues et nouveaux défis de 13 millions d'euros.

Sur le plan bancaire, le statut de PTOM dans les territoires d'outre-mer du Pacifique implique que les dispositions du Traité relatif à l'Union européenne et les directives européennes concernant le passeport bancaire européen ne sont pas applicables sur ces territoires. En conséquence, seul un établissement agréé en France (par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) peut y effectuer des opérations réglementées, telles que les opérations de banque, l'émission et la gestion de monnaie électronique ou la fourniture de services de paiement : les agréments obtenus dans d'autres pays européens ne sont pas reconnus.

Depuis la ratification du traité de Lisbonne, le changement de statut européen de RUP à PTOM ou vice versa est facilité. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen. Ainsi, du côté français, Saint-Barthélemy est passé en 2012 du statut de RUP à celui de PTOM. Inversement, Mayotte a accédé au statut de RUP le 1er janvier 2014.

<sup>1</sup>Il s'agit d'Anguilla, des Bermudes, des Îles Caïmans, de la Géorgie du Sud et des Îles Sandwich du Sud, des îles Malouines (Falkland), de Montserrat, des Pitcairn, de Sainte-Hélène, d'Ascension et Tristan da Cunha, du Territoire antarctique britannique, du Territoire britannique de l'océan Indien, des îles Turks-et-Caïcos et des îles Vierges britanniques.

## **Présentation des services du Territoire des îles Wallis et Futuna**

---

### **Préfecture (Administration Supérieure)**

---

Préfet  
Secrétaire général  
Services du cabinet  
Délégation de Futuna  
Circonscription d'Uvea  
Coordination - Finances - Développement  
Réglementation - Contentieux - Élections  
Ressources Humaines - Systèmes d'information et de communication - Moyens et logistique

### **Services de l'État et du Territoire**

---

Vice-rectorat  
Direction des finances publiques  
Agence de santé  
Compagnie de Gendarmerie  
Service d'État de l'Aviation civile  
Météo-France  
Délégation des droits de la femme et de l'égalité  
Service de l'Assemblée territoriale  
Délégation de Wallis-et-Futuna à Nouméa  
Délégation de Wallis-et-Futuna à Paris  
Délégation de Wallis-et-Futuna à Papeete  
Service des Affaires culturelles  
Service des Affaires maritimes, ports, phares et balises  
Service des Affaires rurales et de la Pêche  
Service des Douanes et Contributions diverses  
Service de l'Environnement  
Service de l'Inspection du travail et des Affaires sociales  
Service de la Jeunesse et des Sports  
Service des Œuvres scolaires et de la Vie de l'étudiant  
Service des Postes et Télécommunications  
Service de la Statistique et des études économiques  
Service des Travaux publics

### **Circonscriptions**

---

#### **Services administratifs**

Relations avec la chefferie  
État-civil et titres d'identité  
Tenue des listes électorales et organisation des scrutins  
Comptabilité et suivi du budget  
Gestion du personnel  
Recensement militaire  
Aides aux personnes âgées

#### **Services Techniques**

Préservation des ouvrages et infrastructures  
Suivi des établissements recevant du public  
Ramassage des encombrants et déchets domestiques  
Intendance et entretien du Palais royal  
Entretien du parc automobile de la circonscription  
Pompiers

---

Sources : Administration supérieure, G. PRESSENSE, IEOM

## Section 4

# Éclairage sur Futuna

---

L'archipel de Futuna comprend l'île de Futuna et l'île d'Alofi. À 178°7' de longitude ouest et 14°2' de latitude sud, il est situé dans le Pacifique, au nord de Fidji, à 230 kilomètres environ de Wallis. Comme indiqué précédemment, ces îles furent découvertes par des navigateurs hollandais Jacob Le Maire et Willem Schouten en 1616, qui les baptisèrent « les îles Horn ». La superficie de l'ensemble est d'environ 64 km<sup>2</sup>.

Futuna, d'environ 15 km de long sur 5 km de large, est une île volcanique. Les côtes sont escarpées, difficiles d'accès et pittoresques. Alofi est située au sud-est de Futuna dont elle est séparée par un chenal de 1,8 km de large. Inhabitée, elle est également de configuration montagneuse. Le recensement réalisé en juillet 2018 a estimé la population futunienne à 3 220 habitants soit une baisse de 10,9 % en 5 ans, de 24 % par rapport à 2008 et de 33,8 % par rapport à 2003. Cette baisse de la population est principalement due à une faible natalité et à un solde migratoire négatif. En effet, les jeunes Futuniens émigrent massivement, obligés de quitter l'île pour poursuivre leurs études ou trouver un emploi, en Nouvelle-Calédonie ou en métropole. La densité de la population est d'environ 50 habitants au km<sup>2</sup>. Le centre le plus important est Leava, situé au sud-est de Futuna.

L'État est représenté à Futuna par le Délégué du Préfet, Administrateur Supérieur du Territoire. Les structures sociales sont de type coutumier. L'île est divisée en deux royaumes : Sigave et Alo (qui comprend Alofi). Les deux rois sont assistés de 5 ministres et de chefs de village.

## 1. Une économie très traditionnelle

---

L'activité économique de Futuna demeure très traditionnelle, axée sur une pêche artisanale et une agriculture orientée vers un élevage essentiellement avicole et porcin (en lien avec la coutume) ainsi que vers des cultures vivrières. L'artisanat local repose sur la confection d'objets divers dont les tapas (écorce de mûrier battue et décorée à l'encre de Chine), particulièrement réputés à Futuna.

## 2. De nombreux projets d'infrastructures

---

Situé à la pointe de Vele, l'aérodrome de Futuna permet de relier l'île de Futuna à celle de Wallis. Pour répondre aux exigences de désenclavement ainsi qu'à l'augmentation du nombre de passagers, d'importants travaux d'aménagement ont été décidés en 2018. Pour la sécurité et la mise en place des vols de nuit, l'aérodrome va être clôturé entièrement et équipé d'un éclairage de piste et de balises, d'ici fin 2023.

Le taxiway sera agrandi pour accueillir deux avions et la piste sera surfacée d'ici 2025. L'aérogare est en cours de rénovation/extension. Le coût total de ces chantiers, y compris l'achat d'un tracteur et d'un camion de pompier, est de 5 millions d'euros (subvention DGAC au Territoire). Ces projets ont été retardés par la situation sanitaire, les négociations foncières ainsi que l'absence de carrière sur l'île. La desserte aérienne est assurée par la Société Aircalin au moyen de deux appareils DHC-6 Twin-Otter d'une capacité de 11 passagers. La convention signée entre le Territoire et la compagnie est à sa deuxième version depuis 2019. Un twin-otter a fait



l'objet d'un refitage (révision complète de l'aéronef) et a été livré et mis en service fin 2020. La liaison inter-îles sera confiée à la société Air Loyauté au premier janvier 2024.

Les vols restent tributaires des conditions climatiques (interdiction de circulation aérienne dès que le vent excède 20 nœuds). De plus la compagnie aérienne rencontre des difficultés majeures de recrutement d'équipages de façon pérenne, ne permettant pas à ce jour de trouver une régularité de l'exercice de la mission de délégation de service public.

Au niveau maritime, Futuna est desservie par un porte-conteneurs qui effectue une rotation toutes les quatre ou cinq semaines depuis Wallis. Actuellement des études sont faites pour la mise en place d'une liaison maritime mixte (passagers et fret). Quelques armateurs ont présenté des projets en cours d'examen par l'Administration et le Territoire. Financé par le 10<sup>ème</sup> FED pour un budget de plus d'un milliard de F CFP, le projet de reconstruction complète du quai de Leava a été présenté collégalement aux différents acteurs locaux en présence du représentant de l'Union européenne au mois de mars 2019 à Futuna. L'organisation du chantier et sa base-vie a débuté en novembre 2019. Les premiers matériels lourds ont été livrés en décembre 2020, en raison des retards d'acheminement maritime liés à la crise sanitaire. La « zone chantier » est opérationnelle depuis janvier 2021. La réception du quai était initialement prévue pour avril 2021 mais le chantier accumule les retards. En 2023, il est toujours en cours.

Les futurs objectifs pour le CET sont la finalisation de sa voie d'accès, la construction d'un bâtiment et d'un nouveau casier d'enfouissement.

La remise en état du réseau d'adduction d'eau de Futuna, débutée en 2015, se poursuit afin que tous les habitants de l'île puissent bénéficier d'une desserte constante en eau et à terme d'une eau potable.

Le réseau routier principal de Futuna s'étend sur 31 km, dont 19 km revêtus (béton). Moins de la moitié de cette route bétonnée est en bon état, 2,5 km sont sous surveillance (prévention de l'apparition des nids de poule) et 6,75 km sont à reconstruire. La route est coupée depuis plus de dix ans aux Pyramides, suite à un cyclone. Les principaux problèmes rencontrés sont l'approvisionnement en matériaux, depuis la fermeture de l'unique carrière de l'île, et l'absence d'assainissement pluvial qui endommage la voirie.

### 3. Une présence bancaire limitée

---

L'accès aux services bancaires à Futuna demeure restreint. La Banque de Wallis et Futuna (BWF) assure un bureau temporaire sur l'île quelques jours par semaine. Un Centre des Finances Publiques (CFiP) est par ailleurs installé dans les locaux de la Délégation de Futuna, depuis juillet 2013. Le distributeur automatique de billets a été mis en service en février 2017 comme annoncé par le Président de la République lors de sa visite en 2016.

Les études effectuées par le seul opérateur bancaire de la zone, la BWF (filiale de la BNP Paribas NC) faisaient ressortir jusqu'en 2021 que l'état du marché ne rendait pas opportun ni rentable l'ouverture d'un bureau à Futuna autorisé à effectuer des opérations bancaires. Les conditions complexes de fonctionnement induites par la période de pandémie ont cependant révélé la nécessité d'ouvrir quotidiennement ce bureau et d'y développer par la présence d'un personnel habilité, ces mêmes opérations de plus en plus nombreuses.

## CHAPITRE II

### Panorama de l'économie de Wallis-et-Futuna



Marché de l'alimentation saine à Kafika, district de Hahake, Wallis  
*© Mathias Régnier*

# Section 1

## La population

En 1921, le premier recensement officiel de la population donnait les résultats suivants : 4 161 habitants à Wallis et 1 475 habitants à Futuna. Un siècle plus tard, Wallis en compte 8 333 et Futuna 3 225. Depuis 2003, la dynamique est pourtant à la baisse.

### ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA POPULATION DE WALLIS-ET-FUTUNA

Les recensements effectués tous les cinq ans sur le Territoire mettent en évidence une modification de la structure de la population de Wallis-et-Futuna. L'exode de la population explique en partie ce phénomène qui existe depuis plus de 40 ans. Les premières vagues d'émigration des travailleurs de l'archipel ont pour origine l'exploitation des mines de nickel en Nouvelle-Calédonie dans les années 1970 – 1980. De nos jours, une partie des diplômés du cycle secondaire entreprennent des études supérieures en métropole ou en Nouvelle-Calédonie. Par la suite, les contraintes imposées par le marché du travail local incitent cette jeune génération à s'établir en dehors du Territoire. À l'importance des flux migratoires s'ajoute l'évolution des comportements en matière de natalité. L'indice de fécondité, estimé à 2,2 enfants par femme en 2018, était de 4,5 enfants par femme en 1983. Le taux d'accroissement naturel a donc tendance à diminuer, et ce phénomène est renforcé par le départ des générations de jeunes adultes en âge de procréer.

En conséquence, la structure des familles wallisiennes et futuniennes évolue : la taille moyenne des ménages se réduit, passant de 4,8 à 3,7 personnes en moyenne entre 2003 et 2018), le nombre d'habitants de l'archipel a tendance à décroître et la population vieillit. En 2018, les personnes de plus de 60 ans représentent 16,5 % de la population (+2,4 points par rapport à 2013) tandis que les jeunes de moins de 20 ans représentent 34,0 % de la population (-3,7 points par rapport à 2013).

Selon le dernier recensement de la population effectué par le Service territorial de la statistique et des études économiques (STSEE), le nombre d'habitants de Wallis-et-Futuna s'élève à 11 558 au 23 juillet 2018<sup>3</sup>. La population a baissé de 5,2 % entre 2013 et 2018. Cette évolution s'explique en partie par la forte émigration des jeunes âgés de 20 à 35 ans.

#### Principaux indicateurs démographiques

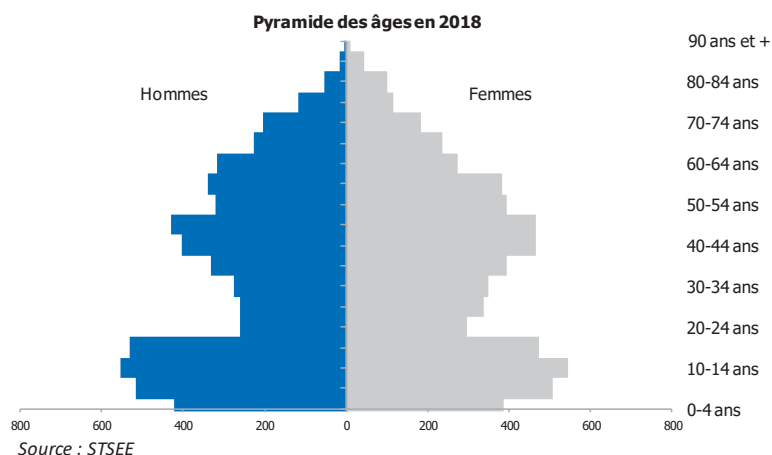
	1996	2003	2008	2013	2018	Variation 2018/2013
Population totale	14 166	14 944	13 445	12 197	11 558	-5,2%
Taux d'accroissement naturel (‰)	18,0	15,0	10,6	8,5	6,6	-
Taux brut de solde migratoire (‰)	-7,1	-7,1	-31,8	-27,8	-17,1	-
Taux d'accroissement de la population (‰)	5,5	7,9	-21,2	-19,3	-10,5	-
Taux de fécondité	2,9	2,7	2,0	2,1	2,2	-
Espérance de vie à la naissance (années)	72	74,3	74,3	75,8	76,9	-

Source : STSEE

En effet, en comparant les pyramides des âges des derniers recensements, on observe clairement un rétrécissement de la base de la pyramide dans le temps, causé par un flux d'émigration important. Combiné à une baisse du taux d'accroissement naturel de la population, ainsi qu'à la progression de l'espérance de vie à la naissance, de 75,8 ans en 2013 à 76,9 ans en

<sup>3</sup> Ce chiffre correspond à la population municipale de Wallis-et-Futuna et n'inclut pas la population comptée à part (qui comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune). Il diffère donc de la population totale qui s'élève à 12 067 habitants mais représente mieux l'évolution démographique des résidents de l'archipel.

2018, il en découle un vieillissement de la population. L'âge médian passe ainsi de 32,2 à 35 ans entre 2013 et 2018.



Les recensements réalisés par le STSEE entre 2008 et 2018 permettent d'estimer une baisse moyenne annuelle de la population de Wallis-et-Futuna de 1 %.

Toutefois, en 2018, l'accroissement naturel de la population est toujours positif (+58 personnes) tandis que le solde migratoire devient neutre (+18 personnes), contrairement à sa tendance des années passées (-275 personnes en moyenne sur les 5 années précédentes).

#### DÉFINITIONS ET UNITÉS

**Solde migratoire** : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le Territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

**Taux brut de solde migratoire** : taux d'accroissement de la population imputable au solde migratoire, pour 1 000 habitants.

**Taux d'accroissement naturel** : taux de croissance démographique imputable au mouvement naturel de la population, c'est-à-dire celui qui ne résulte que des naissances et des décès. Il se calcule comme le rapport du solde naturel pendant une période à la population moyenne de cette période. Il s'exprime pour 1 000 habitants.

**Taux d'accroissement de la population** : variation de l'effectif d'une population. Il se calcule en faisant la somme de l'accroissement naturel et du solde migratoire. Il s'exprime pour 1 000 habitants.

**Taux de fécondité** : nombre d'enfants par femme âgée de 15 à 49 ans.

**Âge médian de la population** : âge divisant la population en deux parts égales, la moitié étant plus jeune et l'autre moitié plus âgée.

## Section 2

# Les principaux indicateurs économiques

### 1. Les comptes économiques

#### UNE ÉCONOMIE TRADITIONNELLE ET ADMINISTRÉE

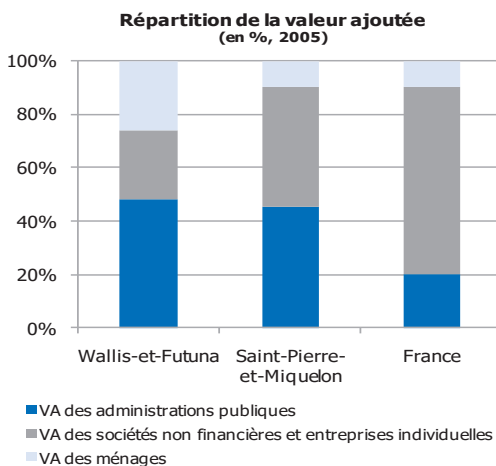
L'administration publique joue un rôle prépondérant dans le soutien de l'économie de Wallis-et-Futuna : elle est à l'origine de près de 75 % des salaires distribués et la commande publique représente à elle seule 54 % du PIB en 2005. La contribution du secteur privé dans la création de richesses reste faible. Les exportations sont peu significatives du fait de la faiblesse de l'appareil productif et de l'éloignement de marchés potentiels.

Il n'existe pas de structure chargée du calcul du PIB annuel sur le Territoire. Toutefois, dans le cadre des travaux CEROM (Comptes Économiques Rapides pour l'Outre-Mer) réalisés en 2008, une évaluation du PIB de Wallis-et-Futuna a été établie, le chiffrant à 18 milliards de F CFP pour l'année 2005 (aucune opération de mise à jour n'a pu être effectuée depuis cette date). Le PIB par habitant était ainsi d'environ 1,2 million de F CFP (10 148 d'euros) en 2005, plaçant l'archipel en tête des petits États et territoires de la zone Pacifique en niveau de vie, mais très en-dessous de la moyenne atteinte dans l'outre-mer français.

Le PIB de Wallis-et-Futuna est essentiellement non marchand (75 % de la valeur ajoutée totale) alors que dans les autres collectivités d'outre-mer, le PIB marchand ne représente qu'un tiers du PIB total. Cette structure résulte du poids important de la tradition et de l'administration dans l'économie du Territoire.

L'économie de l'archipel est largement soutenue par le secteur administratif qui concentre plus de la moitié de la création de richesse (54 % du PIB en 2005). Par ailleurs, la fonction publique et semi-publique emploie environ deux tiers des salariés déclarés localement. Les transferts en provenance de la métropole sont essentiels étant donné la faiblesse des ressources de la collectivité, principalement constituées des recettes douanières qui ne représentaient que 8 % du PIB en 2005.

Selon l'étude CEROM, le poids de la valeur ajoutée des ménages dans la valeur ajoutée globale (hors entrepreneurs individuels) est deux fois plus élevé qu'en métropole et autres collectivités d'outre-mer. L'autoconsommation est importante, évaluée à 26 % de la dépense totale des ménages.



Source : CEROM

## 2. La crise sanitaire en 2022

---

2022, comme les deux années précédentes, a été impactée par la pandémie de Covid-19, particulièrement au premier semestre, alors qu'à partir de septembre, l'ensemble des restrictions qui concernaient les déplacements étaient levées.

En ce qui concerne les vols internationaux, les vols passagers vers Wallis avaient été suspendus début septembre 2021 et ont repris le 18 novembre, à raison d'un vol par semaine, avec la nécessité d'un motif impérieux et une obligation de septaine ou de quatorzaine (selon le statut vaccinal) dans un hôtel à Nouméa et 3 jours d'isolement dans un hôtel à Wallis.

A partir du 16 juin 2022, 2 vols par semaine ont été mis en place, avec toujours 3 jours d'isolement dans un hôtel à Wallis mais plus de confinement à Nouméa. En revanche 1 test PCR de 72 heures avant le vol et un test antigénique à l'aéroport étaient obligatoires.

Dès le 11 juillet, les vols vers Wallis ont repris sans restriction (hormis la réalisation d'un test PCR et d'un test antigénique avant le vol et 3 jours d'isolement à domicile en arrivant). Les 3 jours d'isolement ont été maintenus jusqu'au 8 août, le test PCR jusqu'au 18 août et le test antigénique jusqu'au 25 août. En revanche, les personnes non vaccinées devaient justifier d'un motif impérieux pour entrer sur le Territoire.

A compter d'août, 3 vols par semaine sont planifiés, comme avant la période Covid. Depuis le 9 septembre, il n'y a plus de nécessité d'un motif impérieux pour les non-vaccinés en voyage à Wallis. Dès lors, les déplacements internationaux depuis et vers Wallis ne sont plus contraints.

En plus d'avoir un impact sur les personnes, les restrictions ont encore eu un impact sur le fret et l'arrivée de marchandises, causant des difficultés et des retards d'approvisionnement.

## 3. L'emploi et le chômage

---

### 3.1 LA POPULATION ACTIVE

**Nota Bene** : Une part des Wallisiens et Futuniens en âge de travailler a une activité de type traditionnel, tournée en général vers l'autoconsommation, ou une activité temporaire rémunérée mais pas toujours déclarée. Ces travailleurs se décrivent le plus souvent comme inactifs lors des recensements, et non comme des actifs occupés. Les données de l'emploi doivent donc être interprétées avec prudence.

La population active<sup>4</sup> a été estimée à 4 182 personnes lors du dernier recensement, le 23 juillet 2018. À cette date, près de 47 % de la population en âge de travailler s'est déclarée active, contre 50 % en 2013 et 40 % en 2008. On note aussi un recul de la population active occupée (-12,6 % en 2018 par rapport à 2013), ce qui s'explique notamment par la stagnation de la situation économique sur les dernières années. Le taux de chômage<sup>5</sup> est ainsi évalué à 17,4 % en 2018 contre 8,8 % en 2013.

---

<sup>4</sup> La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs (définition de l'INSEE).

<sup>5</sup> Le taux de chômage se calcule en faisant le rapport entre le nombre d'actifs non occupés et le nombre d'actifs.

## Répartition de la population active

	2003	2008	2013	2018	Variation 2018/2013
<b>Population active</b>	<b>3660</b>	<b>3869</b>	<b>4482</b>	<b>4182</b>	<b>-6,7%</b>
Hommes	2049	2163	2313	2264	-2,1%
Femmes	1611	1706	2169	1918	-11,6%
<b>Population active occupée</b>	<b>3104</b>	<b>3373</b>	<b>3952</b>	<b>3455</b>	<b>-12,6%</b>
Hommes	1730	1867	2072	1935	-6,6%
Femmes	1374	1506	1880	1520	-19,1%
<b>Taux d'activité (en %)</b>	<b>35,3</b>	<b>40,0</b>	<b>49,6</b>	<b>47,0</b>	<b>-2,6 pt</b>
Hommes	40,1	46,5	53,6	53,6	0 pt
Femmes	30,6	34,0	45,9	41,1	-4,8 pt

Source : STSEE

## 3.2 L'EMPLOI

### Répartition par secteur des emplois salariés (inscrits à la CPSWF)\*

	2018	2019	2020	2021	2022	Part en 2022	Variation 2022/2021
Agriculture et pêche	4	4	4	4	4	0,2%	0,0%
Industrie et énergie	98	101	102	101	100	4,3%	-1,0%
BTP	69	74	74	79	107	4,6%	35,4%
Commerce	304	327	349	375	393	16,8%	4,8%
Autres services marchands	446	413	483	363	413	17,6%	13,8%
Services non marchands	1 412	1 345	1 291	1 335	1 327	56,6%	-0,6%
<b>Total</b>	<b>2 333</b>	<b>2 264</b>	<b>2 303</b>	<b>2 257</b>	<b>2 344</b>	<b>100,0%</b>	<b>3,9%</b>

\* chiffres au 30/06

Source : CPSWF

Au 30 juin 2022, on dénombre 2 344 salariés déclarés à la Caisse des prestations sociales de Wallis-et-Futuna (CPSWF)<sup>6</sup>, contre 2 257 à fin juin 2021. Le secteur public reste prépondérant avec 56,6 % de l'emploi salarié local, et une masse salariale représentant 70 % de l'emploi total. Les effectifs des salariés du secteur public sont globalement stables tandis que ceux du secteur privé augmentent, particulièrement ceux du BTP (+28 salariés), du commerce (+18 salariés), et des autres services marchands (+50 salariés).

Aux données de la CPSWF, il convient de rajouter les fonctionnaires d'État, qui ne cotisent pas localement : en 2022, ils sont 416 en activité sur le Territoire, contre 500 en 2021. Les fonctionnaires se répartissent pour 62 % à l'Éducation nationale, 38 % à l'Administration supérieure et à ses services, et à hauteur de 1 % à l'Agence de santé.

### Répartition des fonctionnaires (non inscrits à la CPSWF)

	2018	2019	2020	2021	2022	Part en 2022	Variation 2022/2021
Administration supérieure et autres services	78	151	153	195	156	38%	-20,0%
Éducation nationale	278	308	288	302	256	62%	-15,2%
Agence de santé	3	3	3	3	4	1%	33,3%
<b>Total</b>	<b>359</b>	<b>462</b>	<b>444</b>	<b>500</b>	<b>416</b>	<b>100%</b>	<b>-16,8%</b>

Sources : Administration supérieure, Agence de santé, Vice-rectorat

En 2022, 2 760 personnes occupent un emploi déclaré, contre 2 757 en 2021. Le secteur public concentre 63 % de ces effectifs, parmi lesquels 24 % ne sont pas déclarés localement. Pour une analyse plus fine de la situation du marché du travail, il convient de rappeler que, lors du recensement de 2018, le Territoire comptait 3 455 actifs occupés. Ainsi, on peut estimer à près de 700 le nombre de travailleurs occasionnels non déclarés ou auto-entrepreneurs (ces derniers n'ayant pas l'obligation de disposer de couverture sociale).

<sup>6</sup> Les chiffres communiqués sont à manier avec précaution, du fait qu'ils sont tributaires du règlement de ces cotisations.



### 3.3 LE CHÔMAGE

La notion de « demandeur d'emploi » à Wallis-et-Futuna n'est pas assimilable à celle définie par le Bureau international du travail (BIT), du fait qu'il n'existe pas de structure « Pôle emploi » ni de dispositif d'indemnisation sur le Territoire. L'organisme en charge de « l'office local de main-d'œuvre » est le service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS) : il gère, à ce titre, une partie des demandeurs d'emplois de l'archipel. Le chômage n'étant pas indemnisé, il n'y a en principe aucune obligation tant pour les employeurs de faire état des offres que pour les demandeurs d'emploi de s'inscrire au SITAS. Toutefois, il existe une obligation de n'attribuer des chantiers de développement qu'à des personnes sans emploi.

Une prime emploi est attribuée sur des critères de recherche d'emploi et les formations, y compris dans le cadre du SMA, s'adressent à des jeunes sans emploi également. Le SITAS enregistre donc les demandeurs d'emploi.

Au 31 décembre 2022, 41 demandeurs d'emploi sont inscrits, après 55 en 2021. Compte tenu du fait qu'il n'existe pas d'actualisation mensuelle obligatoire pour les demandeurs d'emploi sur le territoire, l'estimation exacte du taux de chômage est difficile.

### 3.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDÉS

#### 3.4.1 La prime à la création d'emploi en faveur des jeunes

Ce dispositif, mis en place en 2004, prévu par l'article 178 Bis du code du travail applicable à Wallis-et-Futuna, est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Il permet à l'employeur de toucher une prime pendant trois ans, d'un montant égal à 20 % du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) annuel pendant les deux premières années puis à 10 % pour la troisième année.

L'inconvénient majeur actuel est que le montant de l'aide est devenu inférieur au montant des charges. Ce dispositif reste tout de même un outil pour la lutte contre le travail dissimulé et l'insertion professionnelle des jeunes. Cette prime a permis de soutenir le recrutement de 23 jeunes en 2022 (contre 15 en 2021). Une revalorisation de l'aide reste toutefois à envisager pour garder la pertinence du dispositif.

#### 3.4.2 Les Chantiers de développement local

Instaurés en 1991, les Chantiers de Développement Local (CDL) ont pour objectif « *de donner à des catégories particulièrement défavorisées, un appui financier temporaire en contrepartie d'un travail d'intérêt général pendant une durée limitée, et d'apporter une aide à l'insertion sociale et professionnelle des travailleurs privés d'emploi* ». Les postulants doivent être à la recherche d'un emploi et s'être préalablement inscrits auprès du SITAS.

Les CDL permettent d'aider plusieurs centaines de personnes chaque année. Ces chantiers sont attribués soit par chacune des trois circonscriptions (Uvea, Alo et Sigave), soit par le SITAS.

En 2022, 1088 personnes (après 875 en 2020 et 973 en 2021) ont bénéficié des chantiers de développement : 131 jeunes et 957 adultes. Ces personnes ont participé à l'amélioration et à la protection de l'environnement et de l'artisanat. Il est à souligner qu'une part importante de ces chantiers est consacrée à l'aide aux personnes en situation de handicap. En outre, une quarantaine d'associations locales ont œuvré pour la mise en place de ces chantiers.



## 3.5 LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Hors mobilité et hors formation à distance, 45 personnes ont pu suivre une formation professionnelle en 2022 (contre 12 en 2021) pour un budget global de 18 millions de F CFP.

Ces formations permettent une montée en compétences ou un perfectionnement dans des domaines prégnants du territoire.

### 3.5.1 La formation des cadres

Initié en décembre 2002, le programme devenu « Cadres pour Wallis-et-Futuna » permet aux jeunes salariés, demandeurs d'emploi ou étudiants de suivre une formation professionnelle au-delà du baccalauréat en Nouvelle-Calédonie ou en métropole. Un retour dans la collectivité d'origine est attendu, avec les diplômes nécessaires pour occuper des postes à responsabilité, encadrer une équipe ou créer une entreprise. Au cours de l'année 2022, 4 boursiers étaient en formation (ils étaient 8 en 2021).

### 3.5.2 La formation professionnelle dans le cadre de la mobilité

Le SITAS gère les programmes « Formation professionnelle en mobilité professionnelle » et « Passeport mobilité professionnelle ». Le dispositif permet aux salariés des entreprises locales de se perfectionner ou de compléter leurs connaissances professionnelles en vue de leur maintien dans l'emploi et/ou de leur progression professionnelle. Il permet également aux jeunes d'accéder à des formations de remise à niveau et de préparation aux concours et recrutements hors du Territoire. En 2022, 59 personnes ont bénéficié du passeport mobilité dont 27 départs, 15 pour des oraux de concours, et 17 retours définitifs.

### 3.5.3 La formation professionnelle dans le cadre du SMA

Ce dispositif, qui n'existe qu'en Outre-mer, bénéficie au Territoire depuis 2016. Pour l'année 2022, le Service Militaire Adapté a pu être proposé à 2 jeunes de moins de 26 ans (contre 7 en 2021). Cette baisse des départs est essentiellement due à la situation sanitaire. Sans travail et sans qualification au départ, après une période variable en fonction des formations choisies, en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie Française, ces jeunes reviennent sur le Territoire pour y exercer une profession, bénéficiant dès le départ d'une perspective d'insertion.

### 3.5.4 Une offre de formation renouvelée : la formation à distance

Découlant de la Stratégie du Numérique, financée par l'Union européenne, le lancement de la e-formation s'inscrit comme un dispositif innovant sur le Territoire. Suite à l'obtention, en 2020 de la labellisation "Campus Connecté", le dispositif est devenu l'Université Numérique de Wallis-et-Futuna (UnWF). Cette nouvelle structure permet de proposer un accompagnement plus large englobant à la fois le parcours de formation de sa conception à sa concrétisation et un pôle d'insertion professionnelle.

Inaugurés en septembre 2022, les nouveaux locaux du campus connecté de l'Université numérique de Wallis et Futuna offrent des espaces d'études équipés et connectés où les apprenants peuvent suivre une formation à distance tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé.

L'université numérique est composée de 6 espaces :

- la salle de travail individuel, équipée d'ordinateurs fixes
- la salle de travail collaboratif, équipée d'un système de visio-conférence
- le studio de montage audiovisuel
- le bureau partagé

- l'espace de restauration
- La terrasse aménagée

L'Université numérique étant attenante à la médiathèque universitaire de Wallis et Futuna, les étudiants ont aussi accès aux ressources documentaires (versions papier et électronique).



Les locaux de l'Université numérique de Wallis-et-Futuna, inaugurés en septembre 2022

© IEOM

En 2022, 51 personnes ont suivi des formations à l'UnWF selon la répartition suivante :

- 8 instituteurs inscrits au diplôme d'université « langues, cultures océaniques et apprentissage en wallisien et en futunien ». Issu d'un partenariat entre le Territoire et l'Université de la Nouvelle-Calédonie, formation destinée aux instituteurs du premier degré.
- 10 étudiants inscrits au diplôme d'université « capacité en gestion des entreprises ». Lancée au second semestre 2022, ces personnes sont en formation jusqu'en juillet 2023.
- 14 professionnels du secteur privé ont suivi les ateliers du programme « les tremplins du numérique » dans le cadre du partenariat avec la CCIMA et l'Open NC (Organisation des professionnels de l'économie numérique de la Nouvelle-Calédonie). Les très petites à moyennes entreprises ont bénéficié d'ateliers d'accompagnement à la transformation numérique pour mieux communiquer, mieux vendre et connaître toutes les obligations liées à l'utilisation du numérique.
- 6 salariés dont les employeurs ont demandé des formations certifiantes en bureautique, en comptabilité et en ressources humaines. Ces 6 apprenants ont obtenu leur certification après quelques jours de formation.
- 13 personnes préparent des diplômes d'état (Licence, Diplôme général de comptabilité (DCG), CAP, BTS), des titres professionnels (infographiste et

monteur audiovisuel), des préparations au concours de la fonction publique (CAPES et inspecteur des finances) et des formations certifiantes (en langue ou en informatique entre autres). Ces apprenants ont effectué leur rentrée à la fin du second semestre 2022.

Sur ces 51 personnes en formation à distance, 28 ont terminé leur formation en 2022, dont 8 lauréats d'un diplôme universitaire et 20 d'une certification. Les 23 autres apprenants continuent leur formation et la termineront en 2023.

L'université numérique est une avancée pour les wallisiens car ils ont maintenant la possibilité de continuer à se former à des filières post-bac tout en restant sur le territoire. En 2023, Futuna comptera aussi une antenne de l'université numérique de Wallis et Futuna.

### **3.5.5 La formation continue**

Le réseau groupement d'établissements « GRETA » est le seul opérateur de formation des îles Wallis-et-Futuna. Il propose depuis 2006 aux administrations et aux entreprises une gamme de prestations généralistes pour la formation de leurs salariés.

La réponse à la demande est construite sur mesure avec le demandeur. La mise en place de la formation se fait sur la base d'un dialogue permanent tant au niveau de la conception que de la mise en œuvre. Cette formation, pour des questions d'économie d'échelle, peut être amenée à se dérouler en session inter-entreprises ou inter-administrations.

Le Greta ne possède pas de bâtiments. Les formations sont dispensées dans les salles et les plateaux techniques des établissements scolaires ou sur le lieu d'exercice des salariés (formation sur site). Les formateurs sont des enseignants titulaires de l'éducation nationale formés à la pédagogie ou des formateurs issus des milieux professionnels recrutés sur profil.

Sur le Territoire, le GRETA a des partenariats de longue date avec le secteur privé et public, même si l'essentiel de ses activités se fait avec le secteur public, compte tenu de la répartition de la population active occupée entre les deux secteurs. Le GRETA écoute les besoins de chacun et apporte des réponses adaptées soit au niveau local, soit au niveau régional. La réponse régionale concerne les spécialités absentes sur le Territoire : c'est le cas notamment des certifications CACES qui nécessitent l'intervention des partenaires de la Nouvelle-Calédonie. La crise sanitaire a marqué les activités du GRETA au début de l'année, à la fois dans ses offres et dans ses partenariats. La levée des restrictions a permis une reprise des activités en milieu d'année.

Les formations organisées par le GRETA sont payantes. Dans la plupart des cas, ce sont les employeurs qui assurent le financement pour leurs salariés. Au regard des spécificités du Territoire, le GRETA réalise des prestations de formation pour le compte du SITAS à destination des demandeurs d'emploi ou des candidats bénéficiant du « dispositif 40 cadres », et qui nécessitent en amont une remise à niveau de leurs acquis.

La CCIMA participe également aux financements des actions de formations pour les petites entreprises. En ce qui concerne les stages individuels, ce sont les candidats qui financent eux-mêmes leurs formations. Les formations qui ont été les plus sollicitées concernent la bureautique (utilisation de Word et Excel), l'anglais, et l'habilitation électrique pour la sécurité des salariés.

Un des objectifs du GRETA est la diversification de ses offres vers d'autres domaines d'activité. Elle s'est illustrée notamment par la mise en place d'une formation dans le domaine du journalisme en partenariat avec le média local Wallis et Futuna la 1ère.

## 4. Les revenus et salaires

---

### 4.1 LES REVENUS

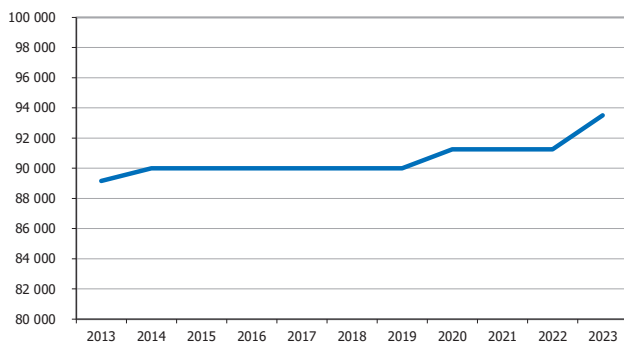
En l'absence de fiscalité directe sur les entreprises et les particuliers, le niveau et la nature des revenus des salariés du secteur privé, des revenus d'activité non salariaux et des autres revenus (fonciers, titres, etc.) ne peuvent être appréciés sur le Territoire.

Le rapport publié en 2022 sur *l'enquête budget des familles à Wallis et Futuna*, rappelle que le Territoire est très marqué par les inégalités de revenus. Un habitant sur 5 vit sous le seuil de pauvreté (62 350 F CFP mensuels) et 10 % des individus ont un revenu mensuel supérieur à 350 000 F CFP, un chiffre très proche de la rémunération des 10 % des individus aux plus hauts revenus en France métropolitaine. Toujours selon ce rapport, le pouvoir d'achat des wallisiens et futuniens a augmenté de 0,6 % par an en moyenne entre 2006 et 2020. Il en résulte un indice de Gini<sup>7</sup> à 0,43 contre 0,39 en Nouvelle Calédonie et 0,29 en France métropolitaine, cette différence s'expliquant par la faiblesse des transferts sociaux à Wallis-et-Futuna.

### 4.2 LES SALAIRES

L'Accord Interprofessionnel Territorial (AIT) du 15 décembre 1995 décompose les salaires de base du secteur privé en deux parties. La première, fixe, correspond au SMIG horaire. La seconde est variable et négociée chaque année pour s'ajuster au coût de la vie. Les négociations se déroulent au début du mois de novembre, ou, en cas de fortes variations des prix, dès que l'augmentation de l'indice du coût de la vie dépasse 2 %.

Évolution du SMIG mensuel sur 11 ans  
(en F CFP)



Le SMIG mensuel n'a pas évolué en 2022 mais il a connu une augmentation de 2,5% au 1<sup>er</sup> février 2023 pour la première fois depuis 2014, passant de 91 250 (539,94 F CFP de l'heure) à 93 500 F CFP (553,25 F CFP de l'heure). Au cours des dix dernières années, le SMIG mensuel a progressé de 0,4 % par an en moyenne.

Source : Administration supérieure

---

<sup>7</sup> L'indice de Gini est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité de revenus sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême)

La masse des traitements et salaires du secteur public progresse de 6,3 %, et s'élève à 12,7 milliards de F CFP en 2022. Les traitements des fonctionnaires d'État détachés sur le Territoire sont en croissance de 3,2 % sur l'année et représentent plus de 78 % de la masse salariale du secteur public. La rémunération des agents administratifs du Territoire est de 2,7 milliards de F CFP en 2022, en forte hausse de 19,2 % par rapport à 2021, conséquence de l'indexation à 1,5 des salaires. La circonscription d'Uvea représente 50 % du total des circonscriptions, celle de Alo 29 % et celle de Sigave 21 %. Les trois réunies financent un quart des rémunérations allouées aux agents administratifs du Territoire. Les trois quarts restants reposent sur le budget du Territoire et le budget annexe du Service des Postes et télécommunications (SPT).

**Masse salariale du secteur public**

en millions de F CFP	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Agents administratifs du Territoire	1 992	2 131	2 187	2 290	2 729	19,2%
<i>dont Territoire et SPT</i>	1 454	1 583	1 632	1 756	2 053	16,9%
<i>dont circonscriptions</i>	538	547	555	534	676	26,5%
Fonctionnaires d'État	8 639	9 153	9 471	9 632	9 945	3,2%
<b>Total traitements et salaires</b>	<b>10 631</b>	<b>11 284</b>	<b>11 658</b>	<b>11 922</b>	<b>12 674</b>	<b>6,3%</b>

Sources : Circonscription d'Uvea, Délégation de Futuna, Service des Ressources Humaines de l'Administration Supérieure, Dfip

## 5. Les prix

### INFLATION EN OUTRE-MER : QUELLE AMPLEUR ET QUELLES MESURES MISES EN PLACE ?

En 2022, l'inflation a nettement progressé dans les Outre-mer. Sur l'ensemble des territoires ultramarins<sup>1</sup>, elle s'est établie à 4,9 % en glissement annuel à fin décembre 2022, contre une augmentation de seulement 2,6 % un an plus tôt<sup>2</sup>. Les principaux postes qui ont tiré l'inflation à la hausse sont l'énergie (+10,2 %) et l'alimentation (+9,7 %). Les facteurs qui expliquent cette évolution des prix sur l'année sont multiples : reprise économique avec la sortie progressive de la crise sanitaire, tensions d'approvisionnement, réorganisation du trafic maritime, conséquences de la guerre en Ukraine sur les prix des matières premières notamment. À fin 2022, l'inflation apparaît nettement plus marquée dans les COM du Pacifique (+6,4 %) que dans les DOM (+4,3 %), alors que la progression des prix au niveau national s'est élevée à 5,9 %.

Pour faire face à cette hausse des prix, le ministère des Outre-mer a présenté en fin d'année la démarche de « l'Oudinot du pouvoir d'achat » qui combine des mesures prises au niveau national et des chartes locales signées dans chaque territoire concerné. Au travers de la loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat et de la loi de finances rectificative pour 2022, l'État a notamment augmenté l'aide alimentaire dans l'ensemble des territoires d'outre-mer, pour un montant total de 19 millions d'euros. Par ailleurs, la hausse des loyers a été plafonnée à 2,5 % en 2023 dans les DROM contre 3,5 % dans l'Hexagone. On peut enfin noter la revalorisation de l'aide à la continuité territoriale ou encore la hausse de 5 % du montant des subventions accordées aux collectivités ultramarines au titre de la restauration scolaire.

L'Oudinot du pouvoir d'achat a par ailleurs permis d'élargir les Boucliers qualité prix (BQP) dans chaque territoire et de les adapter davantage aux habitudes de consommation. Au-delà de l'ajout de nouveaux biens et services dans les paniers BQP, de nouveaux contributeurs ont ainsi intégré le dispositif tels que le délégataire du port de Longoni à Mayotte, des transitaires ou encore des opérateurs de téléphonie mobile. De nouveaux commerces de proximité ont également intégré le dispositif. Enfin, des groupes de distribution majeurs pour l'approvisionnement des Outre-mer ont signé des engagements en faveur du pouvoir d'achat en Outre-mer tandis que le groupe CMA-CGM s'est engagé à effectuer une remise de 750 euros sur l'ensemble des conteneurs de 40 pieds à destination des Outre-mer.

<sup>1</sup> Hors Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna et îles du Nord.

<sup>2</sup> L'inflation à l'échelle des Outre-mer a été calculée par l'IEDOM-IEOM à partir des données publiées par l'Insee, l'Isee et l'ISPF.

### 5.1 RÉGLEMENTATION DES PRIX

L'article 8-a) du décret n° 62-288 du 14 mars 1962, fixant les attributions du Conseil territorial des îles Wallis et Futuna stipule que "*sont pris en Conseil territorial les actes réglementaires du chef du Territoire concernant la gestion des affaires territoriales y compris les projets d'arrêtés qui doivent être soumis à l'avis préalable de l'Assemblée Territoriale, et notamment les actes portant sur la réglementation économique du commerce intérieur, des prix et des loyers ; l'application et le contrôle de la réglementation générale des poids et mesures ; l'application et le contrôle de la législation métropolitaine sur la répression des fraudes alimentaires ; ...*".

La loi n° 2014-1545 publiée au JORF du 20 décembre 2014 attribue au service des Affaires économiques et du développement de l'Administration supérieure un pouvoir d'enquête dans le cadre de la lutte contre les marges abusives et les abus de position dominante, tel que le prévoit le livre IV du Code du commerce. Ce service dispose ainsi du même pouvoir que les fonctionnaires habilités par le ministre chargé de l'économie à ces fonctions.

## 5.2 CHERTÉ DE LA VIE

Dans le cadre de la loi relative à la régulation économique d'Outre-mer, dite « loi contre la vie chère », un accord de modération des prix de produits de grande consommation est désormais signé chaque année depuis 2013 entre l'État et les principaux fournisseurs et distributeurs intervenant dans la chaîne d'approvisionnement du Territoire. Pour l'année 2022, l'accord a été signé le 25 février par le Préfet, le principal importateur et grossiste en produits alimentaires, les principaux acteurs du secteur du commerce, les producteurs locaux, les éleveurs et les pêcheurs du Territoire. Il impose un prix maximum par produit sur une liste précise de 83 produits de grande consommation. En 2021, seuls 61 produits étaient sur cette liste. Parmi les articles dont le prix est plafonné se trouvent des fruits et légumes, des féculents et des viandes, mais aussi d'autres produits comme les granulats qui servent à nourrir les cochons, des produits d'hygiène ou encore des matériaux de construction.

Depuis décembre 2013, un Observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) est officiellement installé à Wallis-et-Futuna, sous la présidence d'un magistrat de la Chambre Territoriale des Comptes de Nouvelle-Calédonie. Sur l'année d'application du BQP 2021 (mars 2021 à février 2022), l'OPMR note une hausse générale des prix des produits de la liste de 3,53 % par rapport aux prix du BQP négociés au mois de février 2021. Pour 2021, l'OPMR a souhaité ajouter un nouveau commerce par rapport au BQP 2020.

Un projet d'instauration d'une liaison maritime régulière entre Wallis et Futuna a été présenté en Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale début 2017. Actuellement, seul un bateau accoste toutes les trois semaines environ, selon les conditions météorologiques, pour approvisionner le Territoire. La desserte maritime ne s'effectue que dans un sens (de Wallis vers Futuna) et ne concerne que les marchandises. Une liaison maritime entre les deux îles permettrait à Futuna de développer le commerce de produits locaux entre les deux îles.

L'aide à la continuité territoriale, aussi appelée aide au passage aérien, est octroyée sous condition de ressources aux résidents habituels de Wallis-et-Futuna.

Depuis le décret n°2021-845 du 28 juin 2021 modifiant le code des transports, l'aide à la continuité territoriale qui proposait deux aides forfaitaires (simple ou majorée) devient une aide à taux unique dont le montant est fixé à 846 euros. Ce montant a été revalorisé en mars 2023 à 1235 euros par le décret 2023-316. Le demandeur ne doit pas avoir bénéficié d'une aide au cours des trois dernières années, excepté les doctorants et les post-doctorants qui peuvent bénéficier d'un déplacement par an, les artistes et les acteurs culturels de deux déplacements par an et les jeunes espoirs sportifs de quatre déplacements par an.

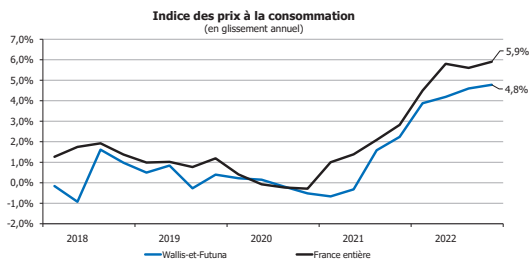
En 2022, les déplacements des Wallisiens et Futuniens vers la France métropolitaine ont repris et le nombre de bénéficiaires est passé de 22 en 2021 à 171.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, l'aide pour les obsèques est élargie pour les frères et sœurs des défunts qui sont éligibles et pour les déplacements pour rendre une dernière visite à un parent. En 2022, 20 personnes ont bénéficié de l'aide à la continuité obsèques pour les personnes voulant se rendre aux obsèques d'un parent proche de la métropole vers Wallis ou Futuna.

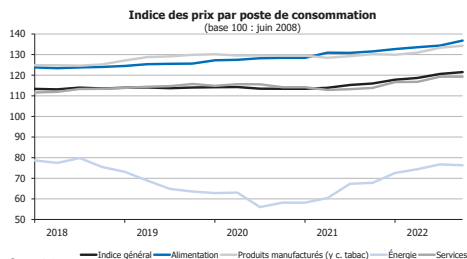
Au 31 décembre 2022, le budget consommé a été d'un montant de 142 128 euros pour 171 bénéficiaires pour un budget total disponible d'un montant de 412 967 euros.

La loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer a apporté des modifications sur le passeport mobilité de la formation professionnelle (PMFP) et sur le passeport pour la mobilité des études (PME). De plus, elle crée de nouvelles mesures qui sont :

- Le passeport pour la mobilité en stage professionnel (PMSP), réservé aux résidents d'outre-mer ;
- L'aide au transport de corps pour un transport entre l'hexagone et l'outre-mer, quel que soit le sens, et entre l'outre-mer si le défunt était en cours d'évacuation sanitaire ;
- L'élargissement de l'aide à la continuité territoriale (ACT) pour les personnes résidant en métropole se rendant à des obsèques dans les outre-mer.



Sources : Insee, STSEE



Source: STSEE

## 5.3 INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION (IPC)

**Indice des prix à la consommation** (base 100 : juin 2008)

	Pondération	déc.-21	déc.-22	Glissement 2021/2022
<b>Indice général</b>	<b>10 000</b>	<b>115,96</b>	<b>121,5</b>	<b>4,8%</b>
Indice hors tabac	9 749	113,79	119,48	5,0%
<b>Détail en 4 postes</b>				
Alimentation	2 994	131,56	136,79	4,0%
Produits manufacturés (y c. tabac)	2 502	130,21	134,30	3,1%
Énergie	1 578	67,78	76,31	12,6%
Services	2 926	113,82	119,29	4,8%
<b>Détail en 10 postes</b>				
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2 687	131,59	137,3	4,3%
Boissons alcoolisées, tabac	558	162,46	162,74	0,2%
Articles d'habillement et articles chaussants	385	122,9	120,9	-1,6%
Logement, eau, électricité	1 993	78,73	82,79	5,2%
Ameublement, équipement ménager	694	117,71	119,13	1,2%
Transports	1 795	111,57	126,09	13,0%
Communications	511	98,04	98,38	0,3%
Loisirs, spectacle, enseignement, culture	608	129,24	132,36	2,4%
Hôtels, cafés, restaurants	346	148,51	155,6	4,8%
Autres biens et services	423	116,18	118,39	1,9%
<b>France entière</b> (indice général, base 100 : mars 2015)		<b>107,03</b>	<b>113,42</b>	<b>5,9%</b>

Source : STSEE, INSEE

L'indice des prix a augmenté tout au long de l'année 2022 pour arriver à une inflation sur 12 mois de 4,8 %. En moyenne sur l'année, l'inflation s'est élevée à 4,4 % sur les deux îles. Cette hausse reste inférieure à celle observée en France métropolitaine : 5,9 % à fin décembre et 5,2 % en moyenne sur l'année. A fin 2021, l'inflation sur 12 mois glissants s'élevait déjà à 2,2 % à Wallis-et-Futuna.

Les prix de l'énergie sont les principaux responsables de cette inflation : ils bondissent de près de 12,6 % en un an, après leur augmentation de 16,5 % en 2021. Dans le détail, le prix du



gaz a crû de 15,1 %, celui du gazole de 15,5 %, celui de l'essence de 13 %, et celui de l'électricité de 7 %.

Les produits alimentaires ont vu leur prix augmenter de 4 %. Les fruits et légumes, les produits laitiers et la viande ont tous connu une inflation supérieure ou égale à 5 %. Les prix des produits manufacturés affichent 3,1 % d'augmentation annuelle et les prix des services grimpent de 4,8 %. L'inflation touche donc désormais tous les secteurs.

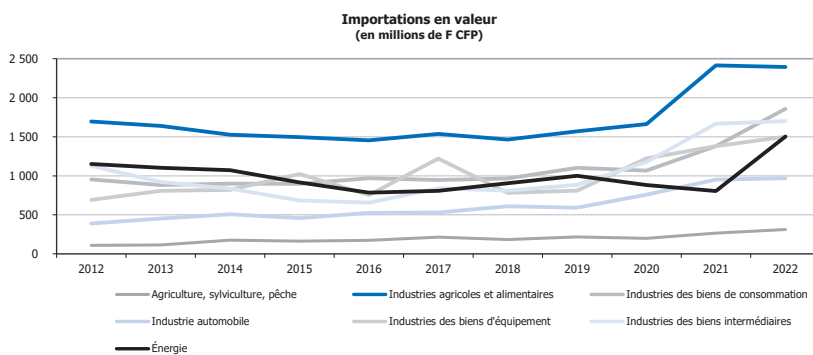
## 6. Le commerce extérieur

Les îles Wallis et Futuna sont très dépendantes des importations tandis que les exportations sont quasi inexistantes. Alors que la part de l'autoconsommation alimentaire des habitants connaît une baisse depuis plusieurs décennies, cette dépendance aux importations tend à s'accroître.

### 6.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

#### 6.1.1 La structure des importations

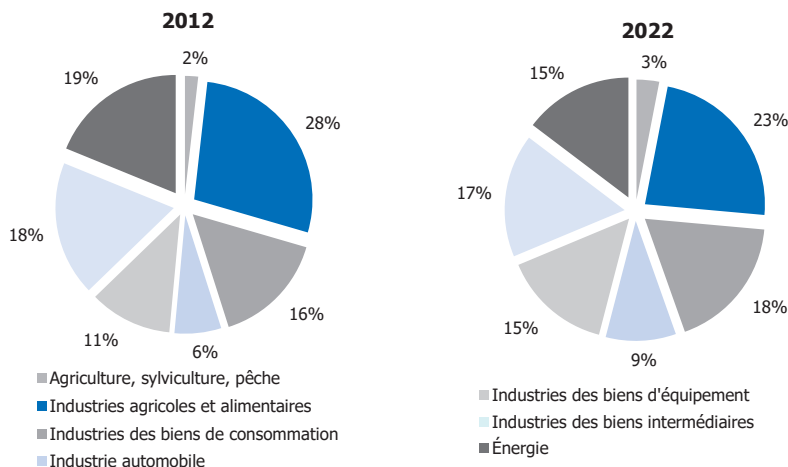
Lors des dix dernières années, la **structure des importations** a légèrement évolué. Les produits des industries agricoles et alimentaires restent le premier poste d'importations, même si leur part diminue (de 28 % en 2012 à 23 % en 2022). On observe une hausse de la part des biens de consommation (de 16 à 18 %), des biens d'équipement (de 11 à 15 %) et des produits de l'industrie automobile (de 6 à 9 %), alors que la part des biens intermédiaires est en légère baisse (de 18 à 17 %), tout comme les produits énergétiques (de 19 à 15 %).



Sources : Service des Douanes, IEOM

En 2022, les importations s'élèvent à un total de 10,2 milliards de F CFP (ceci étant la valeur CIF : fret et assurance inclus, la valeur facturée s'élevant, elle, à 8,7 milliards), ce qui représente une augmentation de 15,5 % sur un an.

## Structure des importations en valeur



Par rapport à 2021, la valeur des importations d'énergie a presque doublé (+87 %) en raison de la hausse brutale des prix, en effet, leur volume a seulement augmenté de 14 %. Viennent ensuite les biens de consommation (+35 %), et les produits de l'agriculture, la sylviculture et la pêche (+17 %), les produits de l'industrie des biens d'équipements ont connu une hausse de 9 % tandis que importations issues de l'industrie automobile et celles de l'industrie des biens intermédiaires ont augmenté de 2 %.

### Importations en valeur

en millions de F CFP	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Agriculture, sylviculture, pêche	183	217	199	266	312	17,2%
Industries agricoles et alimentaires	1 466	1 571	1 663	2 416	2 395	-0,9%
Industries des biens de consommation	968	1 104	1 068	1 380	1 858	34,6%
Industrie automobile	609	593	759	952	969	1,8%
Industries des biens d'équipement	783	811	1 224	1 380	1 501	8,8%
Industries des biens intermédiaires	811	885	1 179	1 667	1 701	2,0%
Énergie	905	1 000	884	806	1 503	86,6%
<b>Total</b>	<b>5 725</b>	<b>6 180</b>	<b>6 977</b>	<b>8 868</b>	<b>10 240</b>	<b>15,5%</b>

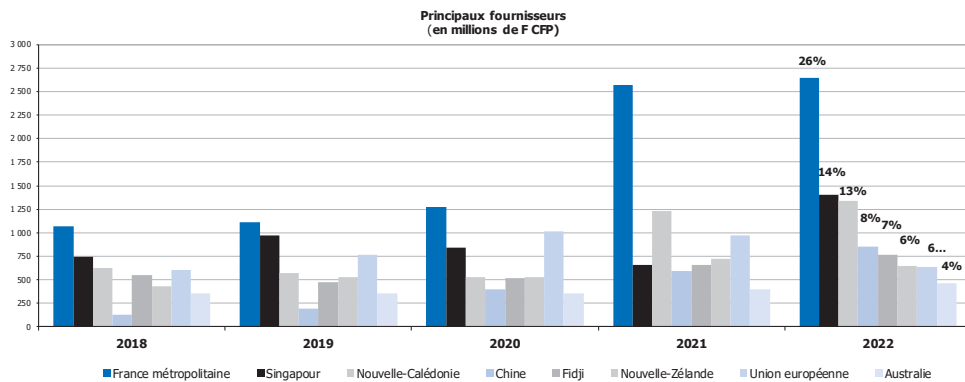
Sources : Service des Douanes, IEOM

Le **volume global des importations** est stable (-0,7 %), notamment celui des importations de l'industrie automobile, des biens d'équipement et des biens intermédiaires. Il augmente pour les biens de consommation (+10 %), et l'énergie, comme vu plus haut. En revanche, le volume des importations baisse pour les produits de l'agriculture la sylviculture et la pêche (-8 %), et les produits alimentaires (-11 %).

### 6.1.2 Les principaux fournisseurs

Globalement, l'approvisionnement des îles Wallis et Futuna est équitablement réparti entre 3 zones : 34 % des importations proviennent d'Europe, 32 % proviennent d'Océanie et 31 % arrivent d'Asie.

Avec 2,6 milliards de F CFP exportés à Wallis-et-Futuna, la **France métropolitaine** reste le principal fournisseur de Wallis-et-Futuna en 2022. Sa part de marché baisse cependant, de 28,8 % en 2021 à 25,7 % en 2022. Vient ensuite **Singapour** d'où sont importés les carburants, qui grâce à l'augmentation des prix des hydrocarbures, voit sa part de marché doubler, atteignant 13,7 %. La **Nouvelle Calédonie** arrive en troisième avec une part de marché de 13,0 % (contre 13,8 % en 2021). La **Chine** continue de voir sa part augmenter, passant de 6,6 % en 2021 à 8,3 % en 2022. Alors que les importations en provenance de Chine s'établissaient en moyenne à 267 millions de F CFP par an lors de la décennie 2010-2019, elles ont atteint 854 millions en 2022. Les importations en provenance des îles **Fidji** augmentent de 16 % sur un an, représentant 7,4 % des imports totaux. La **Nouvelle Zélande** et **l'Union Européenne** ont une importance quasiment égale, représentant respectivement 6,3 et 6,2 % des importations du Territoire. Pour ces deux importateurs, la tendance est à la baisse, même si elle est plus marquée pour l'Union Européenne (-34 % d'importations entre 2021 et 2022 en valeur). Viennent ensuite l'Australie (4 %), le Japon (4 %) et la Thaïlande (2 %).



Sources : Service des Douanes, IEOM

# Section 3

## Les politiques et finances publiques

### 1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

Dans le cadre du statut de 1961, la gestion des finances publiques du Territoire des Îles de Wallis et Futuna et de ses établissements publics est assurée par une administration territoriale sous l'autorité du Préfet.

Actuellement, seuls les contrats de développement, signés avec l'État, et les Documents uniques de programmation (DOCUP), signés avec l'Union européenne dans le cadre des Fonds européens de développement (FED), permettent d'encadrer une programmation pluriannuelle des dépenses publiques.

Le Service de Coordination des politiques publiques et du développement (SCOPPD) s'assure de la mise en œuvre et du suivi des politiques publiques menées par le Territoire. Outre sa mission de coordination, le service veille à la cohérence des interventions de l'État et de l'Union européenne et au renforcement de la coopération régionale. Cette structure comprend une cellule État/Territoire et une cellule Europe. Conformément à l'article 8 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 (loi EROM), la collectivité a fait le choix ambitieux de conclure une stratégie de convergence (Plan de convergence) à horizon 2030.

Avalisée par les trois rois (Uvea, Alo et Sigave) lors du Conseil du Territoire du 12 juin 2019 et adoptée par l'Assemblée territoriale à l'occasion de la session administrative du 20 juin 2019 (Délibération n° 35/AT/2019 du 20 juin 2019), la « Stratégie de convergence de Wallis et Futuna 2019-2030 » remplace la Stratégie de développement durable 2017-2030. Elle constitue la feuille de route du Territoire à horizon 2030, en cohérence avec les 17 Objectifs du développement durable (ODD) et la Trajectoire Outre-mer 5.0.

#### 1.1 LE CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2019-2022

À l'image du Contrat de développement entre 2012 et 2018, le Contrat de convergence et de transformation (CCT) 2019-2022, signé le 8 juillet 2019 à Paris, est l'instrument privilégié du financement des grands projets structurants du Territoire. Il constitue l'outil principal de programmation des investissements publics au service de la convergence et en cohérence avec la Trajectoire Outre-mer 5.0. Ce Contrat est la première déclinaison opérationnelle sur la période 2019-2022 de la Stratégie de convergence de Wallis-et-Futuna 2019-2030 (ou Plan de convergence).

Dans le cadre du CCT, l'Etat et le Territoire se sont engagés à l'horizon 2022 à financer près d'une cinquantaine d'opérations réparties en 4 volets :

- Cohésion des Territoires ;
- Mobilité multimodale ;
- Territoires résilients ;
- Territoires d'innovation et de rayonnement.

Le CCT 2019-2022 représentait un engagement contractualisé total de 4 350,8 millions de F CFP entre 2019-2022, dont 3 879,7 millions de l'Etat (via le P123, P138, et l'Agence nationale du sport) et 471,1 millions du Territoire. En 2021, l'Etat a décidé à travers le Plan de relance, d'augmenter exceptionnellement sa participation financière au Contrat de 11,9 millions de F CFP. Ainsi, le montant à la charge de l'Etat entre 2019 et 2022 s'élevait désormais à 3 891,6 millions de F CFP.

Cette enveloppe du Plan de relance au CCT conjuguée à celle de la Stratégie numérique (11<sup>ème</sup> FED) finance l'expérimentation à Wallis-et-Futuna de la constitution du Fonds de prêt d'honneur. Cette initiative devrait permettre d'élargir l'offre de financement des entreprises locales.

Le 16 février 2022, la première revoyure du contrat de convergence et de transformation a été signée par l'Etat et le Territoire. Cet avenant a permis de réaliser les ajustements nécessaires à la programmation financière d'une trentaine d'opérations de la maquette.

En matière d'exécution, le Territoire de Wallis-et-Futuna enregistre au 31 décembre 2022 un engagement tous programmes confondus, de 919,5 millions de F CFP parmi les crédits délégués par l'Etat et de 62 millions de F CFP par le Territoire.

#### Consommation des crédits du Contrat de convergence 2019-2022 au 31 décembre 2022 (en millions de F CFP)

	Programmation		Exécution			
	Montant inscrit au contrat à la charge de l'Etat	Montant inscrit au contrat à la charge du Territoire	État		Territoire	
			Autorisations d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)	Engagés	Mandatés
<b>Contrat 2019-2022</b>	3 892	471	919	1 154	62	53

Source : SCOPPD

Alors que le contrat initial couvrait la période 2019-2022, le principe d'un avenant de reconduction pour l'année 2023 a été validé par la Première ministre en fin d'année 2022 afin d'assurer la continuité de la politique contractuelle dans l'attente de nouvelles négociations. Pour éviter une année blanche, l'Etat et le Territoire ont décidé d'abonder leur enveloppe contractuelle de 842 millions de F CFP et 101 millions de F CFP respectivement. De cette manière, la clé de répartition entre la dotation de l'Etat et celle du Territoire initiale a pu être respectée.

A titre d'exemple, quelques opérations emblématiques financées par le CCT et réalisées en 2022 : la construction d'un bâtiment à l'école à Fatima, la réhabilitation du bâtiment qui accueillera la mission d'insertion des jeunes à Mata'Utu, l'installation d'un coffre d'amarrage à Halalo, les travaux d'aménagement de la place Sagato Soane (phase 1).

## 1.2 LE FONDS EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT

Pour mémoire, le Fonds exceptionnel d'investissements (FEI) est un dispositif visant à apporter un soutien financier aux collectivités ultramarines, dont les besoins en investissements collectifs sont particulièrement élevés du fait des handicaps structurels propres à ces territoires : éloignement de la métropole, difficultés économiques et sociales liées à l'étroitesse des marchés, etc.

En 2022, le montant de l'aide versée au titre du FEI localement s'élève à **354 millions de F CFP**. Ainsi, la collectivité de Wallis et Futuna en a bénéficié pour ses circonscriptions au titre des opérations d'acquisition d'un camion hydrocureur pour la circonscription d'Alo, d'installation de micro-stations d'épuration dans les *fale fono* d'Uvea, des travaux de réhabilitation de 9 *fale fono* d'Uvea et du hangar de la circonscription d'Uvea. Avec ce soutien du FEI, les services du

Territoire ont également pu amorcer les travaux de construction du pôle espoir de rugby de Wallis et Futuna, la mise en état de la route menant à la future cité administrative de Futuna et la rénovation de la toiture du hangar du quai de Mata'Utu.

### 1.3 LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION – BANQUE DES TERRITOIRES

Une convention pluriannuelle liant le Territoire de Wallis-et-Futuna et la Caisse des dépôts et consignation-Banque des Territoires a été signée le 21 janvier 2020 à Wallis. Cette convention prévoit pour la période 2020-2024 :

- Un soutien en crédits d'ingénierie, pour un montant maximal de 4 773 270 F CPF par an (24 000 000 F CPF sur la période), pour le cofinancement d'études ou d'actions liées au projet de développement de Wallis-et-Futuna ;
- Un soutien en fonds propres, au titre de son action d'investisseur d'intérêt général, pour des projets ayant pour objet de concourir à la poursuite de l'objectif de développement économique à l'instar du projet de Falé des entreprises porté par la CCIMA.

Si l'année 2021 a été consacrée au cofinancement de l'étude relative à l'audit énergétique des bâtiments publics, les autorités locales ont décidé d'orienter la dotation 2022 pour compléter le financement de la mise à jour du Programme Pluriannuel de l'Energie (PPE).

### 1.4 LE PLAN DE RELANCE

Pour le Territoire, 6 projets ont été retenus correspondant aux critères de performances énergétiques imposées par l'Union Européenne. La dotation de l'ensemble de ces projets représente un montant de près d'un milliard de F CFP, favorisant ainsi la relance économique notamment des entreprises sur le Territoire.

Ainsi, sur les 6 projets de réhabilitation ou de construction neuve, il a été fait appel à une expertise technique au niveau local dans le cadre d'un marché public pour les trois projets suivants : la construction d'une maison pour les femmes et enfants victimes de violence et l'extension de la circonscription d'Uvéa (achevés en 2022) et le chantier de la réhabilitation de la salle ORSEC de l'Administration supérieure (toujours en cours).

Pour les 3 projets d'envergure que sont la construction d'une cité administrative à Futuna (3,77 millions d'euros), la construction d'un bâtiment neuf pour l'Administration supérieure (2,19 millions d'euros), le déplacement du service des postes et télécommunications hors de la zone à risque tsunami (2 millions d'euros), un groupement d'assistance à maîtrise d'ouvrage et un groupement de maîtrise d'œuvre ont été engagés pour assurer le suivi de ces projets avec, au sein de chaque groupement, des entreprises wallisiennes et futuniennes, mais également des entreprises de Nouvelle-Calédonie.

Le résultat des appels d'offres des opérations du Plan de relance bénéficie très largement (à près de 75%) à des entreprises locales en activité : en effet, 12 entreprises sur les 16 prestataires sont des entreprises de Wallis et de Futuna.

Projet issu des Assises des Outre-mer, la **réhabilitation des hôpitaux de Wallis-et-Futuna** (45 millions d'euros sur 5 ans) a été retenue dans le cadre du « Ségur de la santé ». Ce projet de grande ampleur permettra au Territoire de se doter des moyens technologiques adaptés pour répondre aux urgences médicales et chirurgicales par une offre hospitalière de proximité et de développer une politique de prévention. Les structures hospitalières et de consultations de l'Agence de santé seront aux normes d'accessibilité, de confort des patients mais également des praticiens pour travailler dans les meilleures conditions possibles. Ce financement permettra la reconstruction de l'hôpital de Kaleveleve à Futuna et la restructuration de l'hôpital de Sia à Wallis

ainsi que la construction d'équipements structurants. Il est une des composantes du projet de santé du Territoire dont le champ est plus vaste et qui a été établi après large concertation avec les acteurs du Territoire et validation par la conférence territoriale de santé qui s'est tenue fin 2022. Les grands axes stratégiques du projet médical déclinés en plans d'actions sont les suivants :

- Améliorer l'accessibilité à la santé
- Améliorer les prises en charge hospitalières
- Optimiser la performance
- Continuer à innover

Le pilotage du projet fera l'objet d'un compte-rendu aux instances, aux coutumiers et aux politiques au minimum annuellement afin de s'assurer de la réalisation des actions et d'en suivre l'évolution.

La **réhabilitation du lycée de Wallis-et-Futuna** (16,2 millions d'euros) est également un projet issu des Assises des Outre-mer. Elle permettra de répondre aux besoins de formations nécessaires au désenclavement et au développement socio-économique du Territoire. Ce centre de formation pluridisciplinaires intégrera les nouvelles technologies. Le lycée sera doté d'un internat respectant les souhaits de la population et les règles de sécurité. Un centre numérique dédié aux apprenants est également souhaité. La construction de l'établissement sera pensée de façon à ce que l'établissement soit autonome énergétiquement avec des dispositifs d'énergies renouvelables. Les autorités locales souhaitent faire de ce lycée une vitrine de Wallis-et-Futuna. Ils considèrent donc ce projet comme un projet prioritaire pour le Territoire.

## 1.5 LES AIDES EUROPÉENNES

### 1.5.1 Le 10<sup>ème</sup> FED territorial

Sur l'année 2022, seules les actions en lien avec la construction du quai maritime de commerce de Leava se sont poursuivies. Avec la fin des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 et la réouverture des frontières, de nouveaux personnels peuvent être mobilisés sur le projet et un planning actualisé des travaux est attendu.

### 1.5.2 Le 11<sup>ème</sup> FED territorial

Wallis-et-Futuna a décidé d'affecter les financements du 11e FED territorial au cofinancement de sa stratégie sectorielle de développement numérique. Ce programme est mis en œuvre pour la première fois sous la modalité de l'appui budgétaire puisque les fonds sont versés dans le budget du Territoire s'il justifie du respect des critères d'éligibilité à l'appui budgétaire et de l'atteinte des résultats escomptés. Après signature des différents avenants liés à ce programme, le montant total de l'aide européenne s'est élevé à 20 160 000 euros (600 000 euros en aide indirecte et 19,56 millions d'euros en aide directe) dont une partie a été affectée au financement des mesures de lutte contre la pandémie de covid-19.

Le Territoire a reçu à la fin de l'année 2022, le dernier décaissement de l'aide européenne d'un montant de 1,5 million d'euros pour financer les actions structurantes de la stratégie numérique prolongée de deux années supplémentaires, soit jusqu'à la fin du mois de décembre 2023.

### Tableau de décaissement du 11<sup>ème</sup> FED territorial

(en millions d'euros)	2018	2019	2020	2020*	2022	TOTAL	%
Tranche Fixe	12	1	3,5	0,56	1,5	19,56	95%
Tranche variable	0	1	0	0	0	0	5%
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>3,5</b>	<b>0,56</b>	<b>1,5</b>	<b>19,56</b>	<b>100%</b>

\*aide d'urgence dans le cadre de la lutte contre la Covid-19

#### 1.5.3 Le 11<sup>ème</sup> FED régional

Le programme du 11<sup>ème</sup> FED Régional Pacifique est nommé « PROTEGE » (Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes). Il s'agit d'une initiative des PTOM qui vise à promouvoir un développement économique durable et résilient face au changement climatique au sein des 4 Pays et Territoires d'Outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna et Pitcairn) en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources renouvelables.

PROTEGE est structuré autour de 2 objectifs spécifiques :

- Renforcer la durabilité, l'adaptation au changement climatique et l'autonomie des principales filières du secteur primaire ;
- Renforcer la sécurité des services écosystémiques en préservant la ressource en eau et la biodiversité.

Les objectifs et résultats attendus sont mis en œuvre à différentes échelles géographiques, tant au niveau régional qu'au niveau local.

L'Ordonnateur Régional (OR) est assuré par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Doté d'une enveloppe de 36 millions d'euros pour la période 2018–2023, ce programme, mis en œuvre par la Communauté du Pacifique (CPS) en partenariat avec le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) et les gouvernements concernés, bénéficie également d'un cofinancement PTOM à hauteur de 131 024 euros, dont 30 000 euros de la contribution de Wallis-et-Futuna.

A la fin de l'année 2022, une nouvelle prolongation du programme PROTEGE a été actée jusqu'en septembre 2024 avec un arrêt progressif en fonction des thématiques et des territoires. A Wallis et Futuna, le thème relatif à la pêche et l'aquaculture a été prolongé jusqu'en décembre 2023, les thèmes qui concernent l'agriculture et la lutte contre les espèces envahissantes ont été prolongés jusqu'en mars 2024 et le thème en lien avec l'eau a été prolongé jusqu'en septembre 2024.

#### 1.5.4 Les programmes européens hors FED

Le programme Green Overseas "GO" d'un montant de 17,8 millions d'euros financé par l'Union Européenne dans le cadre du 11<sup>ème</sup> FED Thématique est mis en œuvre par l'agence publique française de coopération technique internationale Expertise France (EF). Ce programme vise à promouvoir un développement durable, résilient et inclusif dans les 25 pays bénéficiaires (13 PTOM de l'UE et 12 territoires britanniques d'outre-mer) et poursuit 2 objectifs spécifiques :

- Accélérer la transition énergétique des pays et territoires bénéficiaires ;
- Accroître la résilience des pays et territoires bénéficiaires face aux changements climatiques;



Les modalités de mise en œuvre de ce programme se sont précisées en 2022 avec l'identification de deux modalités :

- La "Facilité GO": Chaque pays ou territoire bénéficiaire est invité à soumettre une ou deux demandes pour la réalisation d'activités spécifiques en lien avec la transition énergétique ou la résilience au changement climatique. A Wallis et Futuna le montant de l'enveloppe allouée est compris entre 190 000 et 210 000 euros.
- Les "Communautés thématiques": il s'agit d'actions régionales/interrégionales souvent des ateliers, des échanges ou des formations sur les thématiques du programme

Fin 2022 le Territoire a choisi d'orienter l'enveloppe de la facilité Go vers la réalisation d'une étude en lien avec l'éco construction, et le programme des communautés thématiques étaient en cours de finalisation par l'équipe d'Expertise France.

### **1.5.5 La programmation du 12ème instrument**

Le Territoire des îles Wallis et Futuna a été sollicité dès la fin de l'année 2020 pour réfléchir aux bases de la programmation de ces futures enveloppes régionale et territoriale pour la période 2021-2027 dont le montant serait équivalent aux enveloppes actuelles soit 20 millions d'euros pour l'enveloppe territoriale et 36 millions d'euros pour l'enveloppe régionale.

#### A) Programmation de l'enveloppe territoriale

Après consultation des acteurs locaux et échanges avec les représentants de l'Union Européenne sur la programmation de son enveloppe territoriale, le Territoire a choisi d'orienter cette enveloppe vers sa stratégie sectorielle de développement du tourisme.

Les élus de l'Assemblée territoriale ont fait le choix de la modalité « appui budgétaire » pour la gestion du 12ème instrument européen et d'orienter ces financements vers le développement d'une offre touristique raisonnée, adaptée et durable pour Wallis et Futuna. Le Territoire est en train de finaliser le projet de Programme indicatif pluriannuel qui devra être validé par la Commission européenne au 1er semestre 2023 pour acter le secteur choisi et les objectifs de la coopération.

#### B) Programmation de l'enveloppe régionale

L'enveloppe régionale du prochain instrument européen qui concerne les 3 PTOMS français du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française et Wallis-et-Futuna) sera consacrée au bleuissement et au verdissement des systèmes alimentaires des trois Territoires. Le choix du secteur a été validé par la Commission Européenne en fin d'année 2021 et une assistance technique a été recrutée pour formaliser cette coopération. 2023 sera consacrée à l'identification des actions et projets qui seront menés dans le cadre de ce programme et à la définition des modalités d'intervention.

#### C) Programmation de l'enveloppe intra-régionale

L'Union Européenne a prévu une nouvelle enveloppe financière pour les PTOM « l'enveloppe intra-régionale » qui doit financer des projets entre les PTOMs et leurs voisins (Fidji, Tonga, Samoa, Vanuatu, Nauru, etc.) pour un montant total de 15 millions d'euros. Le Territoire est dans l'attente de précisions concernant la procédure de mise en œuvre permettant de bénéficier de cette enveloppe.

## 1.5.6 Les programmes européens hors FED

Le Territoire des îles Wallis et Futuna souhaite s'impliquer davantage dans les programmes européens hors FED en ciblant particulièrement le programme Erasmus+, programme de l'Union Européenne dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, et le programme BEST 2.0+ qui vise à autonomiser et renforcer les autorités locales et les organisations de la société civile engagées dans le développement local, la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des services écosystémiques.

A la suite des « ERASMUS Days » organisés en octobre 2020, un projet de mobilité a été rédigé par des enseignants de la section restauration du lycée d'État. Ce projet sera mené entre le lycée d'Etat et des institutions de formation aux îles Canaries (Espagne) pour permettre un échange et une mobilité des lycéens de la classe de terminale de la section restauration du lycée. Le projet et la période d'éligibilité des activités ont débuté le 4 décembre 2021 et se termineront le 3 juin 2023 pour une durée contractuelle de 18 mois. Le montant total de la subvention accordée s'élève à 59 267,80 euros. Il s'agit de la première candidature d'un organisme et institution du Territoire des îles Wallis et Futuna.

Deux projets du territoire ont par ailleurs été sélectionnés pour le programme BEST 2.0+ : le projet d'une association sportive pour la « préservation de la biodiversité dans les îlots du Nord de Wallis » et le projet « Conservation d'essences forestières à intérêt traditionnel et restauration de forêt dégradée à Wallis » de la direction des services de l'agriculture, de la forêt et de la pêche (DSA). Il s'agit d'un projet multi-acteurs impliquant la chefferie du district de Hihifo, la DSA, le service territorial de l'environnement, l'académie des langues, le service territorial des affaires culturelles et des consultants extérieurs pour sauvegarder la biodiversité floristique à intérêt traditionnel et médicinal de Wallis.

## 1.6 LA COOPERATION REGIONALE (HORS UE)

### 1.6.1 Le suivi des accords et adhésions

#### **Suivi de la déclaration d'intention avec le gouvernement de la République des Fidji**

Le Territoire a renforcé sa politique de développement régional avec la République des Fidji, en réalisant une déclaration d'intention. Les élus du Territoire de Wallis-et-Futuna ont voté la Délibération n° 08/AT/20 le 30 juin 2020 rendue exécutoire par l'Arrêté n° 2020-585 autorisant l'Administrateur du Territoire à signer la Déclaration d'intention post consolidation des documents. Compte tenu de la pandémie, cette déclaration est gelée.

Elle doit faire l'objet d'une relance en 2023, compte tenu d'un nouveau programme Intra régional de l'Union Européenne, sur une durée de 5 ans, et dont les conditions d'éligibilité pour bénéficier de l'enveloppe intra-régionale ont été précisées lors des diverses réunions de travail organisées en marge du 19<sup>ème</sup> forum UE/PTOM du 17 au 23 novembre 2022.

Ce nouveau programme permet de financer des projets entre les PTOMs et leurs voisins ACP (Afrique, Caraïbe et Pacifique) pour un montant total de 15 millions d'euros. Les modalités de mise en œuvre sont pour l'heure non définies.

#### **Suivi de la convention de partenariat entre le Parlement du Vanuatu et le Territoire**

Le Territoire a aussi renforcé sa politique de développement régional avec la République du Vanuatu, en signant le 22 mars 2019 une déclaration d'intention. Les discussions ont été suspendues en 2020 et 2021 pour cause de Covid-19. Cette déclaration sera relancée en 2023 compte tenu du nouveau programme « Intra régional de l'Union Européenne » précisé lors des

diverses réunions de travail organisées en marge du 19<sup>ème</sup> forum UE/PTOM du 17 au 23 novembre 2022.

### **Suivi de la convention cadre entre le Territoire et la Polynésie française**

La convention a été signée le 27 février 2019 pour une durée de cinq ans et doit aboutir à la rédaction de conventions d'application sectorielles.

Fin août 2022, une mission des élus et du SCOPPD a permis de relancer les travaux initiés afin de concrétiser sa mise en œuvre depuis sa signature.

Un projet d'avenant à l'initiative du Territoire de Wallis et Futuna a été rédigé dans un premier temps, pour modifier les conditions et les modalités des engagements figurant sur la convention initiale. Il s'agit d'un ajout de trois nouveaux secteurs : Economie bleue, jeunesse et sport, handicap, puis ensuite, de deux autres secteurs : la santé et l'innovation.

Une seule convention sectorielle est en cours de finalisation dans le cadre de la surveillance de la qualité environnementale du lagon de Wallis et Futuna, en lien avec les intoxications par biotoxines marine avec l'Institut Louis Malardé de la Polynésie française.

### **Le Forum des Iles du Pacifique (FIP)**

Après avoir été membre observateur du Forum des îles du Pacifique, le Territoire est devenu membre associé à l'occasion du 49<sup>ème</sup> sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du FIP à Nauru, le 5 septembre 2018. Cette évolution du statut permet désormais au Territoire des îles Wallis et Futuna de formuler ses opinions sur les différents sujets qui sont discutés par les dirigeants politiques du Forum. Une demande de passage à « Full Member » a été réalisée en février 2020. Aucune action concrète n'a été réalisée au cours de 2021-2022. Avec la nouvelle mandature, la demande de passage à « Full Member » est de nouveau d'actualité.

### **La Commission du transport maritime du Pacifique central (CPSC)**

En signant l'accord portant création de la CPSC, en octobre 2018, le Territoire de Wallis-et-Futuna est devenu le 5<sup>ème</sup> territoire à rejoindre la Commission. La CPSC regroupe actuellement Kiribati (y compris les îles de la Ligne et les îles Phoenix), les Îles Marshall, Nauru, Tuvalu et Wallis-et-Futuna. En vertu de son traité fondateur, la CPSC est libre d'accueillir de nouveaux États membres, en particulier s'ils sont situés sur les liaisons maritimes desservies, comme c'est le cas de Wallis-et-Futuna. Tokelau se trouvant dans cette même zone, l'adhésion du territoire à la CPSC serait intéressante financièrement pour tous ; des discussions sont en cours. Une étude de faisabilité portant sur la mise en place d'une structure pour le Pacifique oriental, avec les Îles Cook, Niue, le Samoa, Tokelau et éventuellement la Polynésie française et les Samoa américaines, est planifiée. La cotisation annuelle des États membres est de 5 000 dollars É.-U.

Après approbation de son dossier par la CPSC, le transporteur se voit délivrer une licence dès lors qu'il s'est acquitté des droits annuels d'usage (10 000 dollars É.-U. pour les transporteurs exploitants de navires et 5 000 dollars É.-U. pour les transporteurs non exploitants de navires). Cette licence est valable pendant cinq ans, sous réserve d'une évaluation annuelle des résultats obtenus.

Depuis l'établissement de la CPSC, les liaisons vers les États membres de la CPSC sont plus fiables et plus fréquentes, tandis que les taux de fret plus compétitifs profitent en dernier ressort aux populations. À Kiribati, les agents maritimes et les consommateurs ont indiqué que les rotations, qui étaient initialement de 28 à 30 jours, n'étaient plus que de 18 à 21 jours. Ces liaisons régulières ont permis aux importateurs de réduire leurs stocks tout en élargissant la gamme de marchandises importées. Les capitaux ainsi dégagés sont sources de nouveaux

investissements entraînant de plus gros volumes de marchandises, ce qui pourrait se traduire par des rotations plus courtes et des taux de fret moins élevés.

Pour veiller à ce que la CPSC produise bien les résultats escomptés, chaque pays s'est doté d'un conseil national des transports maritimes, composé des principales parties prenantes du secteur et chargé de contrôler les performances du secteur maritime et des services connexes.

En matière de dispositifs institutionnels, la CPSC a avant tout permis l'ouverture d'un dialogue et la conclusion de partenariats entre les secteurs public et privé, ainsi que le développement d'un dialogue et d'une coopération plus inclusifs à l'échelon national dans l'optique commune d'améliorer les politiques encadrant le transport maritime. La gouvernance de la CPSC est confiée aux « commissaires », à savoir les ministres des Transports maritimes des États membres.

La CPSC est dotée d'une présidence tournante assurée pendant une année. Ses décisions sont prises par consensus, bien que l'adoption de toute mesure requière la majorité des deux tiers. Elle se réunit une fois par an ou aussi fréquemment que nécessaire afin de :

- Evaluer le niveau des services de transport maritime ;
- Examiner de nouvelles propositions de services de transport maritime ;
- Examiner les tarifs des transporteurs.

Le mandat de la CPSC consiste à superviser le transport maritime commercial dans sa zone de compétence en délivrant des autorisations et en menant plusieurs activités, notamment l'examen des tarifs du fret déposé par les titulaires d'une autorisation d'exploitation pour les services maritimes qu'ils offrent dans la région ou toute modification ultérieure des tarifs demandées par ces derniers.

Les avantages de ce partenariat

- Fournir un accès aux marchés internationaux pour promouvoir le commerce et les échanges nationaux ;
- Fournir une fréquence adéquate et fiable pour assurer un approvisionnement et un inventaire suffisants ;
- Fournir des structures routières favorables pour desservir les ports de tous les États membres ;
- Fournir des tarifs de service abordables et conformes aux économies locales ;
- Limiter la concurrence en fonction du volume de fret disponible.

Dans la continuité des travaux de la CPSC, la 9<sup>ème</sup> Assemblée Générale (AG) s'est tenue sur Nandi (Fidji) et a été organisée par le gouvernement de Nauru du 7 au 9 mars 2023. Lors de cette AG, Wallis-et-Futuna a accepté de prendre la présidence de la CPSC pour un mandat de 1 an et d'être le pays hôte pour la 10<sup>ème</sup> AG en 2024.

En conclusion, la situation géographique de Wallis-et-Futuna, qui apparaît très enclavée et isolée au sein des territoires français, n'est pas foncièrement différente de celle d'autres îles du Pacifique proches de la collectivité, mais pourtant mieux intégrées dans la région. Wallis-et-Futuna bénéficiant du soutien de l'État français et de l'Union européenne, la collectivité devrait pouvoir s'ouvrir les portes du marché des Fidji et créer les conditions de liaisons directes depuis Wallis ou Futuna vers les Fidji et les Samoa en développant la coopération au sein des organisations et structures régionales auxquelles Wallis-et-Futuna a ou peut avoir accès.

## **Adhésion à des organismes du Tourisme**

Plusieurs adhésions à des organismes du secteur du Tourisme (SPSN, SPTO, SPCA) ont été mises en place en 2019 et 2020, rentrant dans le cadre de la Stratégie du Territoire sur le Tourisme.

### **1.6.2 Le suivi de l'Accord particulier**

Le report incessant de la signature de l'avenant n°1 à l'Accord Particulier a retardé la mise en place des comités de suivi et technique de la programmation de 2020 jusqu'en 2022. Il a été surtout retardé par l'impasse institutionnelle en Nouvelle-Calédonie, le COVID 19 et les échéances politiques du Territoire.

En marge du 19<sup>ème</sup> Forum UE-PTOM en date du 18 novembre 2022 en Nouvelle Calédonie, s'est tenue une bilatérale avec les autorités calédoniennes sur l'avenir de l'Accord particulier, avec une volonté d'inclure l'Etat. Il a été convenu l'élaboration d'un nouvel accord cadre de partenariat d'une durée de 3 ans (2023-2026), en lieu et place de l'actuel Accord particulier et de l'avenant initialement prévu.

L'objectif poursuivi est de consolider le nouveau cadre de partenariat pour une signature courant juin 2023.

### **1.6.3 Le Fonds Pacifique**

Dans le cadre du 1<sup>er</sup> appel à projets du Fonds Pacifique pour l'exercice 2022, et à l'issue de la première réunion du Comité Directeur, deux projets du Territoire ont été retenus pour un montant global de 92 000 euros. La dotation totale du Fonds Pacifique pour l'exercice 2022 s'élève à 2 500 000 euros, une enveloppe éventuellement complétée par des reliquats d'exercices antérieurs conservés à l'AFD qui restera disponible pour le second appel à projets.

Au cours du 2<sup>ème</sup> appel à projets 2022, six projets ont été déposés dont cinq ont été retenus lors de la première sélection en comité local le 30 septembre 2022. Les 5 projets seront présentés. Ce sont des projets à caractère événementiel (participation à des compétitions sportives) prévus en août et novembre 2023, et qui doivent donc être soumis au premier semestre 2023.

## 2. Le régime fiscal

### 2.1 UNE FISCALITÉ LOCALE SPÉCIFIQUE

L'archipel de Wallis-et-Futuna bénéficie d'un régime fiscal spécifique, qui se caractérise par l'absence d'impôt sur le revenu, d'impôt sur les bénéfices des sociétés et d'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. Le régime fiscal est essentiellement basé sur une fiscalité indirecte.

Ce régime repose sur une délibération de l'Assemblée territoriale du 4 août 1977. Il a été profondément modifié par l'arrêté préfectoral 89-36 du 8 février 1989. L'arrêté préfectoral 92-353 du 31 décembre 1992 a ensuite apporté une nouvelle définition aux tarifs douaniers du Territoire qui, depuis lors, n'ont connu que des modifications de taux. En 2022, les recettes fiscales du Territoire s'élèvent à 3,5 milliards de F CFP, en hausse de 13,4 % sur un an, après une hausse de 16,9 % en 2021.

#### Répartition des recettes fiscales

en millions de F CFP	2018	2019	2020	2021	2022	Part en 2022	Variation 2022/2021
Taxes douanières	1 804	1 955	1 784	2 138	2 482	70,5%	16,1%
Impôts directs	227	233	231	271	342	9,7%	26,3%
Taxes diverses	540	562	641	696	695	19,8%	0,0%
<b>Total recettes</b>	<b>2 571</b>	<b>2 750</b>	<b>2 656</b>	<b>3 104</b>	<b>3 519</b>	<b>100,0%</b>	<b>13,4%</b>

Sources : Service des Douanes, Service des Finances de l'Administration Supérieure

### 2.2 LA FISCALITÉ INDIRECTE

Les revenus de la fiscalité indirecte constituent l'essentiel des ressources propres du Territoire. Ils sont composés de taxes douanières au sens large (2,48 milliards de F CFP) et de taxes diverses (695 millions de F CFP).

#### 2.2.1 Les taxes douanières

Les taxes douanières au sens large incluent les droits de douane, la taxe d'entrée, les taxes intérieures de consommation (TIC) et les autres taxes (taxe spéciale sur les armes, taxe parafiscale de propreté et taxe d'environnement comprenant l'écotaxe créée en 2017). Les droits de douane frappent les produits importés originaires de pays extérieurs à l'Union européenne et aux collectivités d'outre-mer, sur présentation des documents justificatifs requis et les marchandises originaires de l'Union européenne, DOM et COM lorsqu'ils ne bénéficient pas du régime de l'origine préférentielle. La taxe d'entrée, quant à elle, s'applique à l'ensemble des produits importés sur le Territoire de Wallis-et-Futuna. Les droits de douane et la taxe d'entrée sont calculés (assiette de taxation) à partir du prix du produit, du fret et de l'assurance (valeur CIF/CAF).

#### Tableau récapitulatif des droits de douane et taxes douanières

	Assiette	Taux en 2022
Droits de douane	Marchandises originaires de pays extérieurs à l'UE et aux COM	4 à 55 % de la valeur CAF selon produit (taux moyen 10 %)
Taxes d'entrée	Ensemble des marchandises importées	6 à 42 % de la valeur CAF selon produit (taux moyen 20 %)
TIC alcools	Ensemble des boissons alcoolisées	30 à 55 % de la valeur CAF + taxe forfaitaire
TIC hydrocarbures	Ensemble des hydrocarbures	de 6 à 22 F CFP/litre (sauf gaz liquéfié domestique, exempté)
TIC tabacs	Ensemble des tabacs	monopole de la Régie Territoriale
Taxe spéciale sur les armes	Ensemble des armes et munitions	95 % de la valeur CAF
Taxe parafiscale de propreté	Boissons alcoolisées vendues au détail	15 % de la valeur CAF

Source : Service des Douanes

Les taxes intérieures de consommation s'ajoutent aux droits de douane et taxes d'entrée pour trois catégories de produits : les alcools, les tabacs et les hydrocarbures. Contrairement aux droits de douane et aux taxes d'entrée, le montant de la taxe intérieure de consommation est calculé en fonction de la quantité du produit importé, et non de sa valeur. Les taux des taxes douanières sont définis par l'Assemblée territoriale.

### Évolution des recettes douanières

en millions de F CFP	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Droits de douane	301	339	283	350	426	21,7%
Taxes d'entrée	961	1 010	915	1 123	1 351	20,3%
TIC alcools	174	207	183	225	243	8,0%
TIC hydrocarbures	81	85	48	42	44	5,1%
TIC tabacs	265	287	334	367	384	4,8%
Autres taxes (propreté, amendes, armes)	22	26	21	30	33	11,0%
<b>Total</b>	<b>1 804</b>	<b>1 955</b>	<b>1 784</b>	<b>2 138</b>	<b>2 482</b>	<b>16,1%</b>

Source : Service des Douanes

Les taxes douanières représentent plus de 70 % des recettes fiscales du Territoire. En 2022, les recettes douanières augmentent de 16,1 % en rythme annuel, après une hausse de 19,8 % en 2021. Cette évolution découle principalement de la hausse des droits de douane (+21,7 %), des taxes d'entrée (+20,3 %) et des taxes sur les alcools (+8,0 %). Les taxes sur les hydrocarbures sont également en hausse, mais plus modérée (+5,1 %).

### 2.2.2 Les taxes diverses

En 2022, les taxes diverses sont stables par rapport à l'année précédente et s'élèvent à 695 millions de F CFP. Les taxes sur les affaires maritimes sont en baisse (-31,7 %) alors que toutes les autres taxes ont rapporté davantage qu'en 2021.

#### Évolution des taxes diverses

en millions de F CFP	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Taxes des affaires maritimes*	94,2	124,0	159,8	160,0	109,2	-31,7%
Taxe d'immatriculation de véhicules	9,2	9,5	8,4	10,1	10,3	2,7%
Taxes sur l'environnement	27,0	27,6	42,9	63,5	67,3	6,0%
Ventes de tabac	325	317	346	377	407	7,8%
Taxe sur les passeports et les permis de conduire	9,3	13,3	7,5	4,9	11,6	137,3%
Taxe sur l'électricité	66	69	74	77	84	8,0%
Droits d'enregistrement	10,1	1,4	1,6	2,6	6,8	159,8%
<b>Total</b>	<b>540</b>	<b>562</b>	<b>641</b>	<b>696</b>	<b>695</b>	<b>0,0%</b>

\* Correspond aux taxes de lamanage, de quai, de francisation et d'immatriculation de navires

Sources : Service des Douanes, Service des Finances de l'Administration Supérieure

#### Tableau récapitulatif des principales taxes diverses

	Assiette	Taux en 2022
Taxe de lamanage et de balisage	Sur les navires accédant au port	50 F CFP/t de jauge nette pour les navires, cargos et 85 F CFP/t de port en lourd pour les navires citernes
Taxe de quai	Sur les marchandises débarquées	
Taxe d'immatriculation et de francisation des navires	Sur les navires immatriculés	300 à 54 546 milliers de F CFP selon le tonnage
Taxe d'immatriculation de véhicules	Lors de l'immatriculation	1ère immatriculation : 1 800 à 2 800 F CFP + 1 400 à 5 300 F CFP en fonction du nombre de chevaux + 1 800 à 2 300 F CFP plaque + 1 200 F CFP pose de la plaque
Taxe environnement	Batteries, piles, pesticides, huiles...	10 % de la valeur CAF
Taxe sur les ventes de tabac	Lors de la délivrance	Coefficient fiscal : 6,40 pour les cigarettes de toutes origines, 2,70 pour les cigares et tabac à rouler
Taxe sur les permis de conduire	Lors de la délivrance	8 000 F CFP (résidents) ; 25 000 F CFP non-résidents
Taxe sur les passeports	Lors de la délivrance	3 000 F CFP pour les 15-18 ; 6000 FCFP pour personnes
Taxe sur l'électricité	Sur l'électricité consommée	3,59 F CFP par kWh
Eco taxe	Contenants (métal, plastique ou verre) alimentaires ou non alimentaires rigides	10 F CFP à partir de 200 ml

Source : Service des Douanes

## 2.3 LA FISCALITÉ DIRECTE

Les impôts directs, qui ne touchent que les sociétés patentées de Wallis-et-Futuna, sont perçus par le service des Contributions diverses, lequel est rattaché organiquement au service des Douanes. En 2022, les impôts directs augmentent de 26,3 % par rapport à 2021 et s'élèvent à 342 millions de F CFP.

Le droit proportionnel est l'impôt direct le plus important de l'archipel, représentant la moitié des impôts directs (171 millions de F CFP). Il s'applique sur toutes les marchandises dédouanées mises à la consommation.

### Évolution des impôts directs

en millions de F CFP	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Contributions des patentes	49	47	55	62	71	14,5%
Taxes sur les sociétés sans activité	37	35	32	39	60	54,3%
Droit proportionnel	111	120	110	135	171	26,9%
Autres impôts directs (centimes additionnels)	15	15	17	19	21	14,5%
Taxe sur les conventions d'assurance	5,1	6,4	6,9	6,0	8,2	37,4%
Taxe sur les opérations financières	6,2	6,0	6,0	6,1	5,8	-5,2%
Taxe sur les abonnements à la télévision satellite	3,7	4,1	4,2	4,3	4,5	6,3%
<b>Total</b>	<b>227</b>	<b>233</b>	<b>231</b>	<b>271</b>	<b>342</b>	<b>26,3%</b>

Sources : Service des Douanes, Service des Finances de l'Administration Supérieure

## 3. Les finances publiques locales

En 2022, la contribution de l'État au financement de l'économie locale s'élève à 19,6 milliards de F CFP, soit un flux en baisse de 10,8 % sur un an. Les dépenses de personnel, qui correspondent au paiement des salaires des fonctionnaires d'État détachés à Wallis-et-Futuna, sont en légère progression (+3,3 %) : elles s'élèvent à 9,9 milliards de F CFP et représentent maintenant 50,7 % des transferts de l'État sur le Territoire (contre 44 % en 2021).

Le ministère de l'Éducation nationale est à l'origine de 30,2 % des dépenses de l'État sur le Territoire ; elles s'établissent à 5,8 milliards de F CFP, légèrement plus que l'année précédente. Le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales (MIOMCT) représente quant à lui 24,1 % des dépenses de l'État, soit 4,7 milliards de F CFP, en baisse de 23,2 % par rapport à 2021.

Les autres ministères enregistrent une baisse (-9,2 %) et représentent 46,5 % des transferts. La dotation de l'Agence de santé, qui lui est directement versée par le ministère de la Santé depuis 2013, est en forte baisse avec la fin progressive de la crise sanitaire sur le Territoire : elle diminue de 15,8 % par rapport à 2021, à 7,3 milliards de F CFP. Cette dotation représente 37,3 % des dépenses de l'État dans la Collectivité en 2022 (contre 40,0 % en 2021).

Ramenée par habitant, l'État a ainsi transféré sur le Territoire un montant estimé à 1 696 168 F CFP par individu, dont 499 513 F CFP au titre de l'éducation et 632 188 F CFP pour la prise en charge des dépenses de santé.



## Ventilation des dépenses de l'État à Wallis-et-Futuna

en millions de F CFP	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
<b>Éducation nationale</b>	<b>5 731 850</b>	<b>5 731 202</b>	<b>5 732 336</b>	<b>5 694 709</b>	<b>5 773 374</b>	<b>1,4%</b>
<b>MIOMCT*</b>	<b>3 741 846</b>	<b>5 001 616</b>	<b>4 579 864</b>	<b>6 141 737</b>	<b>4 716 623</b>	<b>34,1%</b>
<i>DGF** et subvention d'équilibre</i>	<i>499 112</i>	<i>485 544</i>	<i>530 835</i>	<i>534 763</i>	<i>499 739</i>	<i>0,7%</i>
<i>Autres dépenses du MIOMCT</i>	<i>3 242 734</i>	<i>4 516 072</i>	<i>4 049 029</i>	<i>5 606 975</i>	<i>4 216 884</i>	<i>38,5%</i>
<b>Autres Ministères</b>	<b>6 038 685</b>	<b>6 394 274</b>	<b>7 323 438</b>	<b>10 039 598</b>	<b>9 114 286</b>	<b>37,1%</b>
<i>Dont dotation Agence de santé</i>	<i>4 871 342</i>	<i>4 871 748</i>	<i>5 141 558</i>	<i>8 678 971</i>	<i>7 306 831</i>	<i>68,8%</i>
<b>TOTAL</b>	<b>15 512 381</b>	<b>17 127 092</b>	<b>17 635 639</b>	<b>21 876 044</b>	<b>19 604 284</b>	<b>24,0%</b>
<i>Dont dépenses de personnel</i>	<i>8 638 528</i>	<i>9 153 176</i>	<i>9 471 357</i>	<i>9 631 754</i>	<i>9 945 215</i>	<i>3,3%</i>

\* MIOMCT : ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales

\*\*DGF : Dotation générale de fonctionnement, allouée aux trois circonscriptions

Source : Direction des finances publiques de Wallis-et-Futuna

## CHAPITRE III

### Les secteurs d'activité



Ferme solaire de Fatima à Wallis

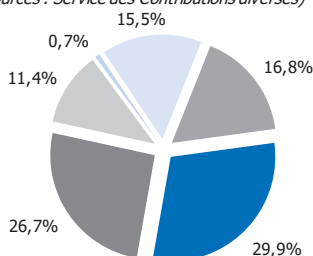
*© Jacky Provence*

# Section 1

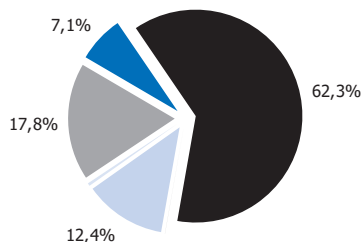
## Aperçu général

### Poids des secteurs dans...

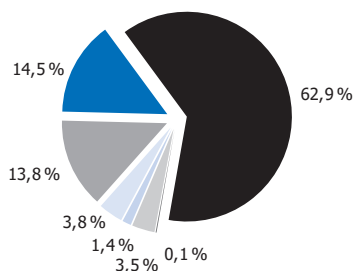
...la démographie des entreprises  
(Sources : Service des Contributions diverses)



...le crédit  
(Source : SCR)



...l'emploi  
(Sources : CPSWF, Ad.supérieure, Vice-rectorat)



- Agriculture, élevage et pêche
- Artisanat de production
- Eau et énergie
- Construction
- Commerce
- Autres services marchands
- Services non marchands

Les services non marchands regroupent l'éducation, la santé et les services administratifs. Ils concentrent près des deux tiers de l'ensemble des effectifs salariés du Territoire<sup>8</sup>. Le secteur public est ainsi le premier employeur de Wallis-et-Futuna. Il totalise par ailleurs 62 % de l'encours de crédit à fin 2022, contre 65 % à fin 2021, avec de nombreux projets d'investissements pour le Territoire.

Le secteur privé est quant à lui principalement concentré sur le commerce qui emploie près de 400 salariés et concentre 17 % des entreprises patentées. En 2022, le commerce capte 18 % des encours de crédit accordés tandis que les autres services marchands comptabilisent 9 % des crédits totaux.

Le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche fait figure de cas particulier à Wallis-et-Futuna. Il regroupe 26 % des entreprises patentées du Territoire, mais n'emploie que 0,1 % des salariés et ne bénéficie que d'une fraction infime des financements bancaires. Ce constat prévaut également pour l'artisanat de production, qui regroupe 11 % des entreprises mais seulement 3,5 % des effectifs salariés. Les entreprises patentées dans ces secteurs sont très majoritairement détenues par des entrepreneurs individuels.

<sup>8</sup> Salariés déclarés localement et fonctionnaires d'État confondus.

## Section 2

# L'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche

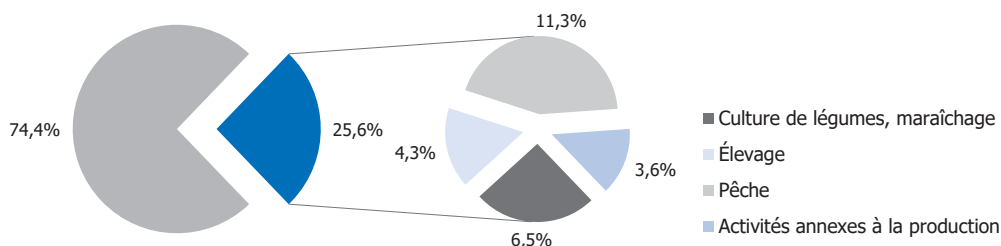
### UNE ACTIVITÉ PRINCIPALEMENT COUTUMIÈRE ET TOURNÉE VERS LA SATISFACTION DES BESOINS FAMILIAUX

Essentiellement pratiquée de façon traditionnelle, l'agriculture occupe localement une place importante, tout en étant peu intégrée dans l'économie marchande. Une grande partie de la population pratique une polyculture, à vocation vivrière et coutumière, impliquant l'élevage de cochons, la pêche, des systèmes de culture traditionnels (tubercules, bananeraie, cocoteraie) et l'artisanat. Le régime foncier est coutumier, basé sur l'indivision du patrimoine familial. La notion de surface cadastrale est inconnue sur le Territoire. Les terres sont en principe inaliénables et inaccessibles. Chaque membre de la famille est usufruitier des parcelles familiales.

## 1. Aperçu structurel

### Poids du secteur dans la démographie des entreprises

(Sources : Service des Contributions diverses)



Le secteur primaire occupe une place importante à Wallis-et-Futuna. Au 31 décembre 2022, il regroupe 287 entreprises patentées, soit 25,6 % des entreprises recensées du Territoire. Une grande partie d'entre elles se concentre sur des activités liées à la pêche (44 % du secteur), 17 % sont des entreprises d'élevage, 25 % de culture ou de maraîchage, et 14 % d'activités annexes à la production (services forestiers, vente de plantes ornementales...).

Paradoxalement, le secteur de l'agriculture et de la pêche n'emploie que 0,1 % des salariés déclarés sur le Territoire (4 personnes) et son encours de crédits est quasi nul à fin décembre 2022. En réalité, une grande partie des entreprises du secteur primaire pratique à la fois l'agriculture, l'élevage et la pêche, de manière « informelle » avec pour vocation première la satisfaction des besoins familiaux et coutumiers.

L'autoconsommation alimentaire<sup>9</sup>, même si elle diminue structurellement, reste pratiquée par une majorité de ménages et représente en moyenne 15 % de la dépense alimentaire totale (35% à Futuna, 7 % à Wallis)<sup>10</sup>.

<sup>9</sup> L'autoconsommation alimentaire est définie comme la consommation de produits alimentaires non achetés : autoproduction, dons reçus de l'autoproduction et prélèvements sur stocks.

<sup>10</sup> Enquête budget des familles (EBF), STSEE, 2019-2020.

L'agriculture à Wallis-et-Futuna est globalement caractérisée par la coexistence d'une agriculture familiale vivrière, ciment culturel et économique de la population, et d'une agriculture professionnelle émergente et encore fragile.

D'après l'Enquête Budget des Familles (EBF 2019-2020), la commercialisation des produits issue du secteur primaire est très rare : elle ne concerne que 2 % des ménages. Le montant des ventes est estimé à 70 millions de F CFP, dont 30 millions pour les ventes d'ignames à Wallis, où l'offrande d'ignames achetées est perçue comme relativement prestigieuse. L'orientation davantage agricole de Futuna se confirme sur les productions de fruits où 44 % des ménages déclarent cultiver des fruits.

L'agriculture professionnelle concerne un nombre restreint d'acteurs économiques sur l'archipel, se limitant au maraîchage, à quelques élevages porcins et à l'élevage de poules pondeuses. La grande majorité des exploitations sont de petite taille et essentiellement familiales.

Bien que peu professionnalisée, l'agriculture peut être génératrice de revenus. La production totale est donc vraisemblablement beaucoup plus importante que celle recensée par les statistiques. Par ailleurs, l'agriculture familiale, dite vivrière, a un rôle de réduction des inégalités de revenus sur le Territoire. Elle représente une des activités principales de subsistance pour les habitants du Territoire et permet un accès à un socle alimentaire non-exposé aux aléas financiers. On dénombre en effet plus de 2 000 exploitations, qui emploient plus de 9 400 personnes. Les exploitations agricoles représentent près de 70% des résidences principales des Wallisiens et Futuniens<sup>11</sup>.

A Wallis, un ménage sur cinq déclare au moins un actif dans le secteur primaire ; c'est le cas de plus d'un ménage sur trois à Futuna. 81 % des ménages à Futuna et 60 % des ménages à Wallis déclarent avoir des parcelles cultivées. Près de 88 % des ménages futuniens déclarent produire, tandis qu'à Wallis, moins d'un ménage entretenant des parcelles sur deux a déclaré avoir récolté des tubercules. Ce chiffre traduit une possible érosion de la pratique d'une petite agriculture familiale.

## 2. Les faits marquants

---

Depuis 2019 le secteur primaire bénéficie de plusieurs dispositifs de soutien :

**Le contrat de convergence et de transformation (2019-2022)** qui finance le soutien aux les filières de production, la formation des acteurs, l'accompagnement d'une politique pour une alimentation saine et la sauvegarde et le renouvellement de la cocoteraie. Il est alimenté principalement par des fonds de l'État (BOP du Ministère de l'Outre-Mer) et une participation du Territoire. Le programme se poursuit en 2023 pour bâtir le contrat de convergence 2024/2027.

**La convention-cadre entre le Territoire et le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (2019-2023)** qui prévoit notamment des missions d'expertises du MAA et un financement annuel permettant d'accompagner des projets à Wallis et à Futuna qui s'inscrivent dans le PPDDSP. Dans ce cadre, le Territoire bénéficie annuellement d'une enveloppe de 400 000 euros. Il a été convenu en comité de pilotage de réserver prioritairement ces fonds aux promoteurs des secteurs de la pêche, de l'agriculture et de la transformation. Une part de l'enveloppe est également venue en soutien à des projets collectifs (mise en marché des produits)

**Le projet régional « PROTEGE » (2019-2022)** financé par le 11ème fonds européen de développement qui intervient sur quatre territoires de la région Pacifique (Wallis-et-Futuna,

---

<sup>11</sup> Recensement Général Agricole à Wallis et Futuna, 2014

Polynésie Française, Nouvelle-Calédonie et Pitcairn) avec, pour la direction de l'agriculture et de la pêche, un budget important en appui à l'agro-écologie, l'agroforesterie et la gestion des ressources halieutiques. Ce projet prévoit notamment des études, la mobilisation d'expertises, des ateliers d'échanges locaux et régionaux et des expérimentations sur sites pilotes. Comme pour le Contrat de Convergence, le programme vient d'être reconduit pour un an et une réflexion est en cours pour nourrir un nouvel instrument dont on sait qu'il sera dédié à l'alimentation saine.

Tous ces programmes se terminent en 2023, l'enjeu pour le secteur primaire est de faire les bilans et de redéfinir les priorités pour les 5 années à venir.

### 3. L'élevage

---

A Wallis-et-Futuna, l'élevage se limite aux porcs et aux poules pondeuses. Selon les premiers résultats de l'Enquête Budget Famille (EBF) 2019-2020, l'élevage de porcs reste très fréquent : 84 % des ménages à Futuna, et près de 3 ménages sur 4 à Wallis. L'EBF permet de comptabiliser 26 806 porcs élevés. Seul 1 % des cochons ont été vendus. Il s'agit majoritairement de petits élevages destinés à la coutume, et non de porcs charcutiers. En 2022 moins de 10 éleveurs professionnels recensés appartiennent à un GDE (Groupement des Eleveurs) et il n'existe pour le moment pas de filière commerciale structurée. Ces élevages sont de très petite taille et ne comptent que quelques truies mères.

Les importations de viande porcine, sous forme de produits découpés et/ou transformés (longes, échine, jambons, terrines, etc.) représentent environ 500 tonnes par an. L'importance de la demande montre la nécessité d'apporter une attention particulière à la valorisation de la production locale pouvant se substituer aux importations.

Les principaux freins au développement d'une filière permettant de limiter les importations sont les suivants :

- Présence quasi endémique de la brucellose porcine dans les élevages. A ce jour, grâce à un travail important des services agricoles et des éleveurs eux même, 4 élevages sont sur le point d'être officiellement reconnus indemnes de brucellose. La brucellose n'interdit pas la consommation de la viande mais elle en empêche la commercialisation.
- Absence d'abattoir. (Un projet en cours mais il tarde à voir le jour).
- Cheptel de mauvaise qualité (partenariat en cours avec l'UPRA PORCINE de Nouvelle Calédonie dans l'objectif d'améliorer la génétique du cheptel local en pratiquant l'insémination artificielle).
- Coût prohibitif des importations des aliments du bétail (des mesures d'exonération de taxes viennent d'être adoptées pour les éleveurs indemnes de brucellose).

La production avicole (production d'œufs) est une filière historiquement performante à Wallis-et-Futuna, avec une production remontant aux années 1990. En 2022, on compte deux élevages professionnels de poules pondeuses en batterie à Wallis et trois élevages traditionnels à Futuna. Le cheptel total est de 5 700 poules pondeuses pour 92 000 douzaines d'œufs par an. La demande en œufs sur l'archipel est couverte à environ 80 % par la production locale et 20 % par les importations. Tous les mois, le Territoire importe 3 000 œufs soit 250 douzaines qui proviennent de Fidji (RGA 2014). Le prix de vente d'une douzaine d'œufs varie entre 400 F CFP et 500 F CFP. Un troisième élevage aurait dû voir le jour en 2021 mais la pandémie n'a pas permis à l'éleveur de se fournir en cheptel de production. Cette situation sanitaire a lourdement impacté l'ensemble des élevages avicoles en production d'œufs car l'absence de renouvellement du cheptel a engendré une baisse considérable des taux de ponte.

L'apiculture se développe également depuis quelques années à Wallis et à Futuna. Du miel local est commercialisé sur les deux îles. En 2020, 10 apiculteurs ont été recensés dont un sur Futuna. La production totale de miel s'élève à environ 2 tonnes. Un apiculteur en situation de surproduction se lance dans la construction d'une miellerie afin de procéder à la transformation (nougats, sucettes, gâteau...) mais aussi pour mettre ses installations aux conditions d'hygiène recommandées.

Un réseau d'épidémiologie-surveillance apicole (RESA) est en cours d'élaboration avec le SIVAP dans l'objectif de mieux maîtriser l'état sanitaire des ruchers de Wallis-et-Futuna. La définition de l'état sanitaire du rucher des Îles de Wallis et Futuna et la formation des agents sanitaires apicoles sont financées par les fonds PROTEGE

## 4. Les productions végétales

---

L'agriculture familiale produit exclusivement des cultures vivrières (taro, kapé, igname, banane...), qui représentent 98 % des parcelles cultivées. Les 2 % restants sont cultivés en maraîchage. A Wallis comme à Futuna, les cultures végétales sont globalement produites soit en parcelles irriguées soit « en sec ». Au total, la production de tubercules, kava et tabac est estimée à près de 800 tonnes (données EBF 2020).

Les cultures irriguées sont essentiellement des tarodières. Le taro est un aliment de consommation familiale et un élément clé de la coutume. 91 % de la production est destinée à l'autoconsommation et à la coutume. La DSA accompagne les projets d'aménagement de tarodières villageoises à travers plusieurs sources de financement :

- Contrat de Convergence et de Transformation : réhabilitation de tarodières
- PROTEGE : étude « Revitalisation des tarodières de Wallis et Futuna
- PROTEGE : étude AWAFU « Agrobiodiversité de Wallis et Futuna »
- CLIPPSA (Climat du Pacifique, Savoir Locaux et Stratégie d'Adaptation) : modélisation des climats et locaux jusqu'en 2100.

Le maraîchage sur Wallis est un secteur qui se développe difficilement depuis ces dernières années. Cette activité représente de faibles surfaces cultivées et un faible nombre de producteurs, mais s'intègre peu à peu dans les mœurs alimentaires des habitants. Sont recensés en 2022 3 maraîchers dits professionnels à Wallis et 2 à Futuna (plein champ et hydroponie).

Ce secteur a très peu évolué car d'après les chiffres de la DSA, le maraîchage dans les années 2010 était composé de 15 exploitations. Des pics de créations d'exploitation se sont fait ressentir à certaines périodes souvent liés à différentes campagnes incitatives à la production du territoire (exemple en 2004/2008 avec le programme DADP (Développement d'une Agriculture Durable dans le Pacifique) qui avait pour but d'appuyer et de suivre techniquement un effectif de 20 exploitations sur une durée de 4 ans. Les années 2010-2012 se démarquent aussi par un projet commun entre l'agence de santé et la DSA visant à promouvoir une alimentation équilibrée. Une vingtaine de petites exploitations étaient dénombrées à cette époque.

Deux serres ont été installées à Wallis chez un maraîcher début 2017 afin de développer la culture de salades. Il produit en moyenne environ 50 kg par jour de salades, la production annuelle est en moyenne de 5 tonnes, cette production est en réelle croissance par rapport aux débuts de production qui ne faisaient que 2 à 4 tonnes à l'année. Deux serres de tomates sont en cours d'installation et doivent aussi permettre de répondre à la demande croissante de la

population pour les produits maraîchers. On peut noter qu'en hors sol la production annuelle en tomates est de 5,1 tonnes.

A Futuna deux cultivateurs pratiquent la culture maraîchère.

Trois vergers expérimentaux d'agrumes ont été mis en place à Wallis en 2016 : deux chez des porteurs de projet et le troisième sur l'exploitation du lycée agricole. Ce dernier avait été abandonné et a fait l'objet d'une restauration complète en 2022. Sur le plus gros verger en production de Wallis, des tests de détection du virus de la tristeza des agrumes ont été menés suite au constat de dépérissement de certains arbres. Ceux-ci se sont révélés négatifs. Une taille insuffisante pouvant également provoquer cet état, une nouvelle formation à la taille des arbres fruitiers a été réalisée auprès des salariés sur le verger afin de parfaire leurs compétences. La taille du verger est en cours et devrait permettre d'améliorer la production d'agrumes.

La coopération technique avec l'Association ARBOFRUITS de Nouvelle-Calédonie se poursuit et un plan de développement de l'arboriculture fruitière sur Wallis-et-Futuna est en cours d'élaboration avec l'objectif à terme d'une distribution de « kits fruitiers » aux familles du territoire. Un verger expérimental a été restauré au LPA avec les élèves de 2<sup>nde</sup> pro Production.

Un projet de reprise de culture du kava est en cours à Futuna, car, malgré la production actuelle sur Alofi, le Territoire importe une grande quantité de kava du Vanuatu. L'association du village de Fiua souhaite réaliser une plantation en plein champ sur billons. Un appui est réalisé par la DSA à travers son antenne de Futuna, et de la multiplication par bouturage saine en in-vitro dans le laboratoire d'APAOGO (laboratoire des services agricoles).

## 5. Les productions forestières, agroforestières et SIG

---

Wallis-et-Futuna dispose d'un patrimoine forestier conséquent (près de 30 % du Territoire est constitué de forêt dense humide) qu'il est indispensable de protéger, en raison des enjeux environnementaux et culturels. Le bureau Forêt, Agroforestière, Système d'Information Géographique (SIG) est en charge des dossiers de la transition agroécologique, de la restauration forestière conservatoire et de la sensibilisation des jeunes générations.

Outre ces forêts feuillues, des plantations de pins des Caraïbes réalisées entre 1974 et 1997 ont aujourd'hui largement atteint l'âge d'exploitation. Elles constituent une ressource ligneuse qualitative de plus de 220 hectares disponible pour les entreprises de transformation du Territoire. Celui-ci souffre d'une mauvaise notoriété faute de compétences locales en matière de séchage du bois et suite à certaines erreurs techniques de transformation. La scierie mobile de Futuna rencontre des problèmes d'approvisionnement faute d'accords d'exploitation avec les chefferies. De plus, la scierie de Wallis a rencontré des difficultés matérielles et fonctionne au ralenti.

Il y a ainsi urgence non seulement à protéger durablement les forêts du territoire, mais aussi à diversifier les productions de bois (pinus caribaea, bois précieux [teck, acajou, santal ...]) et développer la filière de transformation du bois local pour générer de l'emploi et se substituer aux importations conséquentes aux tarifs croissants.

Sur le financement de projet via le ministère de l'agriculture, un dossier a été accepté pour la mise en place d'un verger de fruitiers et cocoteraie sur un total de 2 hectares à Wallis.

Sur la thématique Forêt et restauration, des conventions d'entretien de parcelles forestières restaurées ont été signées avec un inventaire forestier en partenariat avec SudForêt Nouvelle Calédonie sur un financement PROTEGE. Sur le financement BEST 2.0+, dans le cadre du plan de conservation d'essences forestières à intérêt traditionnel, des plants d'essences



forestières en voie de raréfaction ont été plantés. De plus, des études sont menées pour la mise en place d'un plan de valorisation des bois locaux à Wallis et Futuna (financement PROTEGE).



Mise en place d'une parcelle agroforestière sur toafa, destinée à produire de l'alimentation porcine  
Wallis © PROTEGE

## 6. La pêche

---

### 6.1 PANORAMA DE LA PECHE A WALLIS-ET-FUTUNA

A Wallis comme à Futuna, la pêche est encore artisanale, essentiellement tournée vers l'autoconsommation et concentrée à proximité des côtes, jusqu'à quelques kilomètres des récifs, et autour des Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP, au nombre de 3 à Wallis). Quelques pêcheurs mieux équipés se dirigent sur les hauts fonds à plusieurs dizaines de kms au nord de Wallis, dans des conditions de sécurité parfois précaires.

La pratique de la pêche recule, particulièrement à Wallis où seulement 9% des ménages pêchaient et auto consommaient du poisson frais en 2020 (3 fois moins qu'en 2006), et dans une moindre mesure à Futuna (35 % des ménages contre 51 % auparavant). La ligne, la chasse sous-marine et la senne de plage sont les méthodes les plus courantes.

On comptait 37 pêcheurs professionnels actifs en 2022 (29 à Wallis et 8 à Futuna), qui ont bénéficié d'une aide au carburant de 4,5 Millions F CFP de la part du Territoire. Avec moins de 7 Millions de F CFP en 2022, les aides à l'investissement dans le secteur de la pêche, qui représentent 39 % des aides au secteur primaire sur la période 2019-2021, connaissent un léger ralentissement en dépit du projet de mini-palangrier à Futuna sur lequel beaucoup de moyens sont investis.

Approchant les 43 tonnes, la production commerciale de la petite pêche enregistrée en 2022 affiche une légère progression (+6% sur la moyenne 2019-2021). Ce chiffre global résulte d'une forte hausse à Wallis (+58 %) et d'une baisse à Futuna. A Wallis, l'activité a bénéficié de l'entrée dans le secteur professionnel formel de nouveaux pêcheurs très actifs et du démarrage de projets à potentiel plus élevé grâce à la taille des bateaux et l'expérience des porteurs. Elle a aussi été stimulée par le concours organisé par l'Observatoire des Pêches Côtières et Récifales (impulsé par le Programme européen PROTEGE) pour la collecte de données nécessaires aux évaluations des stocks de poissons.

Les données récoltées révèlent une situation plus inquiétante que la population pourrait ne le percevoir, mais conforme au constat des pêcheurs les plus expérimentés : sur 45 espèces évaluées selon la méthode du potentiel de reproduction, plus des deux tiers sont surexploitées. La persistance voire la recrudescence de mauvaises pratiques de pêche sont à incriminer, dont principalement la chasse sous-marine de nuit.

Organe consultatif informel, le Comité des Pêches de Wallis a tenu deux premières réunions avec les parties prenantes concernées par la gestion de la pêche côtière. Elles ont affirmé leur soutien à la mise en œuvre de la réglementation existante, qui punit la chasse sous-marine nocturne, et au projet d'aire marine protégée de 2 km<sup>2</sup> dans le lagon de Hihifo porté par une association de pêcheurs de Wallis.

La consommation de produits de la mer a chuté de plus de 800 tonnes en 2014 à 273 tonnes en 2020, dont environ 210 tonnes de source locale (poissons et invertébrés). Avec 14kg/hab./an, la consommation individuelle est l'une des plus basses de la région.

Le potentiel de progression du marché local pour la pêche est estimé à 150 tonnes maximum. L'étude pour le lancement de la pêche hauturière, essentiellement dirigée vers les thons, a calibré le futur segment hauturier à un seul palangrier de 17 à 20 m à court terme. Une campagne expérimentale sera mise en œuvre en 2024 pour lever les incertitudes au sujet des rendements de pêche, des coûts de revient, du placement des produits de cette pêche, essentiellement du thon blanc méconnu sur le marché local. La production attendue par ce bateau est estimée 130 tonnes.

Aujourd'hui le changement initié par les actions du programme PROTEGE est perceptible, les pêcheurs professionnels de Wallis sont réunis en association et des initiatives en lien avec la gestion des ressources côtières voient le jour.

Dans le cadre du programme PROTEGE, plusieurs actions ont pu être menées en 2022 :

### **Gestion participative des ressources marines**

Le service de la pêche multiplie les temps de communication sur les pratiques de pêche et la réglementation. Après être allé à la rencontre de la population, le service a créé le comité des pêches afin d'associer un large panel d'acteurs à la prise de décisions. D'autres initiatives voient le jour par le biais de l'appel à projet « gardons la pêche durable ». Désormais le service de la pêche avance accompagné de 3 ambassadeurs : l'association *Faiva Tautai* pour son projet de petite aire protégée, le lycée agricole pour son projet de recueil de recettes de la mer et le lycée général pour le projet de balises intelligentes.

### **Observatoire des pêches côtières (OPC)**

L'OPC est devenu un outil essentiel pour la démarche de gestion participative des ressources côtières. L'OPC diffuse régulièrement des informations via les réseaux sociaux, sa newsletter, son rapport annuel et aussi dans le cadre de réunions et autres rencontres. Il a collecté assez de données pour évaluer l'état des ressources

## 7. L'alimentation durable et saine

---

Afin de lutter contre les problèmes de santé des populations wallisienne et futunienne liées à une mauvaise alimentation, l'Assemblée Territoriale a voté, en juin 2019, la mise en place d'une stratégie sur l'alimentation saine et créé, en octobre 2019, un Conseil de la santé et de l'alimentation piloté par la Direction des Services Agricoles (DSA) et l'Agence de Santé. Ce conseil a tenu sa première réunion en début d'année 2020.

Le retour à une alimentation saine basée sur la consommation de produits frais locaux, notamment en fruits et légumes, est un des axes soutenus par les élus du Territoire. Le soutien à la diversification des productions agricoles, entre autres à travers le développement du maraîchage et de l'arboriculture est inscrit dans le plan pluriannuel de développement durable du secteur primaire (PPDDSP) voté en juillet 2018.

Dans ce cadre et afin de faire un état des lieux des besoins, la DSA a mené des enquêtes auprès des restaurations collective et commerciale. Ces enquêtes ont permis d'évaluer les besoins en produits frais et les contraintes d'approvisionnement en produits locaux.

La stratégie territoriale se décline en 3 axes majeurs :

### **Sensibilisation et communication auprès de l'ensemble des habitants de l'archipel.**

Dans ce cadre, des actions en faveur d'une alimentation saine à base de produits frais et locaux ont été réalisées :

- Une semaine de l'alimentation sur Wallis et sur Futuna. Ces journées ont permis de regrouper les associations de femmes, de jeunes et de villages et les services du territoire autour de cette thématique.

- La mise en place de jardins écoles. Elle a pour objectif de susciter une prise de conscience quant aux bienfaits des produits locaux et des activités de maraîchage, d'agroforesterie qui favorisent la biodiversité et l'agriculture familiale. Le projet s'appuie sur un gros travail de vulgarisation et de sensibilisation avec la mise en place de potagers sur 13 établissements.

### **Dynamisation de la production primaire (agricole et issue de la mer).**

Une étude sur la mise en place d'un centre de collecte a été programmée et sera réalisée en 2023.

Concernant la pêche, une étude sur le développement d'un segment de pêche hauturière a été financée par l'AFD. Selon ses conclusions, une approche expérimentale, l'acquisition de navire et la construction d'installations à quai permettraient de structurer la filière et garantir l'approvisionnement de la restauration collective en poisson.

### **Mise en place d'outils structurants visant à produire des repas équilibrés aux écoles et centres de soin.**

Une étude de faisabilité sur la mise en place d'une restauration collective destinée à approvisionner les établissements d'enseignement, l'hôpital, le centre pénitentiaire en projet et le futur EPAH a également été programmée et sera réalisée en 2023.

L'évolution des pratiques vers une alimentation saine est le principal objectif du secteur primaire pour les années à venir. Le 12<sup>ème</sup> instrument européen régional sera donc dédié à la mise en place d'actions en faveur du bleuissement et du verdissement du système alimentaire du

territoire. Des travaux devront être entrepris avec les territoires voisins afin de s'accorder sur les actions à entreprendre.

## 8. La formation agricole

---

### 8.1 FORMATION INITIALE

L'implantation de l'enseignement agricole sur le Territoire de Wallis et Futuna remonte aux années 80/90. Initialement envisagé comme une annexe d'établissements de l'Education Nationale, le Lycée Professionnel Agricole (LPA) a été officiellement créé début 2011. L'établissement dispose, outre le Lycée, d'une exploitation agricole orientée vers le maraîchage et l'élevage porcin.

L'enseignement agricole contribue au développement des filières du secteur primaire sur le territoire. Il résulte d'un partenariat local entre le vice rectorat et le service d'État de l'agriculture de la forêt et de la pêche, et participe à la professionnalisation des acteurs du monde rural.

Il reste difficile sur le Territoire de promouvoir l'installation des jeunes agriculteurs en raison de la disponibilité du foncier, de l'absence d'accompagnement bancaire et du désintérêt pour les métiers de la terre.

Le Lycée agricole propose des formations de bac professionnel dans 3 filières : service à la personne, gestion des exploitations agricoles, agro-équipement.

Une réflexion est en cours pour remplacer la filière agro-équipement par une filière horticulture plus adaptée au Territoire. Une filière de CAP devait voir le jour en 2023 mais son ouverture a dû être différée par manque d'effectifs.

En 2022, le lycée agricole comptait 79 élèves contre 69 en 2021. Le taux de réussite aux examens s'élève à 76 %, contre 73 % en 2021. Les lycéens poursuivent généralement leurs études par un BTS, soit en Nouvelle-Calédonie soit dans l'Hexagone. L'objectif majeur est d'apporter une formation de qualité aux lycéens et de contribuer à leur professionnalisation et leur insertion sur le marché du travail.

### 8.2 LA FORMATION CONTINUE

Le Territoire est dépourvu d'institut agricole spécialisé à l'instar du CIRAD, néanmoins la DSA a mis en place des conventions de partenariat afin de pouvoir bénéficier d'appui de la part d'organismes spécialisés comme Arbofruits, CFPPA de Pouembout, UPRA porcine...

Des actions de formation continue sont dispensées à destination des actifs du secteur primaire (agriculture, pêche, forêt). Ces dernières années ce volet a connu un essor important. La formation continue est mise en œuvre par la Direction des Services Agricoles (DSA). Contrairement à la métropole, elle n'est financée ni par la collectivité ni par les Opérateurs de Compétence, qui n'existent pas à Wallis-et-Futuna.

Pour la mise en œuvre, la DSA s'appuie sur ses propres compétences et sur des prestations extérieures (CFPPA de Nouvelle Calédonie ou prestataires privés).

Côté financement, la DSA sollicite des fonds du Contrat de Convergence et ponctuellement des Réseaux d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA) ainsi que le Ministère de l'agriculture.

En 2022, 58 personnes ont suivi une formation sur la production avicole notamment sur la sélection et l'incubation des œufs en vue d'une production de poulet de chair.

Une formation sur les bonnes pratiques d'hygiène dans les restaurations collective et privée a été réalisée avec l'Institut Qualité de Nouvelle Calédonie. 27 personnes ont été formées.

## 9. La protection des végétaux

---

Les ravageurs et les maladies des cultures constituent des menaces avérées pour la sécurité alimentaire dans le monde entier et en particulier dans les milieux insulaires. Malgré son isolement, le Territoire de Wallis et Futuna ne fait pas exception à la règle. L'augmentation des flux de marchandises tant par voie aérienne que maritime amplifie les menaces constituées par les espèces déplacées par l'Homme, dont les espèces exotiques envahissantes. Au vu des besoins de la population sur la protection des végétaux, une équipe spécialisée dans ce domaine a été créée à la DSA.

Plusieurs espèces animales ou végétales introduites causent d'importants préjudices aux cultures. La DSA a en charge la protection des cultures, des végétaux et des cocoteraies afin de maintenir l'approvisionnement en fruits sains pour les besoins en alimentation humaine, en alimentation animale et en produits artisanaux.

Le bureau de la protection des végétaux a mis en place deux programmes de lutte contre la mouche des fruits et le ravageur des cocotiers (le rhinocéros du cocotier).

Un réseau de piégeage a été mis en place depuis 2019 pour contrôler et diminuer les populations de mouches des fruits. Au vu des relevés et du comptage des captures des différents pièges installés chez les particuliers, on constate une diminution de la prolifération de la mouche de fruit en 2022.

L'apparition sur le Territoire de l'insecte « rhinocéros du cocotier » (*Oryctes rhinoceros*) remonte aux années 30 sur Wallis. L'équipe de la protection des végétaux a mis en place un réseau de piégeage afin de réduire les populations de ce coléoptère. Avec l'arrivée récente (2019) du ravageur sur Futuna, beaucoup de parcelles de cocotiers sur l'île sœur sont fortement impactées. Une lutte a également été mise en place par l'antenne de Futuna.

## 10. La CCIMA

---

La Chambre de commerce, de l'industrie, des métiers et de l'agriculture (CCIMA) constitue, auprès des pouvoirs publics, l'organe représentatif des différents secteurs d'activité sur le Territoire. L'organisation a pour attributions la défense des intérêts généraux des professionnels patentés, l'aide aux chefs d'entreprise, le conseil, la formation. Elle donne au Préfet et à l'Assemblée territoriale des avis, conseils et informations concernant ces attributions et propose et organise des actions de politique publique utiles au développement de l'économie.

Elle participe à la gestion de structures externes ayant un rapport direct avec la vie des entreprises, et doit contribuer au développement de leurs exportations. En 2022, la CCIMA représente 1217 patentés contre 987 en 2021 et 861 en 2020. Environ deux tiers sont à Wallis et un tiers à Futuna, un tiers sont des femmes. 17 % des entreprises exercent dans le secteur primaire, 14 % dans le secteur secondaire et 69 % dans le secteur tertiaire. Fin 2021, la CCIMA comptait 11 salariés dont 3 à Futuna.

En 2022, le Territoire a été marqué par les restrictions sanitaires et leurs conséquences. La réouverture des frontières le 11 juillet a été suivie d'une vague de contaminations qui a provoqué le quasi arrêt des entreprises et des administrations durant 3 à 4 semaines. Les entreprises n'ont pas reçu de compensation pour les pertes pourtant réelles, aucun dispositif

national n'existant plus depuis la fin du fonds de solidarité des entreprises (FSE) et les autorités locales n'ayant pas prévu de dispositif ad hoc.

Les entreprises et la CCIMA ont subi en 2022 les conséquences du mouvement social long qui a bloqué l'administration fin 2021 dans l'objectif de la mise en place de la fonction publique territoriale. Le blocage de l'administration et de la direction des finances publiques a induit des retards de paiements pour les entreprises qui n'ont pas été rattrapés avant la fin février, les vacances ayant succédé à la grève.

L'année 2022, année d'élections territoriales en mars, présidentielles en mai, législatives en juin, a été une année de faible activité décisionnelle de l'administration alors en périodes de réserve successives. Les programmes européens comme Protege mis en sommeil durant la pandémie de Covid ont repris en fin d'année. L'activité hôtelière a été maintenue en 2022 grâce aux semaines ou aux 3 jours d'isolement maintenus à l'arrivée à Wallis jusqu'au 11 juillet. Après l'ouverture et passée la période de « test », l'activité a repris avec un grand nombre de missions jusqu'ici suspendues.

Alors qu'au niveau mondial, le coût du fret a explosé en 2022, en bout de chaîne, les îles Wallis et Futuna subissent les conséquences de ce surcoût. Il s'est ressenti sur les prix des matériaux de construction en particulier. Enfin, le fret aérien s'est avéré insuffisant pour les entreprises, la priorité a été donnée au fret médical ou de l'administration. la mise en attente du fret à Tontouta a constitué une réelle difficulté pour l'arrivée des commandes à Wallis. Un vol 100 % fret a été mis en place en 2022 sur la délégation de service public à la demande du secteur privé.

Cette année a été marquée par la poursuite des démarches lancées depuis 2019 pour la création de la première société d'économie mixte du Territoire et la construction du Fale des Entreprises, lieu rassemblant pépinière d'entreprises, CCIMA, dock d'artisanat, centre de formalité et centre de gestion, ADIE... Le dossier devait être réexaminé par la Banque des Territoires au cours de l'année, cependant, la décision prise de changement de lieu pour la construction du Fale des Entreprises risque de provoquer un allongement et une complication des démarches.

Les élus entrés en fonctions ont modifié par délibération la taxation sur les sociétés sans activité. Domiciliées fiscalement à Wallis et Futuna, ces entreprises n'ont pas de personnels et sont représentées par une personne agréée. La délibération fixe une taxe annuelle forfaitaire d'1 million CFP et instaure pour toutes les entreprises dites sans activité domiciliées à Wallis et Futuna l'obligation de versement d'une caution correspondant à une année de taxe. Cette délibération fixe, de plus, un montant de taxe forfaitaire de 50 millions CFP pour les jeux en ligne domiciliés à Wallis et Futuna. L'objectif est d'augmenter les ressources du territoire.

Dans la poursuite des démarches engagées pour mettre en place une plateforme Initiative Wallis-et-Futuna, deux agents de la CCIMA ont effectué une immersion auprès d'Initiative Nouvelle-Calédonie durant 3 semaines. Initiative Wallis et Futuna aura pour rôle d'accompagner les porteurs de projets et de proposer des prêts d'honneur à 0 % adossés à des prêts bancaires. INWF sera juridiquement une association composée de 6 catégories de membres. Il est important que participent des chefs d'entreprise, le parrainage étant une des valeurs clés du dispositif. INWF sera rattachée à Initiative France. INWF offrira ainsi une nouvelle possibilité de financement aux porteurs de projet, en plus de l'ADIE.

La CCIMA a continué à tenir des marchés mensuels à Wallis et Futuna. Elle a organisé dans les deux îles une seconde édition du rendez-vous des petits entrepreneurs. Cette initiative déclinée d'un projet de la CCI calédonienne vise à permettre à des enfants de 6 à 17 ans d'appréhender le contexte entrepreneurial dans ses différents aspects : idée, prototypage, calcul de coût, budget, communication, vente... Pour cette seconde édition le nombre de participants a

été d'environ 200 personnes. Les prix remis ont permis de mettre en valeur les petits entrepreneurs et de participer à l'éducation à l'entrepreneuriat.

En octobre 2022, une délégation d'artisans et de danseurs à la 12<sup>ème</sup> Foire du Pacifique, à Nouméa, où Wallis et Futuna étaient invités d'honneur. Les produits et la culture du territoire ont rencontré un public d'environ 30 000 visiteurs.

Enfin un marché de Noël s'est tenu sur une journée et une soirée à Hihifo, avec des séquences commerciales, des animations pour les familles (projection de films, concert, château gonflable...), pour les jeunes (fai kava), des séquences sportives grâce au club de Va'a Havili Siliva. Tout comme la Foire de Noël en 2021, le marché a montré le besoin d'événements festifs et commerciaux pour rassembler la population.

Dans le domaine de l'agriculture, l'équipe nouvellement élue a affirmé sa volonté de travailler sur la collecte des produits et sur la transformation en particulier. La CCIMA a poursuivi avec un petit groupe de producteurs les activités de livraison hebdomadaire de produits frais à la cantine de l'hôpital, préfigurant à la fois un système de colportage et une association de producteurs. La CCIMA continue à suivre l'étude en cours pour l'exploitation d'un segment de pêche hauturière. Le président souhaite voir finalisé le projet d'abattoir que porte le territoire.

A Futuna, la CCIMA a finalisé les consultations pour la construction d'un marché à Sigave et un marché à Alo. Les entreprises ont été sélectionnées et les travaux ont été entamés sur des terrains attribués par les chefferies.

## Section 3

# L'artisanat

### L'ARTISANAT : UN SECTEUR DUAL

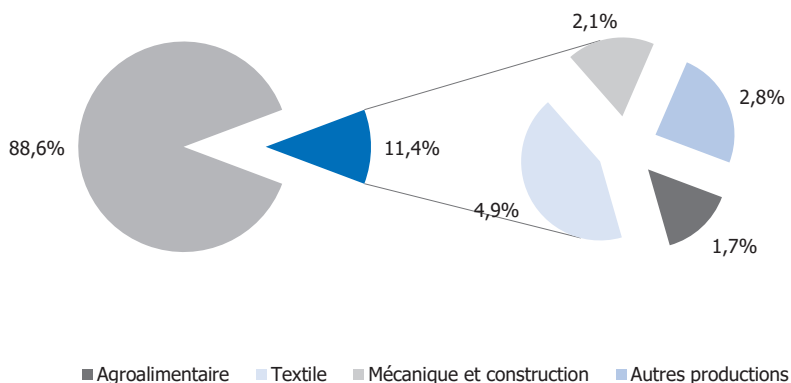
On distingue deux types d'artisanat à Wallis-et-Futuna. Le premier, dit « traditionnel », concerne l'élaboration de produits traditionnels et locaux (nattes, tapas, colliers de coquillages, etc.), fortement relié à la coutume. Les artisans, dès lors qu'ils se limitent à cette seule activité, n'ont pas l'obligation de s'enregistrer à la CPSWF et bien qu'ils doivent se déclarer auprès du service des patentes, sont exemptés du paiement de celle-ci. Caractérisée par une activité principalement informelle, les données relatives au secteur de l'artisanat traditionnel sont difficilement accessibles.

Le second type d'artisanat, dit « de production », fait référence aux industries de transformation (agroalimentaire, textile), de services (imprimerie, sciage) et de production de biens alimentaires (boulangerie) gérées par de petites structures, dont la contribution manuelle de l'artisan reste la composante principale du produit ou du service vendu. Celles-ci n'ont fait leur apparition en tant qu'activités économiques que plus récemment. Ces artisans ont quant à eux l'obligation de payer une patente.

## 1. L'artisanat de production

### Poids du secteur dans la démographie des entreprises

(Sources : Service des Contributions diverses)



En 2022, le secteur de l'artisanat de production compte 128 entreprises patentées, soit 11,4 % du nombre total d'entreprises. Les entreprises unipersonnelles y sont présentes en grande majorité, ce qui explique le faible impact du secteur sur l'emploi salarié (3,5 %). L'artisanat de production regroupe des activités très diverses, telles que le textile, l'agroalimentaire, avec essentiellement de la boulangerie-pâtisserie, la mécanique et la construction et d'autres activités de production telles que l'édition, l'imprimerie, etc.

En tant qu'activité principale, l'artisanat représente seulement 2 % de l'emploi déclaré



## 2. L'artisanat traditionnel

---

L'artisanat traditionnel à Wallis-et-Futuna repose sur la confection d'objets divers tels que les colliers de fleurs ou de coquillages, les nattes en feuilles de pandanus tressées, les tapas en écorce de mûrier (séchés, découpés, et esquissés par des motifs traditionnels, pouvant aussi être ennoblis sous diverses formes : porte-chéquier, porte-passeport, porte-document...), les gatu (tapas géants), les « ta'ovala » ou « titi » (ceinture en fibre de bourao), l'huile parfumée (lolo)... Généralement pratiquée par des femmes, mis à part quelques hommes qui proposent des sculptures en bois ou des costumes traditionnels à base de fibre ou calebasse de coco, cette activité fait appel à un savoir-faire hérité du passé et transmis de génération en génération.

Source importante de revenus, l'artisanat traditionnel est pratiqué couramment par des artisans à part entière. Occasionnellement, des employés se livrent à cette activité traditionnelle pour bénéficier d'un revenu supplémentaire ou pour subvenir à la forte demande locale. Cette filière de l'artisanat local est dite « informelle » (aucune formalité n'est prévue pour cette filière) car, à l'inverse des acteurs de l'artisanat de production et dès lors qu'ils se livrent à cette seule activité, les artisans « traditionnels » sont exonérés de la patente suivant la délibération n° 03/AT/2003 du 24 janvier 2003 « portant réglementation de la contribution des patentes du Territoire des îles Wallis-et-Futuna ».

Les activités « traditionnelles » font partie intégrante du quotidien des Wallisiens et Futuniens, et sont exacerbées par l'impact important d'une coutume localement très présente et très vivace. Elles peuvent s'illustrer sur ces quelques exemples :

- Les couronnements de colliers de fleurs ou de coquillages lors des arrivées, des départs, ou lors de cérémonies ou événements marquants ;
- Les offrandes (nattes, gatu, tapa...) lors des cérémonies coutumières et religieuses ;
- La tenue vestimentaire traditionnelle féminine. Localement, la femme wallisienne et futunienne varie sa tenue vestimentaire selon les circonstances (offices religieux, coutumiers, professions...) et accorde ainsi beaucoup d'importance à sa toilette et ses essences (à base de fleurs ou de fruits parfumés locaux : le tuitui) aussi bien pour elle que pour sa famille.

Selon l'enquête agricole 2014-2015 réalisée par le STSEE, près de la moitié des exploitations recensées cumulent une activité agricole et une activité d'artisanat, aussi bien à Wallis qu'à Futuna. Cette activité apporte un complément de revenu à près de 60 % de ces exploitations. Les produits issus de l'artisanat les plus vendus sont les nattes simples ou colorées (36 %), devant les colliers de coquillages (21 %) et les colliers de fleurs (16 %).

Si la plupart des artisans ont une activité irrégulière et vouée à répondre à des besoins ponctuels de revenus, ce secteur offre à quelques travailleurs un emploi permanent. Bien que le secteur soit fortement relié à la coutume ou destiné à l'autoconsommation, quelques artisans cherchent à favoriser la commercialisation de leurs produits. Depuis 1993, les associations de femmes artisanes du Territoire sont regroupées au sein d'une structure associative appelée Conseil territorial des femmes (CTF). Si ce conseil n'avait pas de bureau en 2016, des élections se sont tenues le 19 avril 2017 et le CTF est désormais de nouveau actif. Il dispose du soutien du service territorial des Affaires culturelles (STAC), qui met à sa disposition des locaux pour la confection et la vente d'objets artisanaux. Les artisans essaient d'adapter les produits utilisés à des fins coutumières pour élaborer de nouveaux produits plus facilement commercialisables, comme les objets de décoration d'intérieur et ornementaux, ou des biens à usage personnel (accessoires, bijoux, produits de beauté). L'Association pour le droit à l'initiative

économique (Adie) finance le secteur de l'artisanat depuis 2009 : les artisans rencontrent en effet des difficultés pour accéder aux prêts bancaires classiques et peuvent obtenir un soutien financier de la part de l'association pour créer ou développer leur projet.

Le Service territorial de l'action culturelle mobilise les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie culture et patrimoine pour la période 2020-2030. Les actions suivantes ont pu être mises en place en 2022 :

- L'organisation d'une réunion d'information sur le pacte du gouvernement en faveur des artistes et de la culture ultramarine.
- La réalisation de 3 expositions thématiques (histoire de Mgr BATAILLON, impact du statut de 1961 sur le développement du Territoire, et histoire des internats de Lano et Sofala de 1847 à 2022) pour sensibiliser la population sur l'histoire du Territoire et la préservation de ce patrimoine.
- La mobilisation des associations pour la soumission de projets à l'appel à projet pour la préservation de la biodiversité autour de zones d'intérêt culturel.
- La participation à l'organisation et à la réalisation de manifestations culturelles lors des fêtes nationale et territoriale, à la journée du patrimoine et à la commémoration des 175 ans des internats de Lano et de Sofala
- La réalisation de la première édition du « concours voix-outr-mer à Wallis et Futuna » permettant de sélectionner le représentant du Territoire à la finale du concours qui s'est tenue le 04/02/2023.
- La réalisation d'un projet de construction de pirogues traditionnelles et la relance de la course de pirogues traditionnelles, sport qui ne se pratiquait plus sur le Territoire. Cette action a été co-financée par le programme horizontal de l'UE Archipel.eu.
- L'inauguration du musée numérique à Wallis dans le cadre du programme Micro-folie pour marquer la fête du Territoire co-financé par le Territoire, l'Etat et l'UE à travers la stratégie numérique.
- L'organisation de la journée d'engagement et de citoyenneté pour la jeunesse du Territoire, lors de l'armistice du 11 novembre 2022.
- L'organisation de la participation d'une délégation de Wallis et Futuna d'artisans et artistes à la foire du Pacifique qui s'est déroulée en Nouvelle-Calédonie en octobre 2022, pour la promotion de la culture wallisienne et futunienne ainsi que le développement la coopération régionale.
- L'organisation et réalisation de visites de sites culturels pour les missions sur le Territoire et des groupes scolaires ou de touristes.

## Section 4

# L'énergie et l'eau

---

### 1. La société Électricité et Eau de Wallis-et-Futuna (EEWF)

---

La société Electricité et Eau de Wallis et Futuna (filiale de ENGIE) en partenariat avec l'Assemblée Territoriale produit et distribue l'électricité sur l'ensemble des Îles de Wallis et Futuna. Elle produit et distribue également l'eau sur l'ensemble de l'île de Wallis. Présente sur le Territoire depuis 1976, EEWF gère les réseaux d'eau et d'électricité par l'intermédiaire de ses contrats de concession et d'affermage.



La centrale hydroélectrique de Vainifao à Futuna, d'une puissance de 200 kW

© Sosefo Katoa

## 2. L'énergie électrique

### 2.1 LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION

Le volume d'énergie électrique consommée en 2022 est en hausse à Wallis-et-Futuna. Cette hausse est principalement due aux conditions favorables en matière de tarification liée à l'application du Tarif Réglementé de Vente d'Electricité (TRVE) sur la totalité des kilowattheures (kWh) consommés depuis janvier 2020. Le nombre moyen de foyers abonnés au service de l'électricité est relativement stable (+0,23 %) en 2022.

#### Production, consommation et vente d'électricité

en milliers de kWh	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
<b>Énergie injectée au réseau</b>	<b>20 012</b>	<b>20 745</b>	<b>23 421</b>	<b>24 161</b>	<b>26 136</b>	<b>8,2%</b>
Wallis	16 388	17 143	19 377	19 977	21 732	8,8%
Futuna	3 624	3 602	4 044	4 184	4 403	5,2%
<b>Énergie consommée par les clients</b>	<b>18 664</b>	<b>20 183</b>	<b>21 566</b>	<b>22 210</b>	<b>23 954</b>	<b>7,9%</b>
Wallis	15 350	16 720	17 834	18 359	19 905	8,4%
Futuna	3 314	3 463	3 732	3 851	4 049	5,1%
<b>Nombre moyen d'abonnés</b>	<b>3 783</b>	<b>3 820</b>	<b>3 849</b>	<b>3 841</b>	<b>3 850</b>	<b>0,2%</b>
Wallis	2 710	2 739	2 755	2 755	2 759	0,1%
Futuna	1 073	1 081	1 094	1 086	1 091	0,5%

Source : EEWf

### 2.2 LA TARIFICATION

La mise en œuvre de l'arrêté de juin 2016 en application de la loi sur la transition énergétique visant à aligner les tarifs de l'électricité du Territoire sur ceux de la métropole est déclinée sur la totalité des kilowattheures consommés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020

#### Tarification annuelle moyenne métropolitaine (mise en place de la nouvelle tarification en juin 2021)

	juil-19	juil-20	janv-21	juil-21	févr-22	août-22
Tranche applicable en kWh	500,00					
Tarif bleu Résidentiel - abonné <=6KVA	10,64	11,40	11,73	11,86	16,40	16,40
Tarif bleu Résidentiel - abonné >6KVA	10,64	11,40	11,73	12,34	16,56	16,56
Tarif bleu Non Résidentiel - abonné				13,00		
Tarif bleu - abonné Eclairage Public				8,54	13,20	13,20
Tarif jaune - abonné >36KVA	8,21	8,78	8,63	8,82	10,92	10,92
Tarif Vert				7,84	9,60	9,60

Source : EEWf

Ces tarifs sont révisés périodiquement par la CRE (Commission de régulation de l'énergie).

## 3. L'eau

### 3.1 LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION

À Futuna, l'absence de compteur d'eau chez les particuliers et de contrôle du débit au niveau des captages ne permet pas de connaître précisément la consommation de la population.

À Wallis, la consommation d'eau moyenne par foyer abonné au service de l'eau est en diminution de 12,46% par rapport à 2021. Cette baisse progressive est constatée depuis plusieurs années. En 2022, elle s'explique par la campagne d'information sur les fuites, les branchements, et les bons gestes pour l'utilisation de l'eau.

#### Production et consommation d'eau à Wallis

en milliers de m <sup>3</sup>	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Production	1 805	1 799	1 970	1 718	1 521	-11,5%
Consommation	1 095	1 057	1 025	1 002	1 026	2,4%
Nombre moyen d'abonnés	2 739	2 744	2 739	2 765	2 824	2,1%
<b>Consommation /abonné (m<sup>3</sup>)</b>	<b>399,8</b>	<b>385,3</b>	<b>374,3</b>	<b>362,3</b>	<b>363,4</b>	<b>0,3%</b>

Source : EEWF

## 3.2 LA TARIFICATION

La tarification ne concerne que l'île de Wallis, elle est basée sur l'indice d'évolution des prix des matériaux et des tarifs de main d'œuvre et d'électricité.

#### Tarification moyenne annuelle de l'eau à Wallis

prix du m <sup>3</sup> en F CFP	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Prix de base de l'eau	95,67	98,94	93,28	94,90	93,29	-1,7%
1ère tranche	114,76	118,7	111,64	113,66	111,95	-1,5%
2ème tranche	172,26	178,09	169,36	170,46	167,93	-1,5%
3ème tranche	239,46	247,35	256,76	265,16	261,23	-1,5%

Source : EEWF

## 4. Les hydrocarbures

### 4.1 LA SOCIÉTÉ WALLISIENNE ET FUTUNIENNE D'ENTREPOSAGE DE PRODUITS PÉTROLIERS (SWAFEPF)

La SWAFEPF, société anonyme, est en charge de l'activité de stockage et de distribution des hydrocarbures à Wallis-et-Futuna. Un tiers du capital social de cette société est détenu par le Territoire et deux tiers par la société pétrolière TotalEnergies Pacifique Nouvelle-Calédonie. La SWAFEPF gère les dépôts de carburant et tire ses principaux revenus des frais de passage qui couvrent les frais généraux réels et l'amortissement des infrastructures de stockage à hauteur de 20 %. Cependant, elle n'est pas propriétaire du contenu des cuves, qui appartient à la société TotalEnergies Pacifique Nouvelle-Calédonie.

### 4.2 L'APPROVISIONNEMENT ET LES INFRASTRUCTURES

L'approvisionnement en carburant s'effectue par bateau pétrolier à partir de Fidji. En 2022, 8 pétroliers ont desservi Wallis-et-Futuna, comme en 2021. L'approvisionnement en gaz butane s'effectue par isotank par cargo depuis Fidji. En 2022 comme en 2021, un seul butanier a accosté à Wallis.

À Wallis, la SWAFEPF offre une capacité de stockage de 2 530 m<sup>3</sup>, répartie sur deux sites, Halalo et Mata'Utū. Le dépôt d'hydrocarbures de Halalo dispose d'équipements de stockage pour

1 530 m<sup>3</sup> d'hydrocarbures (580 m<sup>3</sup> pour le gazole, 440 m<sup>3</sup> pour l'essence et 510 m<sup>3</sup> pour le kérosène Jet A1) et pour 70 tonnes de gaz butane. Le site de Mata'Utu est équipé d'une cuve de 1 000 m<sup>3</sup> de gazole, principalement dédiée à la centrale EEWF. Wallis dispose ainsi d'une autonomie de 100 jours en essence, 80 jours en gazole, 125 jours en Jet A1 et 90 jours en butane.

Futuna dispose d'une capacité de stockage de 470 m<sup>3</sup> d'hydrocarbures, dont 400 m<sup>3</sup> pour le gazole et 70 m<sup>3</sup> pour l'essence. Son autonomie est de 90 jours en gazole et 110 jours en essence.

### 4.3 LA CONSOMMATION

#### Consommation totale en hydrocarbures

en milliers de litres	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Essence	1 628	1 605	1 699	1 648	1 732	5,1%
Gazole	7 719	8 050	8 567	8 818	9 475	7,5%
Jet A1	1 453	1 462	1 253	772	985	27,6%
Gaz butane (tonnes)	255	255	264	267	246	-7,9%

Source : SWAFEPF

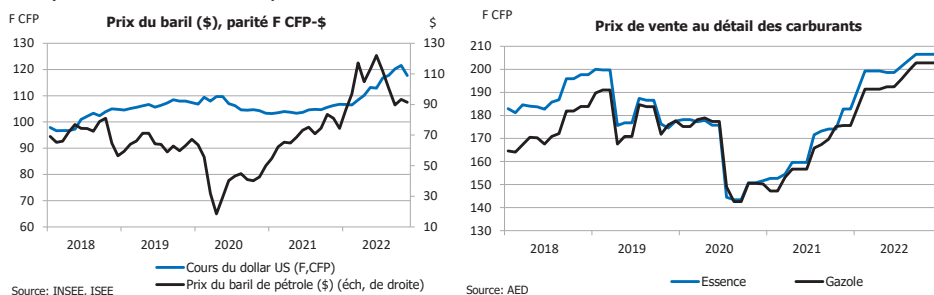
Les hydrocarbures consommés sur le Territoire sont l'essence, le gazole et le jet A1. Le gazole est le carburant le plus utilisé et représente 78 % de la consommation totale en hydrocarbure de l'archipel. La société EEWF l'utilise en effet pour la production d'électricité, qui représente à elle seule plus de la moitié de la consommation de Wallis-et-Futuna.

En 2022, les consommations d'essence et de gazole sont en hausse, respectivement de 5,1 % et de 7,5 %. En raison de la reprise du trafic aérien, le jet A1 voit aussi sa consommation augmenter (+27,6 %). Enfin la consommation de butane est en baisse de près de 8 %.

### 4.4 LA TARIFICATION

La structure des prix des produits pétroliers est déterminée par arrêté de la Préfecture. Le prix de vente au détail résulte de la somme de tous les postes de coûts intermédiaires (coût à l'importation, taxes, coût des prestations locales). La marge des pompistes s'y ajoute pour l'obtention du prix de vente au public.

Etant donné que les variations du cours mondial du pétrole se répercutent sur les prix à la pompe à Wallis-et-Futuna avec deux à trois mois de retard, on observe la variation des prix du pétrole ainsi que celle du taux de change euro/dollar entre les troisièmes trimestres 2021 et 2022 pour analyser la variation des prix de vente des carburants en 2022 sur le Territoire.



Le prix du baril de pétrole a fortement augmenté en passant de 74,5 US dollars en septembre 2021 à 89,7 US dollars en septembre 2022. En conséquence, sur le Territoire, en 2022, le prix à la pompe de l'essence est passé de 191 à 205 F CFP au litre et le prix du gazole a grimpé de 183,5 à 202,8 F CFP par litre.



# Section 5

## L'environnement

---

### 1. Protection de la biodiversité et de l'eau

---

#### 1.1 L'APPEL A PROJET LOCAL « ECO-VILLAGES DE WALLIS-ET-FUTUNA » (OFB 2020-2023)

Une convention opérationnelle entre l'Office français de la biodiversité (OFB) et le Territoire a été signée en octobre 2020, avec un budget de 295 000 euros sur une période de trois ans. Ces moyens visent à renforcer le Service Territorial de l'Environnement (STE) dans la mise en œuvre du diagnostic et de la concertation avec les villages sur les enjeux de la biodiversité et à accompagner l'ensemble des services impliqués dans la réalisation de l'analyse stratégique de l'espace maritime de Wallis et de Futuna. Ce programme d'action s'articule autour des thèmes de la Stratégie territoriale pour la Biodiversité.

En 2021, un appel à projets « éco-villages » a été lancé et des animateurs biodiversité recrutés et formés pour réaliser la communication et l'animation d'ateliers. Ils ont pu sensibiliser et accompagner les associations de villages dans le suivi des projets de restauration de milieux. Le projet « éco-villages » s'est poursuivi en 2022.

#### 1.2 L'IMPLICATION DES ASSOCIATIONS DANS LA MISE EN PLACE DE SUIVIS SCIENTIFIQUES SUR LES OISEAUX ET LES TORTUES

Dans le cadre de leur projet sur la restauration de la biodiversité des îlots du nord, l'association Hauhaulele, lauréate du programme BEST 2.0+, souhaitait mettre un place un suivi des oiseaux marins de Wallis. Une formation sur cette thématique a été dispensée par la Société Calédonienne d'Ornithologie (avec le soutien financier de l'Office français de la Biodiversité). Les membres de l'association Hauhaulele et les agents du STE ont appris à reconnaître un certain nombre d'oiseaux présents sur le Territoire ainsi que les différentes techniques de suivi existantes. L'objectif de ce suivi est de mieux connaître les périodes de reproduction des oiseaux, afin de les protéger, surtout après les opérations de dératization ayant eu lieu (évoquées plus tard dans le document).

Outre les oiseaux attirant l'intérêt des associations, la récolte de données sur les tortues marines venant pondre à Wallis a également été initiée en 2022. C'est l'association Les Enfants du Lagon, dans le cadre de son projet « SOS Tortues » soutenu par l'OFB, qui a fait un premier recensement des nids, des dates de ponte des deux espèces de tortues (verte et imbriquée). Grâce au programme *Te Me Um* piloté par l'OFB, un des membres de l'association a pu se rendre en Polynésie française pour échanger avec l'association *Te mana o te moana*, qui réalise ce type de travaux depuis plusieurs années.



Recensement d'un nid de tortue verte sur l'îlot Faioa à Wallis

© STE

### 1.3 VERS LA LABELLISATION D'UNE PREMIERE AIRE MARINE EDUCATIVE

Un projet d'aire marine éducative a été lancé par l'école de Mala'efo'ou à Wallis, en partenariat avec la Direction de l'Enseignement Catholique, le Service territorial de l'environnement, et l'OFB. Plantation de mangroves, ramassage de déchets, animation d'ateliers pour les parents ont été réalisés par les élèves tout au long de l'année, sur une zone qu'ils ont choisie, près de leur école.

Grâce aux financements du programme *Te Me Um* piloté par l'OFB, des échanges avec des professeurs accompagnant déjà leurs élèves sur ce dispositif en Polynésie française ont eu lieu. Toutes ces actions seront présentées au Comité de pilotage AME au mois de juin 2023, avec pour objectif l'obtention de la première labellisation officielle « Aire Marine éducative » sur le Territoire de Wallis-et-Futuna.

### 1.4 LE PROJET REGIONAL OCEANIEEN DES TERRITOIRES POUR LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES (PROTEGE 2019-2023)

L'un des objectifs spécifiques de PROTEGE est de renforcer la sécurité des services écosystémiques en préservant la ressource en eau et la biodiversité. Il est décliné en 2 résultats attendus :

- La gestion de l'eau de manière intégrée et adaptée au changement climatique ;
- La gestion des espèces exotiques envahissantes pour renforcer la protection, la résilience et la restauration des services écosystémiques et de la biodiversité terrestre.

#### 1.4.1 La gestion et la préservation de la ressource en eau

Les principaux enjeux liés à l'eau concernent d'une part l'eau de consommation, d'autre part les eaux pluviales et enfin les eaux usées. Des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau ont été élaborés et nécessitent encore des ajustements juridiques, techniques et financiers. Des actions ont cependant pu être engagées et mises en œuvre dans le but de contribuer à la préservation de cette ressource vitale, aussi bien pour la population que pour l'environnement en général. Au vu de ce constat, des programmes sont en cours de mise en œuvre pour répondre aux enjeux de l'eau sur le Territoire.



## **Sensibilisation au fonctionnement des bassins versants et des masses d'eau (32 326 euros)**

A Wallis-et-Futuna, avec le service territorial de l'environnement (STE), l'équipe PROTEGE a créé une mallette pédagogique pour sensibiliser le public scolaire au fonctionnement des bassins versants et des masses d'eau.

16 mallettes pédagogiques ont été réceptionnées à Wallis durant le premier semestre 2022. Ces mallettes sont des outils de sensibilisation efficaces et performants contenant des expériences et des jeux ludiques que les élèves peuvent manipuler.

Durant le deuxième semestre 2022, plusieurs journées de sensibilisation se sont déroulées comme la fête de la science au collège de Lano Alofivai (Wallis) qui a rassemblé 306 élèves.

Dans le cadre d'un projet pédagogique, les élèves de CM2 de l'école de Malaetoli (Wallis) ont utilisé cette mallette et ont restitué leurs expériences aux camarades et aux parents d'élèves lors la journée de clôture de l'année.

## **Gestion des assainissements non collectifs (256 000 euros)**

Sur le territoire, l'assainissement individuel est le système le plus répandu et le plus adapté au contexte local. Beaucoup de ces systèmes d'assainissement présentent des dysfonctionnements, constituant un risque sanitaire mais aussi un risque de pollution de la lentille d'eau douce et du littoral. Une étude réalisée a permis de déterminer les périmètres de protection des eaux (PPE) autour des sites de pompage de Wallis, délimitant ainsi la zone de vulnérabilité de la nappe phréatique face au risque de contamination. Afin de mettre aux normes ces systèmes d'assainissement, un marché de travaux de mise en conformité de ces systèmes est en cours de mise en œuvre.

Les travaux se poursuivent dans les habitations prioritaires avec 6 systèmes d'assainissement autonome installés durant le mois de Novembre. 2 blocs sanitaires ont été mis en place dans le village de Ahoa à Wallis durant le mois de décembre, financés dans le cadre du Contrat de Convergence et de Transformation (CCT). Un dernier bloc sanitaire est prévu pour le mois de février 2023, financé dans le cadre du programme PROTEGE. Le diagnostic des autres habitations prioritaires identifiées s'est déroulé en octobre avec la présence du chef de village de Ahoa.

Une seconde liste d'habitations prioritaires a été présentée en commission territoriale en janvier 2023 pour validation avant le lancement des travaux.

## **Amélioration de l'assainissement pluvial (374 791 euros)**

Le complexe sportif de Kafika a été identifié comme problématique en cas de fortes pluies. En effet, cette zone imperméabilisée possède un système d'assainissement pluvial dysfonctionnel et inefficace puisque lors de fortes pluies, les eaux pluviales sont déversées sur la route territoriale sans aucun contrôle, augmentant le volume d'eau rejeté et inondant ainsi les terrains habités en aval. Des travaux d'amélioration du système d'assainissement sont programmés.

Une mission d'assistance à maîtrise d'œuvre (AMO) est réalisée par le bureau d'études ThetisWF, portée par le service de l'environnement et financée par le Contrat de Convergence et de Transformation (CCT).

Après un appel d'offre infructueux lancé en juin, un nouveau marché a été ouvert en juillet. Une offre a été reçue et validée. La société de travaux Assainissement VRD a été retenue pour la réalisation des travaux. Les travaux ont commencé début 2023. Ils sont financés dans le cadre du programme PROTEGE.

## **Lutte contre les espèces exotiques envahissantes**

Afin de lutter contre la propagation des espèces exotiques envahissantes et de préserver et restaurer les écosystèmes, le Service Territorial de l'Environnement supervise la mise en œuvre de plusieurs actions en parallèle, tant sur le volet réglementaire comme la biosécurité que sur le volet opérationnel comme la restauration des milieux.

### **Biosécurité aux frontières et inter-îles**

Le Programme Régional Océanien de l'Environnement a lancé un appel d'offre au deuxième semestre afin de réaliser un « Plan de Détection et Réponse Rapide » comprenant l'organisation de formations in situ et la commande de l'équipement nécessaire à sa mise en œuvre. L'objectif est de :

- faciliter les communications et décisions en cas de signalement d'espèce envahissante sur le Territoire, via un réseau d'alerte ;

- sélectionner des espèces prioritaires sur la base de la liste préventive élaborée au premier semestre 2022, avec pour chaque espèce, l'estimation des impacts potentiels, les méthodes d'identification, de contrôle et si possible d'éradication ;

- identifier les moyens techniques, financiers, réglementaires, humains et matériels nécessaires à la bonne mise en œuvre de ce plan.

En outre, afin de favoriser la biosécurité aux frontières, et à la demande du Service des Affaires Maritimes, Phares, Ports et Balises (SAMPPB), le Service de l'Environnement a mis en place en décembre 2022 un dispositif de contrôle des rats au port de Mata'Utu, principal point d'entrée des marchandises à Wallis. Le dispositif est similaire à celui suivi actuellement au quai de Leava à Futuna par le STE.

Afin de renforcer la surveillance dite « passive » par la population et les associations en matière de biosécurité inter-îles, le Service Territorial de l'Environnement a animé des ateliers de sensibilisation, notamment auprès des scolaires. A Futuna, la surveillance du milieu d'Alofi, mise en place par le STE depuis 2017 et renforcée via PROTEGE, s'est poursuivie afin d'éviter une invasion du rat noir.

### **Réalisation d'opérations d'éradication du rat**

Avec l'appui de l'ONG Island Conservation et l'entreprise Envico Ltd, le second semestre 2022 a été marqué par la dératisation manuelle de 2 îlots (Nukuhi'one et Kaviki) et par la dératisation par drone (et manuelle pour les côtes) de 7 îlots (Nukufotu, Nukula'ela'e, Nukuloa, Luaniva, Fugalei, Nuku'afo et Nukufeta'u) entre octobre et novembre, portant ainsi à 13 le nombre d'îlots dératisés à Wallis (75,5 ha). Il est attendu, entre autres, une redynamisation des forêts, une augmentation des populations d'oiseaux, de meilleures conditions sanitaires sur les îlots, et, plus généralement, une meilleure résilience des écosystèmes au changement climatique.

La poursuite du piégeage de cochons à Nuku'atea (via l'activation de 4 pièges régulièrement déplacés) et les opérations de chasse des cochons, lancées au second semestre, ont permis de retirer 70 spécimens.



Opérations de dératisation par drone  
© Envico

### Mise en œuvre d'opérations de restauration du milieu

Le projet de restauration du Mont Puke (Futuna), par l'association du village de Taoa, a pour objectif de reconstituer un milieu forestier dans des zones occupées par des savanes à fougères en présence d'espèces exotiques envahissantes via la plantation d'arbres le long du sentier. 3 120 arbustes ont ainsi été plantés en 2022 (1 500 au premier semestre 2022 et 1 620 au deuxième).

Cette opération permettra in fine de reconnecter les fragments de forêts naturelles, à l'aide d'essences indigènes, et de limiter les effets de ruissellement consécutifs à de fortes pluies.

#### 1.4.2 La gestion et la préservation de la ressource en eau

Depuis 2020, 24 fontaines à eau atmosphériques ont été installées dans les établissements scolaires de Futuna ce qui a permis aux 708 élèves futuniens d'avoir accès à l'eau potable.

Plusieurs habitations, se trouvant à l'intérieur des zones de protection des forages à Wallis, ont été identifiées et caractérisées comme pouvant représenter un risque de pollution pour la lentille d'eau douce, à cause de l'absence ou de l'état défectueux de leurs systèmes d'assainissement. Ainsi, des travaux de mise en place de dispositifs conformes d'assainissement autonome ont été réalisés dans le cadre du programme PROTEGE en priorité au bénéfice de ces habitations.

Lors des visites de villages de Futuna, près d'une quarantaine de sources d'eau douce, abandonnées ou non protégées, ont été recensées et cartographiées. Des concertations avec l'ensemble des acteurs ont été entamées afin de définir les sources prioritaires et les travaux nécessaires de réhabilitation.

En ce qui concerne les eaux marines, les analyses réalisées à Wallis montrent une dégradation générale de la qualité bactériologique des eaux sur les quinze premiers mètres du littoral, donc non conformes à la norme sanitaire exigée pour les eaux de baignade. Les activités humaines et en particulier l'élevage de porcs, l'assainissement insuffisant des eaux usées domestiques et la gestion insuffisante des eaux de ruissellement sont à l'origine de cette situation. Le STE insiste sur la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de l'eau qui porte sur un contrôle et une gestion des différentes sources de pollution évoquées précédemment. Cette nécessité de planification a été inscrite dans le plan d'actions du volet « EAU » du programme PROTEGE.



S'agissant du suivi de la qualité de l'eau destinée à la consommation, 204 échantillons ont été analysés en 2022. Sur l'île de Wallis, 97 % des échantillons d'eau de production et 95 % des échantillons d'eau de distribution sont conformes aux normes, résultats équivalents à ceux de 2021. A Futuna, l'eau reste toujours non potable sauf pour l'hôpital et la gendarmerie qui sont équipés de leur propre station d'électro-chloration.

Avec la multiplication des analyses sanitaires pour l'eau et l'hygiène alimentaire, le Laboratoire d'analyses et de recherches appliquées (LARA) s'est engagé depuis 2017 dans une démarche de qualité et d'amélioration continue de ses prestations afin de garantir au Territoire et à ses clients professionnels un service de qualité. Ces efforts collectifs ont été récompensés en juin 2019, le LARA ayant obtenu la certification ISO9001, renouvelée depuis tous les ans.

## 2. Gestion des déchets et de l'énergie

### 2.1 AMELIORATION DE LA GESTION DES DECHETS

La stratégie de gestion des déchets, outil nécessaire pour diriger les politiques publiques du Territoire est en cours de finalisation. Elle émane de concertations multiples entre l'ADEME et le STE. Cette stratégie devrait être présentée aux autorités en 2023.

Sur le plan opérationnel et dans le cadre de la modernisation des Centres d'enfouissement technique de Vailepo à Wallis et de Peka-Moasa à Futuna, des équipements financés par le CCT ont été livrés et mis en service en 2022 parmi lesquels :

- Des broyeurs de pneus et de déchets métalliques ;
- Des stations de dépollution des VHU (Véhicules Hors d'Usages) ;
- Un incinérateur de déchets hospitaliers à Wallis.

Le projet de valorisation des déchets métalliques soumis par le STE a été retenu comme projet pilote suite à l'appel à projets lancé par le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE). Ce projet, en phase finale d'étude, a permis de lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès de la population. Le candidat retenu est accompagné par le service de l'environnement et le PROE. Le projet devrait se finaliser en 2023.

Le SWAP du PROE a également lancé un appel à projets d'actions ponctuelles, et deux associations de Wallis ont participé à la journée mondiale du nettoyage des côtes. L'objectif de cette journée était de ramasser des déchets sur une zone donnée et d'y caractériser précisément le type et la quantité récoltée pour compléter une base de données, *Litter Intelligence*, tenue par l'ONG Sustainable Coastlines de Nouvelle-Zélande.

Enfin, l'éco-consigne a permis de générer 66 554 398 F CFP de recette en 2022 pour Wallis-et-Futuna, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2021.

Sur 66 millions de F CFP de recettes, 16,6 millions ont été reversés sous forme de consignes aux abonnés du dispositif écotaxe.

## 2.2 MISE EN ŒUVRE DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ENERGIE

Le Territoire, par l'intermédiaire de sa Programmation Pluriannuelle de l'Energie, doit mettre en cohérence les objectifs nationaux et internationaux avec les politiques publiques locales en matière d'énergie, d'environnement et d'aménagement. Pour diminuer la consommation d'énergie électrique et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), des mesures ont été mises en place. Dans le cadre du CCT 2019-2022, le Territoire a financé la fourniture d'un lot de 10 ampoules LED et 10 douilles par foyer pour sensibiliser la population aux équipements économes en énergie. Les kits d'ampoules ont été réceptionnés fin 2021 et distribués en février 2022. Le STE est intervenu pour l'installation des ampoules à la demande de certains foyers.

En matière de développement des énergies renouvelables, 3 fermes solaires photovoltaïques ont été installées à Wallis par la société EEFW, d'une puissance totale de 1,9 MWc. La production de ces trois centrales est estimée à 2,5 GWh par an, ce qui permettra de couvrir 14 % des besoins en électricité de la population. Leur fonctionnement a débuté en mars 2023.

En parallèle, le STE a participé à la phase de conception du projet Green Overseas (GO) qui s'inscrit dans le cadre du 11<sup>ème</sup> FED en faveur des 25 Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) européens et britanniques. Le programme GO, d'une durée de 7 ans (2021-2027) et d'un budget de 17,8 millions d'euros s'articule sur deux thématiques : la résilience aux effets du changement climatique et la transition énergétique. La phase de conception a permis ainsi d'identifier plusieurs items sur la transition énergétique :

- Intégration des énergies renouvelables ;
- Efficacité énergétique (logements durables, construction et normes de performance énergétique) ;
- Autonomie énergétique ;
- Économies d'énergie ;
- Réglementation de l'énergie.

## Section 6

# Le bâtiment et les travaux publics

### LE BTP PORTE PAR LA COMMANDE PUBLIQUE EN 2022

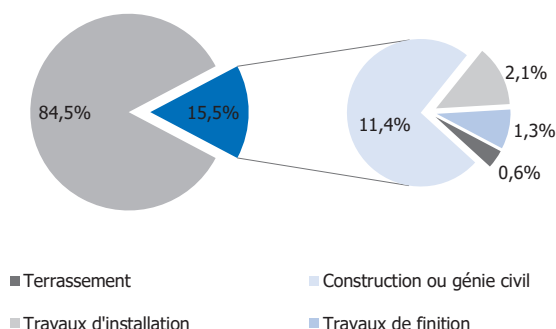
En 2022, le secteur du BTP, porté par la commande publique, poursuit sa bonne dynamique amorcée en 2019, après le creux de la fin des années 2010. Si ce secteur a été très actif entre 2010 et 2013 grâce à de nombreux projets (construction du port de Mata'Utu, infrastructures sportives en vue des Mini-Jeux, reconstruction liée aux dégâts engendrés par les cyclones Tomas et Evan), il souffrait depuis d'une faible commande publique et privée.

L'année a été marquée par l'avancée de chantiers dans le cadre du plan de relance, notamment la construction de l'académie des langues de Futuna et l'agrandissement des locaux de la circonscription d'Uvéa à Wallis. D'autres chantiers, portés par les chefs de districts et de villages, comme la rénovation des *Fale fonu* ou le réaménagement du littoral mobilisent également de nombreux ouvriers sur le Territoire

## 1. Aperçu structurel

### Poids du secteur dans la démographie des entreprises

(Source : Service des Contributions diverses)



Avec 173 patentes enregistrées en 2022, le secteur de la construction regroupe 15,5 % des activités déclarées sur le Territoire. Les entreprises concernées sont majoritairement des petites structures unipersonnelles. Le secteur emploie 107 salariés déclarés auprès de la CPSWF à fin juin 2022, soit 28 de plus qu'en juin 2021. Il représente 3,8 % de l'emploi total et 11 % des effectifs salariés du seul secteur privé. Le service des Travaux publics de Wallis-et-Futuna compte par ailleurs environ cent agents, dont une soixantaine à Wallis.

## 2. La réglementation des marchés publics

---

### La réglementation des marchés publics de l'Etat

Depuis la crise sanitaire, certaines dispositions visant à soutenir les opérateurs économiques dans la reprise rapide des secteurs bâtiment et travaux publics ont été prolongées par décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022. A titre d'exemple, le relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés de travaux à 100.000 euros HT jusqu'en décembre 2024.

Pour l'année 2022, le code de la commande publique a été modifié par décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 et augmente ainsi le taux minimal de l'avance à 30%.

### La réglementation des marchés publics du Territoire

Le décret 57-818 du 22 juillet 1957 demeure applicable. L'arrêté de janvier 2022 porte le seuil des procédures formalisées tel que l'appel d'offres à 10 millions de F CFP. Ce même texte introduit un seuil intermédiaire de 5 millions de F CFP disposant la possibilité de verser une avance jusqu'à 30% du montant du marché contrairement aux procédures formalisées où cette avance est conditionnée de droit par le décret 57 susvisé.

## 3. La commande publique en quelques chiffres

---

Les marchés portés par l'Etat s'élèvent en 2022 à près de 418 millions de F CFP et les marchés portés par le Territoire s'élèvent à 668 millions de F CFP.

Pour l'île de Wallis, divers investissements en matière de travaux et de fournitures ont été lancés, notamment :

- Les travaux de rénovation de l'ancienne paierie à Havelu (33 millions de F CFP) ;
- La création d'un plateau sportif à Ninive (43 millions de F CFP) ;
- Les travaux d'aménagement du stade de rugby de Mata'Utu (236 millions de F CFP) ;
- La conduite d'opération pour la réalisation de travaux de construction et de réhabilitation du lycée d'Etat de Wallis et Futuna (69 millions de F CFP)
- L'achat d'un cœur de réseaux voIP (67 millions de F CFP)
- La construction du hangar de la circonscription d'Uvea (61 millions de F CFP)

Pour l'île de Futuna, d'importants travaux ont été également lancés :

- La construction du bâtiment de l'académie des langues à Futuna (23 millions de F CFP)
- La construction d'un bâtiment pour l'école maternelle de Kolopelu (101 millions de F CFP)
- Les travaux de réalisation d'un captage, d'une conduite d'adduction et d'un réservoir d'eau à Anakele (88 millions de F CFP)
- La construction des vestiaires et le réaménagement des toilettes du collège de Fiua (18 millions de F CFP).

Ces projets sont essentiellement financés par le contrat de convergence et de transformation (CCT), le plan de relance et le fonds exceptionnel d'investissement (FEI). De nouveaux projets sont actuellement en cours d'études pour les deux îles, et seront attribués courant 2023. On notera la construction des parcours santé pour Wallis et pour Futuna, les travaux de rénovation de l'école de Vele, la construction d'un hangar de stockage de matériel nautique à Vakala ou encore les travaux de réhabilitation du captage d'eau territorial à Leava.

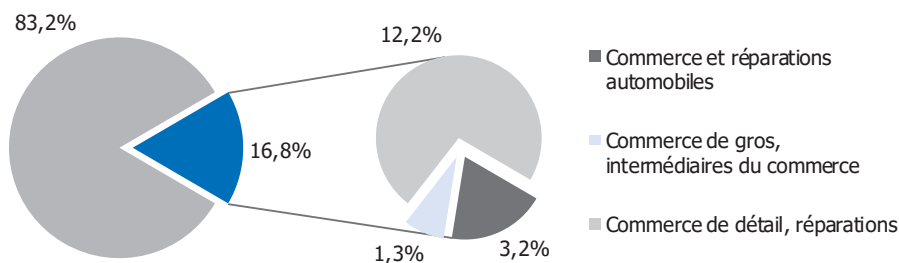
## Section 7

# Le commerce

### Poids du secteur dans...

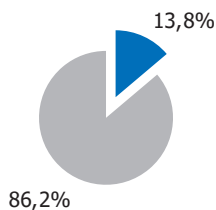
#### ...la démographie des entreprises

(Sources : Service des Contributions diverses)



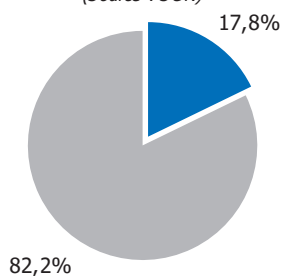
#### ...l'emploi

(Sources : CPSWF, Ad.supérieure, Vice-rectorat)



#### ...la distribution du crédit

(Source : SCR)



Le secteur du commerce a une place importante dans l'activité économique du Territoire. À fin 2022, les entreprises commerciales patentées représentent 16,8 % de la démographie des entreprises de l'archipel. Parmi les entreprises du secteur, près des trois quarts sont des commerces de gros et de détail. Deux nouvelles supérettes de taille moyenne ont ouvert leurs portes à Wallis au cours de l'année 2022.

Le secteur du commerce emploie 393 personnes, soit 13,8 % des salariés déclarés et 40,7 % des effectifs du seul secteur privé. L'économie wallisienne est entièrement orientée vers la satisfaction de la demande intérieure, ce qui explique la prépondérance du secteur du commerce en termes d'emploi dans le secteur privé. Au 31 décembre 2022, l'encours de crédit déclaré sur le secteur du commerce s'élève à 605 millions de F CFP. Le secteur du commerce concentre désormais 47,2 % de l'encours total des crédits distribués par les établissements de crédit aux entreprises, un niveau en hausse par rapport à celui de l'année dernière (45,8 %). Sa part dans l'ensemble des crédits passe de 15,9 % à 17,8 %.

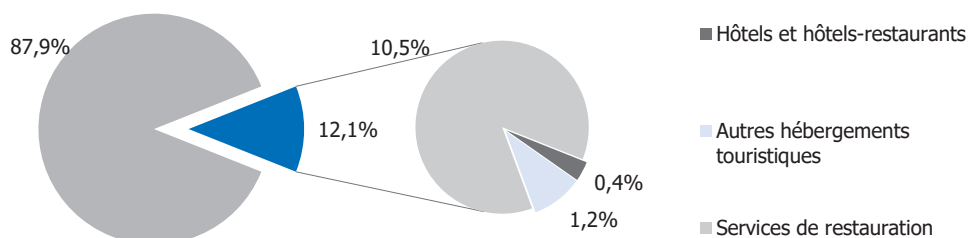


# Section 8

## L'hôtellerie-restauration et le tourisme

### 1. Aperçu structurel

**Poids du secteur dans la démographie des entreprises**  
(Sources : Service des Contributions diverses)



En 2022, le secteur de l'hôtellerie-restauration se compose de 135 entreprises patentées, dont 5 hôtels ou hôtels-restaurants, 13 structures d'hébergement de type « gîtes » et 117 entreprises de restauration (traditionnelle, snack ou plats à emporter). Le nombre d'entreprises de restauration, notamment pour les plats préparés, est en forte augmentation ces dernières années (60 en 2019, 89 en 2022).

L'effectif employé demeure faible, avec 17 personnes déclarées auprès de la CPSWF (données à juin 2021), soit 0,6 % du nombre total de salariés du Territoire. La mobilisation de concours bancaires par ces entreprises est limitée avec un encours total pour le secteur de 3 millions de F CFP au 31 décembre 2022 (0,1 % des encours déclarés).

### 2. Le tourisme

En 2022, Le tourisme n'a pu reprendre qu'avec la fin des restrictions de déplacements internationaux et des contraintes sanitaires (voir chapitre II section 2 : *La crise sanitaire en 2022*). Avec l'incertitude sur le contexte sanitaire, la réduction du nombre de vols et l'impossibilité de se projeter à long terme, le tourisme a été rendu très difficile en 2022. La fin d'année a néanmoins vu un timide retour du tourisme sur les îles Wallis et Futuna avec notamment la première croisière accostant ces îles depuis le début de la pandémie.

La navigation de plaisance représentait environ 130 personnes à Wallis en 2019, réparties sur une quarantaine de bateaux pour des séjours allant d'une semaine à plusieurs mois dans certains cas. La crise sanitaire depuis 2020 avait fortement impacté ce trafic vers Wallis. Après une année 2021 à 0, 28 plaisanciers ont fait escale à Wallis ou à Futuna en 2022, tous au second semestre.

La Mission Tourisme a pu relever différents freins au développement du secteur. Le coût des billets d'avion et d'hébergement constitue l'un des problèmes majeurs en termes de compétitivité vis-à-vis des destinations voisines présentant des profils similaires (Îles Fidji, Vanuatu, Îles Cook). Le manque de visibilité de l'archipel et de ses qualités réduit la demande potentielle pour le tourisme dans le Territoire. Enfin, les infrastructures, à la fois physiques et organisationnelles, ne permettent pas encore l'accueil et la gestion d'une demande touristique conséquente. En effet, l'offre de service touristique (guide, tour opérateur, location de vélo,...) est quasi inexistante, mais elle devrait se développer dans les prochaines années.



Le coral Adventurer, de la firme australienne coralexpeditions, au quai de Mata-Utu en décembre 2022  
© Jacky Provence

Malgré ces faiblesses, l'archipel dispose d'un fort potentiel touristique qui pourrait être exploité, comme l'ont observé les experts du SPTO (South Pacific Tourism Organisation). Disposant d'un patrimoine naturel préservé (îlots, lagon, plages, lacs de cratère,...) permettant notamment des activités nautiques variées (voile, plongée,...) l'archipel a également su conserver sa culture traditionnelle, lui permettant de préserver un patrimoine culturel unique, avec des sites comme le fort tongien. Paradoxalement, le faible développement du tourisme constitue également une force pour Wallis-et-Futuna, en lui permettant de se démarquer des autres destinations par son aspect traditionnel comparé à des destinations de tourisme de masse. Afin de préserver cette spécificité, le développement du tourisme doit nécessairement intégrer une forte dimension de durabilité à la fois sociale et écologique. Autre point négatif pouvant être exploité positivement, la proximité avec les îles Fidji constitue à la fois une concurrence mais aussi une réserve de touristes proche de l'archipel, qui pourraient profiter de la proximité entre les deux destinations pour de courts séjours en complément de l'offre habituelle de Fidji.

Le tourisme fait partie des quatre orientations économiques à même de constituer des moteurs de développement du Territoire, orientations décidées dans le cadre de la Stratégie de développement 2017-2030. L'enveloppe du 12<sup>ème</sup> FED territorial a été allouée au développement

de ce secteur sur Wallis et Futuna, avec une attribution des fonds sur 5 ans (2022-2027) et avec une stratégie d'un tourisme raisonné, raisonnable et durable, projet qui promeut l'authenticité de la culture de Wallis-et-Futuna.

La création d'un Office du tourisme de Wallis et Futuna (OTWF) est prévue initialement pour 2022 a été repoussée en 2023. L'ouverture d'un kiosque d'informations au niveau de l'aéroport de Hihifo fin mai 2023 permettra aux vacanciers de disposer d'un dépliant touristique de Wallis et de Futuna.

Autre action ayant pour but d'améliorer la visibilité, le site internet touristique du Territoire ([www.wallis-futuna.travel](http://www.wallis-futuna.travel)) a été mis en ligne en octobre 2020, grâce aux fonds européens de la stratégie numérique. Une page Facebook, créée en 2020, est également consultable (Wallis et Futuna Tourisme). Ces supports présentent la destination, ses atouts et ses professionnels pour tous les voyageurs qui s'intéressent aux deux îles.

L'évènement *Manatai*<sup>12</sup>, compétition de sports nautiques organisée durant une semaine en août depuis 2021, rassemble des professionnels et amateurs du Pacifique. Les disciplines suivantes sont mises à l'honneur : Wingfoil, Windsurf, Windfoil, Kitesurf, Kitefoil, pirogue traditionnelle à voile, voile, Va'a (la rame polynésienne) et la nage en eau libre. L'un des objectifs de cette compétition est d'amorcer un tourisme de niche autour des passionnés de sports nautiques. L'autre objectif est de susciter des vocations au sein de la population wallisienne et futunienne pour la pratique de sports nautiques. Les deux premières éditions ont été des succès, l'édition 2023 est d'ores et déjà programmée du 11 au 18 août.

La *Manatai* permet de mettre en valeur le lagon de Wallis, particulièrement adapté à ces sports. En effet : le lagon fermé, l'absence de circulation maritime et l'absence de requins font de Wallis un des meilleurs spots du Pacifique pour la pratique d'activités comme le Windsurf ou la voile. Pour rendre ce lagon encore plus adapté, un projet de mise en place de plusieurs plateformes flottantes à Wallis comme à Futuna est en cours, il permettra de faciliter l'accès à l'eau pour la nage et les sports nautiques.

---

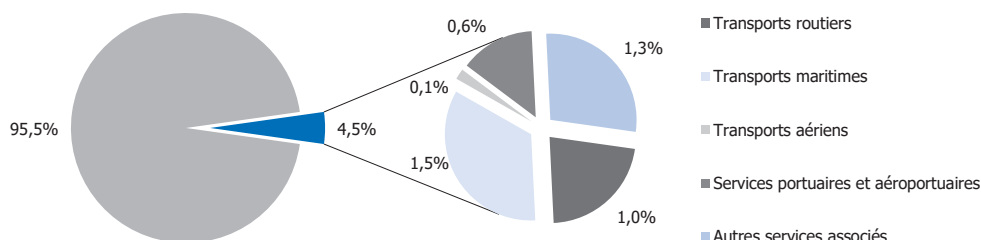
<sup>12</sup> <https://manatai.malo.wf/>

# Section 9

## Les transports

### 1. Aperçu structurel

**Poids du secteur dans la démographie des entreprises**  
(Sources : CCIMA, service des Contributions diverses)



Le secteur des transports compte 50 entreprises en 2022, soit 4,5 % des entreprises déclarées. Ce secteur regroupe les entreprises assurant le transport terrestre, maritime et aérien, mais aussi fournissant les services de manutention, d'entreposage et les autres services associés (agence de voyage, transitaires, aéroportuaires, etc.). A fin juin 2022, le secteur du transport n'emploie directement que 9 personnes, soit 0,3 % des salariés déclarés du Territoire et 1,0 % des effectifs du secteur privé. L'encours de crédit de ce secteur est de 18 millions de F CFP.

L'insularité et l'éloignement confèrent aux infrastructures portuaires et aéroportuaires des rôles clés dans l'approvisionnement et la fréquentation de l'archipel. L'activité du Territoire est rythmée par la fréquence et le coût des transports aériens et maritimes. Il n'existe pas de réseau de transport en commun, excepté celui organisé à l'attention des scolaires.

### 2. Le transport maritime

#### 2.1 LES INFRASTRUCTURES

L'approvisionnement de l'archipel s'effectue à Wallis via le port de Mata'Utu pour les marchandises et par celui de Halalo pour les hydrocarbures. Le chantier d'extension et d'aménagement du port de commerce de Mata'Utu s'est terminé fin 2013, après trois ans de travaux. Tous les bâtiments ont été réhabilités (capitainerie, locaux de la douane et du BIVAP), des aires de stockage ont été construites et des équipements pour nettoyer les conteneurs ont été installés. Enfin, une plateforme de 8 000 m<sup>2</sup> et un nouveau quai de 60 mètres ont été construits. En 2022, la toiture du hangar du quai de Mata'utu a été rénovée.

Sur Futuna, seul le port de Leava est en activité. La reconstruction complète de celui-ci est inscrite au programme du 10<sup>ème</sup> FED territorial pour un montant total de 1,8 milliard de F CFP. Les travaux, prévus début 2019, ont finalement débuté fin 2020 et cumulent de nombreux retards.

## 2.2 LE TRAFIC MARITIME

Le trafic maritime est exclusivement dédié au transport de marchandises. Le coût du fret vers Wallis-et-Futuna est élevé, en raison des faibles quantités importées, de l'éloignement des deux îles des axes maritimes majeurs et d'un retour « à vide » des conteneurs.

En 2022, 27 navires ont accosté à Wallis-et-Futuna, un chiffre stable par rapport à 2021. Parmi ceux-ci, on compte 15 porte-conteneurs, 8 pétroliers, 1 butanier et 3 navires de la marine nationale. Le nombre de conteneurs importés est en baisse par rapport à 2021 (-5,3 %). Le nombre de navires transportant des hydrocarbures s'est stabilisé en 2022. Depuis 2010, le réajustement à la hausse des stocks de gazole a permis de réduire le nombre de rotations des pétroliers. Le ravitaillement du Territoire en hydrocarbures s'effectue tous les 45 jours.

2022 a été marqué par le retour des plaisanciers en escale à Wallis et à Futuna, avec 28 bateaux, dont la plupart ont profité de la saison des vents de mai à septembre pour visiter les îles du Pacifique.

### Évolution du trafic maritime

Nombre de touchées	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
<b>Trafic marchandises</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>-6,3%</b>
<i>Nombre de conteneurs</i>	<i>1 445</i>	<i>1 209</i>	<i>1 232</i>	<i>1 709</i>	<i>1 619</i>	<i>-5,3%</i>
<b>Transport d'hydrocarbures</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>0,0%</b>
Pétroliers	11	11	10	8	8	0,0%
Butaniers	5	5	5	1	1	0,0%
<b>Marine nationale</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0,0%</b>
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>-3,6%</b>

Source : service des Douanes et des Affaires maritimes, SWA FEPP

## 3. Le transport aérien

La desserte aérienne est assurée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1984 par la compagnie Air Calédonie International (Aircalin), qui bénéficie d'une situation de monopole sur Wallis-et-Futuna. Elle effectue généralement trois vols hebdomadaires entre Wallis et Nouméa, assurés par un A320 Neo depuis le 30 décembre 2020. Dix vols hebdomadaires entre Wallis et Futuna sont effectués par deux DHC-6 Twin-otter. Des vols supplémentaires peuvent être mis en place, notamment pour le transport des lycéens étudiants boursiers, mais aussi pour du fret ou pour répondre à toute demande du Territoire. À ces vols programmés s'ajoutent de façon ponctuelle des vols militaires et des évacuations sanitaires.

La compagnie Aircalin est titulaire de la délégation de service public (DSP) pour assurer la desserte aérienne entre Wallis et Futuna depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018. Faisant suite à la signature d'un avenant le 28 juin 2019, la DSP arrivera à échéance le 31 décembre 2023. L'avenant portait également sur le type de DHC-6 utilisé pour la desserte aérienne et la rénovation de l'aéronef « Ville de Paris ». La ligne intérieure étant déficitaire, le Territoire attribue chaque année une subvention d'équilibre. En septembre 2022, un appel d'offres a été lancé pour le renouvellement de la délégation de service public sur la liaison Wallis – Futuna. La compagnie française Air Loyauté, basée en Nouvelle-Calédonie, a été choisie et assurera la liaison à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

L'année 2022 a encore été très marquée par la pandémie de Covid-19 et par les contraintes sanitaires mises en place (notamment la quarantaine imposée aux passagers arrivant à Wallis). Ces contraintes ont conduit l'Etat à faire assurer la ligne Nouméa/Wallis/Nouméa avec

une délégation de service public jusqu'au mois de juin. Dans ce cadre, l'Etat a compensé le déficit d'exploitation de cette liaison par la compagnie Air Calédonie International.

## 3.1 LES INFRASTRUCTURES

### 3.1.1 L'aéroport de Wallis-Hihifo

L'aéroport international situé au nord de Wallis, dans le district de Hihifo, ouvert à la circulation aérienne publique, accueille, de jour comme de nuit, des avions de type A320. Il est exploité en régie directe par le service d'État de l'Aviation civile (SEAC), qui a reçu, en avril 2014, un certificat de sécurité aéroportuaire qui reconnaît que l'exploitation de l'aéroport (pompiers, péril animalier, entretien des plateformes) est conforme aux normes européennes. Le SEAC assure par ailleurs un service d'information de vol (AFIS) et un service de communication, navigation et surveillance au bénéfice des usagers de la plateforme. Le SEAC détient un certificat de prestataire de la navigation aérienne attestant que ces services sont mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Le marché de resurfaçage de la piste, passé en fin 2021, n'a pas abouti du fait du désistement de la société retenue. Un nouveau marché sera lancé en 2023 avec des travaux prévus en 2024.

La réfection du balisage lumineux sera effective en 2023 ainsi qu'une opération de préparation au resurfaçage de la piste.

### 3.1.2 L'aéroport de Futuna

L'aéroport de Futuna, situé à la pointe de Vele, accueille, de jour uniquement, des avions de catégorie 1 (de type DHC-6 Twin Otter ou Beechcraft 200). La desserte aérienne est assurée par la société Aircalin, et relie l'île à celle de Wallis. L'aéroport est exploité par le service territorial des travaux publics (STP).

Un balisage lumineux est prévu sur l'aérodrome. Les derniers points de blocage ayant été levés, les travaux pourront débuter en 2023. Les clôtures de l'aérodrome seront également rénovées en 2023.

Le STP assure par ailleurs un service d'information de vol (AFIS) au bénéfice des usagers de la plateforme et a reçu un certificat de prestataire de la navigation aérienne attestant que ce service est mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

## 3.2 LE TRAFIC AÉRIEN

Avec 31 961 passagers enregistrés sur les lignes internationales et domestiques passant par l'aéroport de Wallis-Hihifo, le trafic aérien augmente très fortement en 2022 (+78,9 %) dans un contexte d'allègement des restrictions sanitaires. Le transport de marchandises par fret aérien est plutôt stable (-0,6 %) alors que le fret postal est en hausse (+20,2 %).

### 3.2.1 Le trafic international

Pour la troisième année consécutive, et comme pour l'ensemble du transport aérien mondial, la liaison aérienne a été fortement perturbée par la pandémie de Covid-19. L'essentiel des restrictions a été levé à l'été, avec une réouverture des frontières le 11 juillet et une suppression totale des quarantaines, test, utilisations de masque et obligation vaccinale le 8 septembre. La disparition des sas sanitaires est intervenue en juin 2022 (sas de Nouméa) et juillet

2022 (sas de Wallis). Les deux destinations desservies depuis Wallis sont les îles Fidji et la Nouvelle Calédonie.

Au cours de l'année 2022, 18 705 passagers ont effectué un vol international à destination ou au départ de Wallis, soit une augmentation de 108 % par rapport à 2021. Le quatrième trimestre de l'année a affiché des chiffres similaires à ceux des années précédant la pandémie. Le nombre de vols est également à la hausse avec 194 mouvements en 2022 contre 144 en 2021. Le taux de remplissage a augmenté de 14 points, passant de 60 à 74 %.

En revanche, le transport de marchandises par fret aérien est stable par rapport à 2021 avec 94 tonnes, alors que le fret postal augmente de 18 % et s'établit à 39 tonnes.

#### Évolution du trafic aérien international

	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Mouvements d'avions	276	284	186	144	194	34,7%
Passagers	31 032	32 204	20 459	8 975	18 705	108,4%
<i>Arrivées</i>	15 525	15 985	10 190	4 379	9 325	112,9%
<i>Départs</i>	15 507	16 219	10 269	4 596	9 380	104,1%
Fret (tonnes)	132,4	129,2	76,2	94,8	94,4	-0,4%
Fret postal (tonnes)	54,7	56,5	32,9	33,4	39,4	18,0%
Taux de remplissage	79,7%	79,9%	85,4%	60,0%	74,1%	

Source : service d'État de l'Aviation civile

### 3.2.2 Le trafic domestique

En 2022, 1 459 mouvements d'avions ont été effectués entre Wallis et Futuna, en hausse de 21,5 % par rapport à 2021. Le nombre de passagers sur cette liaison s'élève à 13 256 (+49 %). Le trafic entre les deux îles est de retour à son niveau de 2019.

Le fret domestique aérien s'élève à 33 tonnes de marchandises en 2022, stable par rapport à 2021. Mais le fret postal enregistre une hausse de 6,3 % en 2021, pour s'établir à 5,0 tonnes.

#### Évolution du trafic aérien domestique

	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Mouvements d'avions	1 382	1 414	1 384	1 201	1 459	21,5%
Passagers	13 640	13 354	11 852	8 887	13 256	49,2%
Fret (tonnes)	28,3	32,2	33,1	33,0	32,6	-1,2%
Fret postal (tonnes)	7,8	8,4	4,7	5,0	6,8	35,0%

Source : service d'État de l'Aviation civile

## 4. Les transports terrestres

---

Il n'existe pas de réseau de transport en commun à Wallis-et-Futuna, à l'exception des transports scolaires assurés par un petit nombre d'entreprises privées. Le parc automobile de l'archipel est difficile à apprécier, compte tenu du fait qu'une partie des propriétaires de véhicules d'occasion ne renouvèlent pas le certificat d'immatriculation.

En 2022, 271 véhicules neufs (véhicules de tourisme, véhicules utilitaires, deux roues, poids lourds et véhicules de transport en commun) ont été immatriculés, contre 272 en 2021.

### Immatriculations de véhicules neufs

Nombre de véhicules	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Véhicules de tourisme	107	88	86	108	90	-16,7%
Véhicules utilitaires	92	104	94	155	175	12,9%
Deux-roues	21	3	10	3	5	66,7%
Poids lourds	4	4	5	6	1	-83,3%
<b>Total</b>	<b>224</b>	<b>199</b>	<b>195</b>	<b>272</b>	<b>271</b>	<b>39,0%</b>

Source : service des Douanes et des Contributions diverses

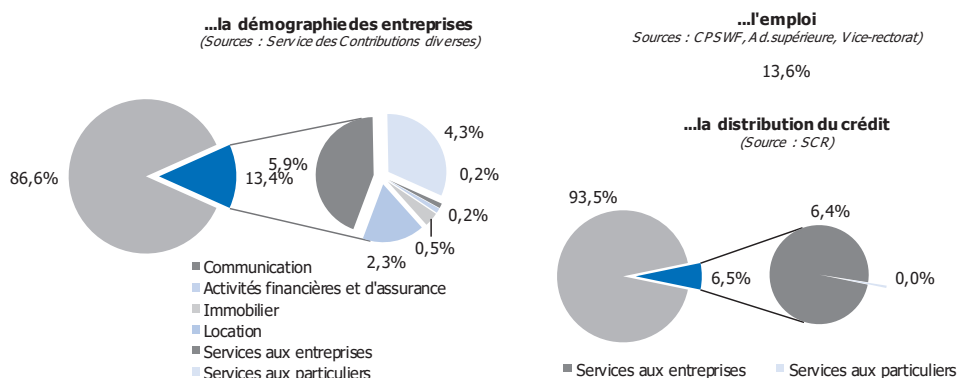


# Section 10

## Les services marchands

### 1. Aperçu structurel

#### Poids du secteur dans...



Les services marchands comprennent notamment les activités immobilières, les services aux entreprises (activités de conseil, de nettoyage, de gardiennage etc.) et les services aux particuliers (activités de loisirs, services personnels et domestiques, formations, crèches, etc.).

En 2022, 150 entreprises sont patentées dans ce secteur (hors hôtellerie-restauration et transport), soit 13,4 % du nombre total d'entreprises. A fin juin 2022, les services marchands emploient 42 % des salariés déclarés du secteur privé. Le secteur des services totalise par ailleurs 6,5 % de l'encours de crédit distribué aux entreprises et collectivités du Territoire<sup>13</sup> (soit 220 millions de F CFP).

### 2. Le service des Postes et Télécommunications (SPT)

À Wallis-et-Futuna, le secteur de la poste et des télécommunications est géré par une entité administrative rattachée au Territoire, le SPT. Il assure l'acheminement du courrier postal, gère le service des télécommunications et de l'Internet et déploie également une activité philatélique.

Au 31 décembre 2022, le SPT emploie 52 agents permanents, dont 37 à Wallis et 15 à Futuna. Le nombre d'abonnés au téléphone fixe est de 1 801 (contre 2 845 en 2017). Ce recul est dû essentiellement à un accroissement de l'utilisation de la téléphonie mobile.

En 2022, il y a 1 620 abonnés à Internet (ADSL), contre 1 329 abonnés en 2017. L'augmentation est faible à cause d'une explosion de l'utilisation de l'Internet mobile via la 4G et d'une dégradation croissante du réseau terrestre fixe.

<sup>13</sup> Hors Service des postes et télécommunications considéré comme un service territorial.

Après 6 années d'exploitation (depuis mars 2016), le réseau mobile MANUIA compte désormais 11 361 usagers (contre 9 177 usagers en 2021). Il existe différents forfaits : voix, SMS, Voix SMS Data et Data uniquement. Plusieurs types de recharges existent, allant de 500 F CFP à 5 000 F CFP, selon qu'elles combinent ou non le crédit SMS, appels et Internet. En 2022, 1 540 cartes SIM ont été vendues, un chiffre en baisse depuis plusieurs années.

En 2022, le chiffre d'affaires du SPT s'élève à 894 millions de F CFP, dont 95 % réalisés sur les télécommunications, 2,6 % sur les opérations qui concernent la Poste (frais terminaux pour les échanges de courrier international) et 2,4 % réalisés sur la philatélie (salons et expositions philatéliques nationales et internationales).

### 3. Le numérique

---

L'accès au numérique est un enjeu important à Wallis-et-Futuna, où seuls 37 % des logements ont un accès à Internet. En outre, seulement 44 % des logements disposent d'un ordinateur portable et 14 % d'un ordinateur fixe (d'après le recensement effectué par l'INSEE en 2018). 49 % de la population (de 25 ans et plus) possède un téléphone portable<sup>14</sup>.

Adoptée par le Territoire en 2016 et actualisée en 2018, la stratégie sectorielle de développement numérique des îles Wallis et Futuna poursuit six objectifs, déclinés eux-mêmes en objectifs spécifiques et en actions :

- Accéder au Très Haut Débit ;
- Développer le Territoire en améliorant la santé de la population ;
- Valoriser les compétences pour augmenter l'attractivité du Territoire ;
- Faire de l'administration un facilitateur de développement ;
- Soutenir l'insertion de Wallis-et-Futuna dans son environnement régional ;
- Développer l'économie du Territoire.

Financée par l'Union Européenne dans le cadre du 11<sup>ème</sup> FED territorial, par l'Etat et par le Territoire, la mise en œuvre de cette stratégie vise ainsi à améliorer la santé avec la mise en place de la télémédecine, à renforcer l'éducation et développer la formation à distance, à faciliter les démarches administratives en ligne, à renforcer la visibilité du Territoire et à favoriser le développement des entreprises locales.

La pose du câble sous-marin effectuée à Wallis puis à Futuna en novembre 2017 a marqué une étape importante dans ce projet de désenclavement numérique. Le déploiement du Très Haut Débit est en effet un axe central de la stratégie et un préalable à la réalisation de tous les autres objectifs. Il concerne le renforcement du réseau 4G existant, la réalisation de travaux de génie civil, l'acquisition des équipements actifs et passifs de la fibre optique, et enfin le déploiement de la fibre optique, débuté en 2020 par le SPT et qui devrait s'achever en 2023. Ainsi, 2022 a été une année de déploiement terrestre de la fibre optique à Wallis comme à Futuna. A fin 2022, le SPT a raccordé plus de 200 foyers à la fibre, en plus d'une centaine d'entreprises. Une entreprise externe a été retenue pour terminer le déploiement sur les deux îles avant fin 2025.

---

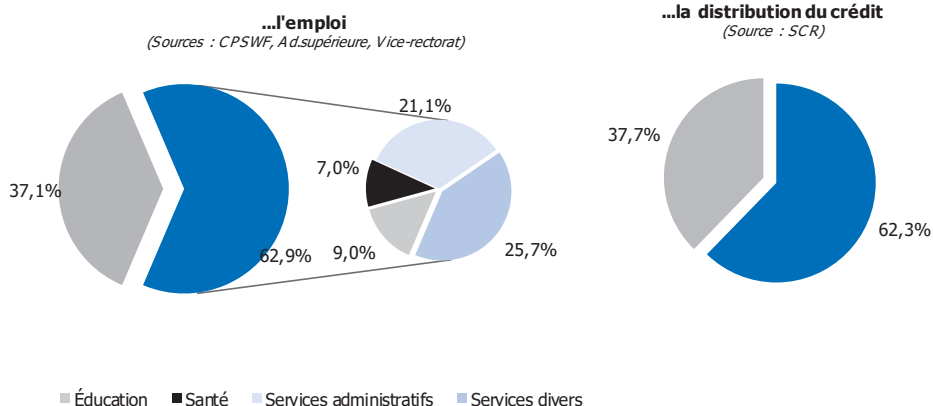
<sup>14</sup> Enquête Budget des familles, STSEE, 2020

# Section 11

## Les services non marchands

### 1. Aperçu structurel

#### Poids du secteur dans...



Les services non marchands emploient 62,9 % des salariés du Territoire, répartis entre :

- les services administratifs, comprenant la fonction publique d'État et les agents territoriaux. Ces services emploient 21,1 % des effectifs salariés ;
- l'éducation regroupant 9 % de l'emploi salarié ;
- la santé 7 % des effectifs salariés ;
- les services et administrations diverses (CPSWF, Direction des finances publiques, autres directions...), qui représentent 25,7 % des effectifs salariés totaux.

Au 31 décembre 2022, les crédits accordés aux collectivités locales s'élèvent à 2,1 milliards de F CFP, soit 62,3 % du crédit distribué (hors particuliers).

## 2. L'éducation

### 2.1 LES ÉTABLISSEMENTS ET LE PERSONNEL

La loi de 1961, qui confère aux îles de Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer, précise dans son article 7 que la République assure l'enseignement. L'article 3 de cette même loi indique que la République garantit aux populations le libre exercice de leur religion, ainsi que le respect de leurs croyances et de leurs coutumes en tant qu'elles ne sont pas contraires aux principes généraux du droit. La conciliation de ces deux articles se concrétise par une concession de l'enseignement du premier degré par l'État à la Mission Catholique. La gestion et le fonctionnement de l'enseignement du premier degré sont assurés par la Direction de l'enseignement catholique (DEC), qui est une structure privée. Le contrôle pédagogique des maîtres du premier degré et celui des enseignements dispensés dans les écoles reste de la prérogative de l'État.

Les maîtres et le personnel de service des écoles primaires recrutés par la DEC ont un statut d'agent de droit privé. Cependant le vice-rectorat rémunère intégralement ces maîtres du premier degré et verse un forfait annuel prenant en charge les coûts de scolarisation, dont les salaires des personnels non enseignants.

L'enseignement public secondaire est entièrement géré par le vice-rectorat, structure administrative de l'Éducation nationale. Le Territoire compte 10 écoles primaires (7 à Wallis et 3 à Futuna), six collèges (quatre à Wallis, dont un avec une section d'enseignement professionnel, et deux à Futuna) et deux lycées implantés à Wallis (un lycée d'enseignement général et technologique avec des sections d'enseignement professionnel et un lycée agricole).

En 2022, les effectifs totaux du personnel de l'éducation s'élevaient à 513 personnels (contre 512 en 2021). On dénombre au total 310 personnels enseignants, dont 125 travaillent dans le premier degré et 175 dans le second degré. Aux personnels d'enseignement et d'éducation fonctionnaires s'ajoutent 203 fonctionnaires enseignants contractuels, non enseignants ou personnels locaux.

#### Effectifs du personnel de l'éducation

	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
<b>Effectifs des postes enseignants</b>	<b>313</b>	<b>346</b>	<b>318</b>	<b>317</b>	<b>300</b>	<b>-5,4%</b>
Enseignement 1 <sup>er</sup> degré (privé)	164	163	153	143	125	-12,6%
Enseignement 2 <sup>nd</sup> degré (public)	149	183	165	174	175	0,6%
<b>Effectifs des autres postes de l'éducation</b>	<b>173</b>	<b>182</b>	<b>192</b>	<b>195</b>	<b>203</b>	<b>4,1%</b>
Fonctionnaires non enseignants	129	125	123	128	125	-2,3%
Autres agents locaux	44	57	69	67	78	16,4%
<b>Total</b>	<b>486</b>	<b>528</b>	<b>510</b>	<b>512</b>	<b>503</b>	<b>-1,8%</b>
Taux moyen d'encadrement	10,1	8,9	9,2	8,8	9,1	3,4%

Source : Vice-rectorat

## 2.2 LES EFFECTIFS SCOLAIRES

#### Effectifs de l'enseignement du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré

	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
<b>Enseignement 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>1543</b>	<b>1530</b>	<b>1479</b>	<b>1479</b>	<b>1447</b>	<b>-2,2%</b>
<b>Enseignement 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>1613</b>	<b>1535</b>	<b>1456</b>	<b>1340</b>	<b>1306</b>	<b>-2,5%</b>
Collèges (de la 6 <sup>e</sup> à la 3 <sup>e</sup> )	1081	895	847	813	818	0,6%
Lycées	532	640	533	527	488	-7,4%
<i>dont voie générale et technologique</i>	284	308	296	298	279	-6,4%
<i>dont voie professionnelle</i>	225	314	237	229	209	-8,7%
<i>dont post bac</i>	23	18	0	0	0	
<b>Total</b>	<b>3156</b>	<b>3065</b>	<b>2935</b>	<b>2819</b>	<b>2753</b>	<b>-2,3%</b>

Source : Vice-rectorat

Le nombre total d'élèves scolarisés est de 2 753 en 2022 contre 2 819 élèves en 2021. Cette évolution s'explique principalement par la situation démographique du Territoire : baisse du taux de natalité et émigration importante de la jeunesse (marché de l'emploi peu développé, départ massif des jeunes diplômés pour une poursuite d'études post-bac). Cette baisse est particulièrement marquée dans le second degré (-2,5 %), et (-2,2 %) dans le premier degré.

## 2.3 LES TAUX DE RÉUSSITE

### Taux de réussite aux examens

	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
<b>Brevet</b>	<b>91,0%</b>	<b>92,0%</b>	<b>91,5%</b>	<b>89,0%</b>	<b>91,0%</b>	<b>+2pts</b>
<b>Diplôme de niveau V*</b>						
CAP	91,0%	100,0%	79,0%	80,0%	96,0%	+16pts
<b>Bac général*</b>	<b>90,9%</b>	<b>98,0%</b>	<b>76,0%</b>	<b>98,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>+2pts</b>
<b>Bac professionnel</b>	<b>82,4%</b>	<b>78,0%</b>	<b>73,6%</b>	<b>86,0%</b>	<b>67,0%</b>	<b>-19pts</b>
<b>Bac technologique</b>	<b>80,4%</b>	<b>77,0%</b>	<b>85,0%</b>	<b>95,0%</b>	<b>81,0%</b>	<b>-14pts</b>
<b>Total bac</b>	<b>81,0%</b>	<b>88,5%</b>	<b>77,0%</b>	<b>93,0%</b>	<b>82,0%</b>	<b>-11pts</b>

\*Depuis 2021, le BEP et les séries du bac général n'existent plus.

Source : Vice-rectorat

Plus de huit candidats sur dix ont réussi leurs examens en 2022 (86 %). Les taux de réussite varient entre 67 % et 100 % selon le diplôme. Hormis le certificat de formation générale, les diplômes enregistrent un meilleur niveau de réussite par rapport à 2013. Comparée à la session précédente marquée par l'absence d'examens suite à la pandémie de covid19, la réussite aux examens est en forte baisse de 24 points pour le CFG et de 11 points pour le BAC.

La réussite au CAP progresse quant à elle de 16 points sur un an (96 %). Avec une année marquée également par la réforme, le baccalauréat relève des niveaux de réussite contrastés: une baisse importante pour les filières professionnelle (67 %, soit -19 points) et technologique (81 %, soit -14 points). Le BAC professionnel enregistre ainsi son plus bas niveau depuis 2015. La voie générale atteint, quant à elle, un niveau historique avec 100 % de réussite.

## 3. Les services de santé

### 3.1 LE SYSTÈME DE SANTÉ À WALLIS-ET-FUTUNA

Le système de santé de Wallis-et-Futuna repose exclusivement sur une Agence de santé, créée par l'ordonnance 200-29 du 13 janvier 2000 et dotée du statut d'Établissement public national à caractère administratif (EPNA). L'Agence est chargée de la définition de la politique sanitaire et de l'offre de soins, de l'élaboration du programme de santé du Territoire, de sa mise en œuvre sur le plan de la médecine préventive et curative et de la délivrance de médicaments. L'Agence de santé de Wallis-et-Futuna est placée sous la triple tutelle du ministère de l'Intérieur (Outre-mer), du ministère de la Santé et du ministère des Finances, réunis au sein d'un conseil de tutelle. Dotée de l'autonomie administrative et financière, elle est gérée par un conseil d'administration dont le Président est le Préfet. Le Territoire ne disposant pas de système de sécurité sociale, l'État prend en charge la totalité des soins.

L'Agence de santé regroupe deux hôpitaux (Sia à Wallis et Kaleveleve à Futuna) et trois dispensaires situés dans les trois districts wallisiens de Mua, Hahake et Hihifo. Elle emploie 220 personnes. À Wallis, l'offre de soins de premier recours est assurée par les trois dispensaires. L'hôpital de Sia dispose de 42 lits : 13 en Chirurgie, 14 en Médecine, 14 en Gynécologie-obstétrique, 1 en Réanimation (ainsi que 7 lits supplémentaires de recours en cas de cyclone ou épidémie). Le plateau technique se compose d'un bloc opératoire, d'une unité de réanimation, de deux salles pour le bloc obstétrical, d'une salle de radiologie, d'un scanner, d'une activité d'échographie et d'un service de mammographie. Les services de pharmacie et le laboratoire complètent ce dispositif.

À Futuna, l'hôpital de Kaleveleve dispose de 9 lits (et de 5 lits supplémentaires de recours en cas de cyclone ou épidémie). L'hôpital assure les fonctions de premier recours ainsi que de « dispensaire » : consultations, cabinet dentaire, PMI (Protection Maternelle Infantile), radiologie conventionnelle, laboratoire, gynécologie obstétrique, prévention, urgences, médecine et secteur d'hospitalisation, etc.

#### L'activité de l'Agence de santé à Wallis-et-Futuna

	2018	2019	2020	2021	2022*	Variation 2022/2021
<b>Hospitalisations</b>						
Nombre de journées	9 525	11 995	10 412	9 407	8 617	-8,4%
Nombre d'entrées	2 034	2 280	1 869	1 195	1 756	46,9%
Taux d'occupation moyen <sup>1</sup>	49,0%	64,4%	55,9%	40,9%	46,3%	13,2%
Durée moyenne de séjour <sup>2</sup>	4,7	5,3	5,6	7,9	4,9	-38,0%
<b>Nombre d'interventions en bloc opératoire</b>	<b>656</b>	<b>868</b>	<b>591</b>	<b>398</b>	<b>647</b>	<b>62,6%</b>
<b>Nombre de naissances</b>	<b>126</b>	<b>147</b>	<b>114</b>	<b>103</b>	<b>110</b>	<b>6,8%</b>
<b>Consultations dans les dispensaires</b>	<b>42 282</b>	<b>44 108</b>	<b>41 436</b>	<b>33 141</b>	<b>36 409</b>	<b>9,9%</b>
<b>Nombre d'EVASANs hors Territoire</b>	<b>810</b>	<b>794</b>	<b>497</b>	<b>397</b>	<b>nc</b>	

<sup>1</sup> Nombre de journées d'hospitalisation / (nombre de lits x 365)

\*Données 2022 hors gynécologie-obstétrique

<sup>2</sup> Nombre de journées d'hospitalisation / nombre d'entrées

Source : Agence de santé

Les équipes de l'hôpital de Kaleveleve assurent sur place l'accueil des urgences en première intention ; selon la gravité, ces urgences sont orientées en EVASAN vers Wallis ou le cas échéant vers Nouméa. Le suivi des grossesses à Futuna est assuré par une sage-femme. Des hospitalisations en médecine pour exploration et surveillance sont également pratiquées, dans la limite des possibilités offertes par le plateau technique restreint. Les plateaux techniques des deux hôpitaux de Wallis-et-Futuna sont optimisés afin d'éviter les doublons et la sous-utilisation des compétences et des équipements. Les cas de chirurgie et les accouchements sont ainsi transférés vers l'hôpital de Sia. L'offre ambulatoire des trois dispensaires de Wallis et des consultations de Futuna est assurée par 8 généralistes, qui réalisent en moyenne plus de 39 000 consultations par an sur les cinq dernières années.

9 médecins spécialistes exercent par ailleurs à temps plein à l'hôpital de Sia, notamment un chirurgien, un anesthésiste et un gynécologue-obstétricien. L'agence dispose de 23 professionnels médicaux (médecins généralistes, spécialistes, biologiste, pharmacien).

Les patients présentant des pathologies complexes font l'objet d'une évacuation sanitaire (dite EVASAN) vers la Nouvelle-Calédonie, voire l'Australie ou la métropole. Les évacuations sanitaires constituent le deuxième poste de dépenses de l'Agence et font l'objet d'une attention particulière. Les dépenses associées comprennent le coût des prestations de soins (consultations, examens divers, hospitalisation) ainsi que les frais de transport et d'accompagnement des patients entre Futuna et Wallis et vers l'extérieur du Territoire. Le coût d'une évacuation étant significatif (entre 4 et 12 millions de F CFP selon l'avion affrété), plusieurs mesures ont été prises au cours des dernières années afin d'améliorer l'accès aux soins sur le Territoire, telles que l'accueil de médecins spécialistes pour des missions sur l'archipel. Ainsi l'augmentation du recours à des missions de spécialistes contribue à l'amélioration de l'offre de santé et de la prise en charge des patients. Ces missions de spécialistes génèrent à la fois un infléchissement des évacuations sanitaires, mais sont également à l'origine de décisions de transferts de patients hors du Territoire.

### 3.2 PRIORITE A LA PREVENTION ET LA SANTE PUBLIQUE

Fin 2019, l'Agence de santé a engagé un virage stratégique en faveur du développement de la prévention et de la santé publique. La réponse à la situation sanitaire du Territoire passe par le renforcement des actions de santé publique, coordonnées et engagées dans la durée. Un « Pôle de prévention et de santé publique » chargé de concevoir, piloter et évaluer une nouvelle politique de santé publique a été créé en 2020.

Le Programme de santé publique a priorisé les actions suivantes :

- Épidémiologie : mise en œuvre de la veille sanitaire et surveillance aux frontières dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19, priorisation des enjeux locaux de santé publique (dengue, leptospirose), collaboration avec les organismes régionaux de santé publique (OMS, CPS, IPNC, IRD), création d'un observatoire de la santé ;
- Prévention des addictions : tabac, alcool, drogues ;
- Lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Préventions des maladies non transmissibles : mise en œuvre de la santé nutritionnelle, la prévention du surpoids, de l'obésité, du diabète, de l'hypertension artérielle, le dépistage, l'éducation thérapeutique des patients, l'hygiène et la prévention bucco-dentaire, la prévention et la sensibilisation aux risques de cancer.

À noter que l'Agence de santé participe, avec la direction de l'Agriculture, de la forêt et de la pêche, au secrétariat du « Conseil territorial de la santé et de l'alimentation » visant à lutter contre les maladies non transmissibles. Ce Conseil, créé par délibération de l'Assemblée territoriale du 30 septembre 2019, est co-présidé par le Préfet et le Président de l'Assemblée territoriale. Le Conseil territorial de la santé et de l'alimentation a pour mission de favoriser une mobilisation transversale des différentes autorités du Territoire et de traiter les questions relatives à l'alimentation équilibrée, la lutte contre le tabac ou la consommation excessive d'alcool et la promotion de l'activité physique.

### 3.3 DEPLOIEMENT DE LA STRATEGIE DE SANTE NUMERIQUE

L'amélioration du système de santé de Wallis-et-Futuna s'inscrit dans le cadre de la « Stratégie nationale e-santé 2020 » du Ministère des Solidarités et de la Santé. L'objectif consiste à favoriser la prévention, le dépistage précoce, les diagnostics et le traitement des maladies, dans une logique de développement de filières et de parcours patients, en partenariat avec des établissements de santé en Nouvelle-Calédonie ou en métropole.

Les grands chantiers lancés fin 2019 se sont poursuivis jusqu'en 2022, avec la finalisation des prérequis d'infrastructures et de réseaux :

- Création d'une salle de reprise d'activité (salle PRA), avec l'installation de serveurs de secours en cas d'incident sur la salle primaire ;
- Interconnexion des sites distants dans l'attente du raccord au très haut débit. Futuna est relié à la fibre ;
- Déploiement du Wifi sur les différents sites ;
- Déplacement de la plateforme de télémedecine, initialement installée sur Bordeaux, sur l'hôpital de Sia. Cette plateforme a été interconnectée avec le PACS de l'ADS pour la transmission d'images.

Parallèlement à ces installations, de nombreux serveurs en lien avec la télémedecine ont été déployés (pour le Dossier Patient Informatisé, pour le contrôle des accès Internet, pour la pharmacie).

### 3.4 DOTATION DE L'AGENCE DE SANTÉ

La dotation du budget de fonctionnement de l'Agence de Santé est versée par le Ministère de la Santé, au titre de son programme « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins ». Cette dotation a beaucoup augmenté lors des dix années précédentes. En 2022, la dotation globale atteint 7,3 milliards de F CFP (soit 61,2 millions d'euros).

## 4. La protection sociale

---

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la Caisse des prestations sociales de Wallis-et-Futuna (CPSWF) gère le régime de retraite et les prestations familiales au profit des travailleurs salariés et assimilés de l'archipel, à la suite de la fusion des anciennes Caisses :

- Caisse Locale de Retraite (C.L.R.) depuis le 1er janvier 1978, créée par arrêté du 21 décembre 1977
- Caisse de Compensation des Prestations Familiales (C.C.P.F.) créée par arrêté du 7 mars 1990 .

Conséquence de la grève du personnel de la CPSWF début 2019, une partie des recettes de l'exercice 2018 a été prise en compte dans l'exercice 2019. Ainsi le résultat 2018 a été mécaniquement minoré et le résultat 2019 majoré. Ceci explique une augmentation des recettes significatives, notamment sur les régimes prestations familiales et retraite, en dépit de l'impact négatif sur les recettes du dispositif « Sauvadet » se traduisant par une baisse du nombre de salariés dans le secteur public.

La Caisse a désormais recours à un expert-comptable depuis l'exercice 2020. Cela permet à la Caisse de basculer sur une comptabilité d'engagement, plus conforme au pilotage d'un groupe de protection sociale.

La comptabilité d'engagement, aussi appelée comptabilité en droits constatés, retient la date du fait générateur (naissance de la dette ou de la créance) comme critère de rattachement comptable. Elle est plus contraignante qu'une comptabilité de caisse (basée sur les encaissements et décaissements, quel que soit le fait générateur), mais permet de disposer d'une information financière de meilleure qualité. Cette bascule sur une comptabilité d'engagement a toutefois eu un impact sur la lecture de l'information financière pendant la phase transitoire (2020-2022).

### 4.1 LES PRESTATIONS FAMILIALES

La Caisse compte en moyenne 953 allocataires en 2022, contre 962 en 2021. Le montant des cotisations perçues par la CPSWF s'élève à 407 millions de F CFP, en augmentation de 6,5 % par rapport à 2021. Les allocations familiales distribuées (y compris les congés maternité) diminuent de 2,3 % par rapport à 2021, passant de 301 à 295 millions de F CFP. La CPSWF dégage ainsi un solde positif de 113 millions de F CFP en 2022 sur les prestations familiales.



### Cotisations perçues et allocations versées au titre des prestations familiales

en millions de F CFP	2018	2019*	2020**	2021	2022	Variation 2022/2021
<b>Cotisations perçues</b>	<b>411</b>	<b>448</b>	<b>366</b>	<b>382</b>	<b>407</b>	<b>6,5%</b>
Public	262	267	223	216	245	<b>13,4%</b>
Privé	149	181	143	166	162	<b>-2,4%</b>
<b>Prestations servies</b>	<b>337</b>	<b>309</b>	<b>305</b>	<b>301</b>	<b>294</b>	<b>-2,3%</b>
Allocations familiales mandatées	332	301	298	293	287	<b>-2,0%</b>
Congés maternité	5	8	7	8	7	<b>-12,5%</b>

\*Comme indiqué plus haut, l'exercice 2019 contient une partie des cotisations de l'exercice précédent.

\*\*Comme indiqué plus haut, l'exercice 2020 n'est pas complet : les produits reçus en 2021 (4<sup>ème</sup> trimestre 2020) sont comptabilisés en 2021 et retraités par l'expert-comptable.

Source : CPSWF

En 2022, 2 004 enfants ont bénéficié d'allocations, contre 2 057 en 2021. La Caisse verse par ailleurs une aide sociale à l'enfance aux personnes non salariées, basée sur un échelonnement progressif, en fonction de la composition familiale. Ces dernières années, plusieurs revalorisations ont été introduites pour aligner l'aide à l'enfant sur le montant des allocations familiales. En 2022, 74 millions de F CFP ont été décaissés au bénéfice de 730 enfants en moyenne par mois.

## 4.2 LES RETRAITES ET PENSIONS

Le régime de retraites a fait l'objet de modifications par arrêté préfectoral rendant exécutoire la délibération n° 25/AT/2015 dont principalement :

- 1/ La durée de cotisation pour obtenir le taux plein est passée de 32 à 35 ans ;
- 2/ L'âge légal du départ à la retraite est fixé à 60 ans ;
- 3/ Le départ à la retraite anticipée est possible à l'âge de 57 ans (contre 55 ans auparavant) sans abattement si 35 ans de cotisation.
- 4/ A défaut, une retraite anticipée est possible dès l'âge de 55 ans mais avec application d'un abattement définitif de 7 % du montant de la pension par année d'anticipation.

Suite à l'arrêté préfectoral rendant exécutoire la délibération n° 20 bis/AT/2009, le régime de retraites a fait l'objet de modifications prenant effet au 1<sup>er</sup> mars 2009 : le taux des cotisations est augmenté de 0,9 % tous les premiers janviers jusqu'en 2020. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, date de la dernière augmentation, le taux des cotisations a été porté à 21 % (contre 20,1 % en 2019), soit 7 % pour la part salariale et 14 % pour la part patronale.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, une aide sociale dite « complément social retraite » (CSR) est également versée par la CPSWF aux conjoints de retraités non-salariés âgés de plus de 60 ans et percevant une retraite mensuelle inférieure ou égale à 90 000 F CFP. Elle se présente sous la forme d'une allocation mensuelle de 14 000 F CFP de janvier à novembre et de 18 000 F CFP en décembre. Depuis 2013, cette aide sociale s'étend aux conjoints des retraités CAFAT, dans les mêmes conditions. Depuis 2019, le CSR est cumulable avec une pension de réversion du conjoint survivant jusqu'à concurrence de 45 000 F CFP (90 000 F CFP/2).

en millions de F CFP	2018	2019*	2020**	2021	2022	Variation 2022/2021
<b>Cotisations perçues</b>	<b>1326</b>	<b>1518</b>	<b>1285</b>	<b>1373</b>	<b>1470</b>	<b>7,1%</b>
Public	844	891	778	759	856	<b>12,8%</b>
Privé	482	627	507	614	614	<b>0,0%</b>
<b>Prestations servies</b>	<b>1208</b>	<b>1253</b>	<b>1304</b>	<b>1377</b>	<b>1427</b>	<b>3,6%</b>
Pensions de retraite	1087	1140	1194	1265	1313	<b>3,8%</b>
Pensions de reversion	94	104	104	106	109	<b>2,8%</b>
Remboursements de cotisations	27	9	6	6	5	<b>-16,7%</b>

\*Comme indiqué plus haut, l'exercice 2019 contient une partie des cotisations de l'exercice précédent.

\*\*Comme indiqué plus haut, l'exercice 2020 n'est pas complet : les produits reçus en 2021(4ème trimestre 2020) sont comptabilisés en 2021et retraités par l'expert-comptable.

Source : CPSWF

En 2022, la CPSWF comptabilise 845 retraités, contre 833 en 2021. Le montant des pensions de retraites servies progresse de 3,6 % pour s'établir à 1,3 milliard de F CFP. Le montant des pensions de réversion s'élève pour sa part à 109 millions de F CFP.

Le coût des remboursements de cotisations salariales baisse en 2022, avec un coût de 5 millions. Ce dispositif concerne les durées d'assurance inférieures au minimum pour prétendre à une pension de retraite (15 ans actuellement). Après une année 2019 à 9 millions de F CFP, cela confirme la nouvelle zone de maturité du dispositif à la suite de la modification de l'article 106 du statut de la CPSWF à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2019, reportant le bénéfice du remboursement des cotisations salariales (95 %) uniquement à l'âge légal du départ à la retraite (60 ans actuellement).

Les recettes enregistrées sur l'année 2022 augmentent de 3,6 % par rapport à 2021. Celles du secteur privé sont stables alors que le secteur public voit ses cotisations augmenter de 12,8 %. Le solde entre les cotisations perçues et les prestations servies est positif de 43 millions de F CFP en 2022.

## CHAPITRE IV

### L'évolution monétaire et financière



Lycée d'État de Wallis-et-Futuna  
© Jacky Provence

# Section 1

## Aperçu général

---

Une seule banque commerciale est implantée sur l'archipel depuis 1991, la Banque de Wallis-et-Futuna (BWF). La Direction des finances publiques des îles Wallis-et-Futuna assure parallèlement des services bancaires aux particuliers tant à Wallis qu'à Futuna.

D'autres institutions interviennent sur le Territoire : l'AFD, la BEI et des banques calédoniennes. Depuis 2009, l'Adie propose également des microcrédits aux petites structures (souvent des entrepreneurs individuels). Un accord cadre a été signé le 18 décembre 2018 entre la Banque des Territoires et les îles Wallis et Futuna. Cet accord permet aux acteurs économiques de bénéficier d'un appui méthodologique, d'une expertise et d'une diversification de l'offre de financement de projets. En 2022, *Be-bunk*, agent de l'établissement de monnaie électronique métropolitain Xpollens, filiale du groupe BPCE (qui opère en France), a permis à quelques centaines d'habitants de Wallis et de Futuna d'ouvrir un compte.

Les crédits accordés à l'économie privée progressent (+11,6 %), avec une évolution positive des crédits accordés aux ménages et aux entreprises. L'encours des crédits aux ménages est en hausse (5,7 %, soit 1,9 milliard de F CFP), suite à l'augmentation des crédits à la consommation (+12,3 %), qui représentent près de 95 % de l'encours. Les crédits aux entreprises sont, comme en 2021, en croissance (+8,1 %), ils s'élèvent à 1,4 milliards de F CFP à fin 2022.

Au 31 décembre 2022, l'encours sain des crédits accordés par l'ensemble des établissements bancaires aux collectivités locales augmente très fortement en raison d'un prêt accordé par l'AFD. Il atteint 2,1 milliards de F CFP, contre 234 millions fin 2021.

La sinistralité diminue en pourcentage de l'encours total, même si les créances douteuses augmentent (+18,5 %) à 117 millions de F CFP. Avec la forte hausse de l'encours sain, le taux de créances douteuses diminue à 2,1 % (contre 3,0 % en 2021).

La vulnérabilité des ménages augmente. Le nombre de personnes physiques en interdiction bancaire est en hausse (+43 %). En 2022, on recense 281 personnes en interdiction bancaire, contre 197 fin 2021. Le nombre de personnes morales en situation d'interdiction bancaire diminue également, passant de 6 à 3 entités. Les incidents de paiement par chèque connaissent une forte hausse (+103 %), avec 1 296 incidents en 2022 contre 637 en 2021.

L'excédent de la position extérieure nette (différence entre les avoirs et les engagements situés hors zone d'émission) augmente en 2022, pour s'établir à 3,4 milliards de F CFP contre 2,7 milliards fin 2021.

## PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

**Coefficient net d'exploitation** : (frais généraux + dotations aux amortissements) / PNB

**Coût du risque** : dotations aux provisions (créances douteuses, dépréciation et risques et charges) + reprises sur provisions (créances douteuses, dépréciation et risques et charges) – pertes sur créances irrécupérables + intérêts sur créances douteuses

**EBIL (établissement bancaire installé localement)** : établissement bancaire exerçant une activité dans le territoire via un guichet domiciliaire d'opération enregistré auprès de la Banque de France dans la géographie concernée.

**EBNIL (établissement bancaire non installé localement)** : établissement bancaire exerçant une activité dans le territoire sans guichet domiciliaire d'opération enregistré auprès de la Banque de France dans la géographie concernée. Les EBNIL intègrent les établissements bancaires ayant une activité significative. L'activité est réputée significative dès lors que la somme des lignes « Total concours octroyés Outre-mer sans guichet » à l'actif et « Total ressources collectées Outre-mer sans guichet » au passif de l'état RUBA SITUATION (France, toutes zones, IEDOM ou IEOM) est supérieure à 10 millions d'euros. Par conséquent, la liste des EBNIL n'est pas exhaustive.

**Intérêts nets** : intérêts perçus des crédits et des placements interbancaires – intérêts versés à la clientèle et aux prêteurs interbancaires + produits nets sur opérations de crédit-bail et assimilé (hors intérêts sur créances douteuses)

**Marge globale d'intermédiation** : produits nets d'intermédiation / les encours intermédiés

**Marge nette** : résultat net / PNB

**Marge sur les opérations avec la clientèle** : rendement moyen des emplois clientèle - coût moyen des ressources clientèle.

**Produit net bancaire (PNB)** : intérêts nets + commissions nettes + divers nets

**Rendement moyen** : produits générés par un encours / encours moyen

**Résultat brut d'exploitation** : PNB – frais généraux – dotations aux amortissements – dotations nettes aux provisions sur immobilisations

**Résultat net** : produits de l'exercice – charges de l'exercice

## Section 2

# La structure du système bancaire

---

## 1. Les faits marquants de l'exercice

---

### 1.1 PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS LOCAUX

#### **Mobilisation du secteur privé pour améliorer la qualité de service de la BWF**

En 2022, de nombreux acteurs du secteur privé se sont entendus pour porter une liste de 11 revendications à la BWF, seule banque implantée à Wallis-et-Futuna. Parmi ces revendications, la réduction du délai d'ouverture des comptes ou encore la baisse des tarifs bancaires. Après des négociations, un relevé de conclusions a été signé le 1<sup>er</sup> mars 2022 par la BWF et les représentants des acteurs économiques du Territoire). Tout au long de l'année, les autorités du Territoire ont continué à travailler de concert avec la BWF pour qu'elle soit en mesure d'assumer pleinement son rôle d'acteur économique pour le Territoire.

## 2. L'organisation du système bancaire

---

### 2.1 TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

#### **Un établissement public, la Direction des finances publiques**

Le ministère délégué des comptes publics est représenté localement par la Direction des finances publiques (DLFIP) des îles Wallis et Futuna.

La DLFIP exerce les missions relatives aux compétences de la Direction générale des Finances publiques en tant que comptable principal de l'Etat, des collectivités locales (Territoire et ses budgets annexes dont le service des postes et télécommunications, circonscriptions) et d'établissements publics (Service incendie et de sécurité, Académie des langues...). Les comptes publics ainsi gérés font l'objet d'une reddition directe auprès de la Cour des Comptes.

Elle assume également des missions propres telle que la tenue de comptes de dépôt de fonds de particuliers. Cette dernière mission, exercée à titre dérogatoire depuis 2001 auprès de certains particuliers, tend à se réduire, avec une gestion extinctive de ces comptes.

Un centre des finances publiques (CFiP) à Futuna vient renforcer la qualité du service rendu sur l'île sœur.

#### **Une seule banque de détail installée localement, la BWF**

La Banque de Wallis-et-Futuna (BWF) a été créée en 1991. Seule banque de détail du Territoire, elle est détenue à 51 % par la BNP Paribas Nouvelle-Calédonie. Elle dispose d'un guichet permanent à Wallis et d'un guichet périodique à Futuna, ouvert deux à trois jours par mois (et en matinée tous les jours de la semaine hors opérations en espèces). Trois guichets automatiques bancaires (GAB), deux à Wallis et un à Futuna, complètent le dispositif.

Parallèlement, des banques commerciales, dont les sièges sociaux sont situés en Nouvelle-Calédonie ou en métropole, interviennent aussi pour des opérations ponctuelles de financement des entreprises. Par ailleurs, grâce au développement des services bancaires à distance, les particuliers résidant sur le Territoire peuvent domicilier leurs comptes hors place.

## LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'exercice des activités bancaires et financières en France est soumis à l'obtention d'un agrément et à une surveillance particulière. Ce principe, qui va à l'encontre de celui de la liberté du commerce et de l'industrie, se justifie par la place particulière de cette activité dans le financement de l'économie. Il s'agit en effet d'assurer la protection de l'épargne du public ainsi que la surveillance de la monnaie et du crédit. L'ensemble des lois régissant le secteur est réuni dans un texte de référence unique, le Code monétaire et financier. La législation bancaire applicable dans les COM du Pacifique relève de la compétence de l'État.

Suite à l'ordonnance n° 2013-544 du 27 juin 2013 relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement modifiant le statut d'établissement de crédit et instituant le statut de société de financement, les établissements du secteur bancaire agréés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) relèvent depuis 2014 de l'un des statuts juridiques suivants :

- **établissement de crédit** : délivré à des entités qui effectuent cumulativement des opérations de crédit, d'intermédiation financière et de réception de fonds remboursables du public.
- **société de financement** : délivré aux entités qui effectuent uniquement des opérations de crédit.
- **établissement de crédit spécialisé** : accordé aux ex-sociétés financières qui n'ont pas fait de demande d'agrément pour devenir des sociétés de financement et qui réalisent cumulativement des opérations de crédit, d'intermédiation financière et « d'émission continue d'obligations et d'autres titres comparables ».

Outre ces établissements, peuvent également intervenir les établissements de paiement et les établissements de monnaie électronique, qui ne fournissent que des prestations de services de paiement, à l'exception de la délivrance de formules de chèques.

Certains établissements qui interviennent dans les géographies ultramarines ont des statuts qui ne relèvent d'aucun de ces statuts mais peuvent néanmoins effectuer des opérations de banque. Ainsi, par exemple, la Caisse des Dépôts et consignations (CDC) qui est un établissement à « statut particulier » ou la Banque européenne d'investissement (BEI) qui est une « institution européenne ». Il en est de même l'OPT en Nouvelle-Calédonie, office des postes et télécommunications.

Les COM sous statut PTOM -pays et territoires d'outre-mer- ne font pas partie du territoire de l'Union européenne. Cela signifie que les dispositions des traités relatifs à l'Union européenne et les directives européennes concernant le passeport bancaire européen ne sont pas applicables sur ces territoires. En conséquence, seul un établissement agréé en France (par l'ACPR) peut y effectuer des opérations réglementées, telles que les opérations de banque, l'émission et la gestion de monnaie électronique ou la fourniture de services de paiement : les agréments obtenus dans d'autres pays européens ne sont pas reconnus.

## Un établissement de crédit spécialisé, l'AFD

L'Agence française de développement (AFD) apporte son concours aux collectivités locales, aux établissements publics et au secteur privé en octroyant des prêts ou des garanties via la SOGEFOM. Entre 1978 et 2004, l'AFD a également pallié l'absence de dispositif de prêts à l'habitat sur le Territoire en octroyant près de 1 400 concours à moyen et long terme. Le dispositif a été suspendu en 2004 en raison du niveau élevé des impayés et des difficultés de recouvrement des créances. Depuis 2002, l'AFD participe aux financements d'investissements publics, notamment dans les domaines des télécommunications et de la santé. Depuis août 2016, le suivi des activités de l'AFD à Wallis-et-Futuna est réalisé par l'agence régionale de Nouméa.

A fin 2022, l'encours des crédits accordés par l'AFD au Territoire des îles Wallis-et-Futuna s'élève globalement à 2,1 milliards de F CFP et se compose de 3 prêts accordés en 2014 (mise



en place de la téléphonie mobile), 2015 (agence de Santé) et 2020 (financement du budget d'investissement 2020 du Territoire).

Au-delà des emprunts, un accord cadre de partenariat définit les modalités générales de collaboration entre l'AFD et le Territoire des îles Wallis-et-Futuna afin de concourir aux orientations majeures de la Stratégie de convergence et de transformation du Territoire et de décliner la Stratégie régionale de l'AFD. Dans ce cadre, l'AFD a également accompagné le Territoire à travers des financements en subvention, via le Fonds Outre-mer (FOM), destinés à favoriser le lien social (7,2 millions de F CFP pour une étude de faisabilité d'un pôle d'activités sanitaires et médico-sociales) et la transition économique (7,2 millions de F CFP pour étudier les opportunités de développement d'une économie bleue). Ces études sont toujours en cours et devraient s'achever courant 2023. Une étude sur la desserte aérienne entre Wallis et Futuna a également été financée en vue de préparer la fin du contrat de Délégation de Service Public entre le Territoire et Air Calédonie International (prévue le 31/12/2023).

Parallèlement, l'AFD, en partenariat avec l'Etat, a appuyé les îles Wallis-et-Futuna dans la réalisation d'une étude destinée à définir un nouveau modèle de développement socio-économique, achevée début 2022.

En 2023, l'AFD devrait accompagner le territoire pour le financement de la construction du nouveau bâtiment de l'Assemblée Territoriale. L'objectif du Territoire est de construire un bâtiment exemplaire en matière d'économie d'énergie et d'écoconstruction, il devrait ainsi bénéficier d'un appui technique à travers le Programme d'Efficacité Energétique des Bâtiments (PEEB) du FOM. Une étude pour l'amélioration de la connectivité internationale devrait également être financée par subvention via le FOM.

### **Une institution financière internationale, la BEI**

La Banque européenne d'investissement (BEI) est une institution financière de l'Union européenne. Elle a accordé au Territoire de Wallis-et-Futuna au début des années 1990 des prêts pour des programmes d'électrification et d'amélioration des routes.

### **Une société de financement, la SOGEFOM**

La Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM) est une société de financement gérée par l'AFD qui intervient à Wallis-et-Futuna au travers de trois fonds de garantie :

- le fonds de garantie SOGEFOM, non mutualisé entre les trois collectivités du Pacifique, qui permet de cautionner jusqu'à 80 % les prêts consentis par les établissements de crédit aux entreprises. C'est par la SOGEFOM que la garantie « renforcement de la trésorerie - croissance, compétitivité et emploi (RT-CCE) », étendue aux DOM et collectivités d'outre-mer du Pacifique depuis janvier 2013, est distribuée pour garantir les crédits de trésorerie des TPE et PME ;
- le fonds de garantie à l'habitat (FGH), créé en 1996 pour soutenir le dispositif des prêts immobiliers consentis par l'AFD ;
- le fonds de garantie des très petites entreprises (FGTPE), créé en 2009 pour contre-garantir les microcrédits et prêts d'honneur octroyés par l'Adie.



## Une association spécialisée dans le microcrédit, l'Adie

Créée en 1989, l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) est un organisme de microfinance. Elle a pour but de promouvoir directement ou indirectement le droit à l'initiative économique des catégories de population les plus défavorisées exclues du système bancaire classique. Porteuse de projets, de création ou de développement d'activité économique ou d'accès ou de retour à l'emploi salarié, l'Adie place ces personnes dans des conditions leur permettant d'exercer ce droit par l'octroi de microcrédits professionnels ou pour l'emploi salarié et en leur apportant des appuis adaptés à leurs situations et à leurs besoins.

L'Adie est présente à Wallis depuis 2009. Pour le microcrédit professionnel, le montant maximum des crédits qu'elle accorde s'élève à 1 800 000 F CFP (ce montant a augmenté en 2020, alors qu'avant le maximum accordé était de 1 180 000 F CFP), remboursable en 48 mois maximum et pour celui de l'emploi salarié à 550 000 F CFP, remboursable en 36 mensualités maximum. Tous les prêts sont cautionnés par un garant.

Les demandes de prêts ont fortement augmenté en 2022 par rapport à 2021, avec 160 microcrédits décaissés (contre 116 en 2021), pour un montant de 133 millions de F CFP (après 87 millions en 2021) en octroyant :

- 129 microcrédits professionnels pour la création d'entreprise ;
- 31 microcrédits emploi salarié, l'achat d'un moyen de locomotion étant le principal objet des prêts.

En 2022, 37% des interventions ont été réalisés à Futuna (contre 28% en 2021).

Le secteur primaire avec la pêche et l'agriculture (31%) sont les principaux bénéficiaires des financements, suivis des services (20 %), de la restauration/hôtellerie (16 %), de l'artisanat (13 %), du bâtiment (10 %) et du commerce (7%).

## 2.2 VENTILATION DES DÉPÔTS ET DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

À fin décembre 2022, le système bancaire local concentre 48,6 % des crédits accordés aux agents économiques. Le poids des établissements de crédits spécialisés et des institutions financières internationales a augmenté suite à des prêts importants accordés par l'AFD en 2022. Les dépôts sont en très grande majorité collectés par la banque locale (87,1 %). Les ressources restantes sont captées par la Direction des finances publiques de Wallis-et-Futuna.

### Évolution des parts de marché des établissements de crédit par type d'établissement

en millions de FCFP	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Distribution des crédits</b>					
Banque locale	47,0%	72,8%	76,1%	74,6%	48,6%
Banques de Calédonie et de l'Hexagone	8,4%	12,6%	11,8%	13,9%	7,0%
Établissements de crédit spécialisés et institutions financières internationales	44,6%	14,6%	12,0%	11,6%	44,4%
<b>Collecte des ressources</b>					
Banque locale	84,0%	80,4%	88,5%	87,8%	87,1%
Direction des finances publiques	16,0%	19,6%	11,5%	12,2%	12,9%

Sources : BWF, DFIP, IEOM

## 2.3 LES EFFECTIFS

Les établissements bancaires locaux comptent 12 employés à fin 2022, soit un employé du secteur bancaire pour 960 habitants environ. La plupart des fonctions de « back office<sup>15</sup> » de la BWF sont exercées par sa maison-mère à Nouméa (BNP NC), ce qui contribue à la faiblesse du ratio.

### Évolution des effectifs locaux des établissements de crédit et de la DFIP

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Effectifs du personnel</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
Établissement de crédit	8	8	9	9	9
Établissement de crédit spécialisé	0	0	0	0	0
DFIP - fonction bancaire	2	2	2	2	2
CFIP de Futuna - fonction bancaire	1	1	1	1	1

Source : IEOM

## 3. La densité du système bancaire

### 3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATES

L'offre bancaire à Wallis-et-Futuna est restreinte. La BWF détient une agence à Wallis et un bureau temporaire à Futuna, ouvert deux à trois jours par mois. Depuis 2013, un centre des finances publiques (CFIP) permet aux détenteurs de comptes résidant à Futuna d'accéder à une offre de services plus importante et qualitative en temps réel. Le CFIP est rattaché à la Direction des finances publiques de Wallis.

#### Nombre d'habitants par guichet bancaire

	Wallis-et-Futuna (2021)	Nouvelle-Calédonie (2021)	France entière (2021)
Guichets bancaires	3 693	2 477	1 900
Guichets automatiques (DAB/GAB)	3 853	970	1 417

\* Base de calcul pour Futuna : 3 jours d'ouverture par mois / 22,5 jours ouvrables par mois = 0,13 guichet bancaire

Source : IEOM, Banque de France

#### Nombre de guichets présents à Wallis-et-Futuna

	2018	2019	2020	2021	2022
Guichets bancaires	2*	2*	2*	2*	2*
Guichets du Trésor Public	2	2	2	2	2
Guichets automatiques (DAB/GAB)	2	2	3	3	3

\* dont un périodique sur Futuna

Source : IEOM

Sans recensement en 2022, les chiffres sont les mêmes qu'en 2021 pour Wallis et Futuna et la Nouvelle Calédonie. On compte un guichet bancaire pour 3 693 habitants et un automate

<sup>15</sup> Dans les établissements bancaires, le *back office* est l'équivalent des fonctions administratives liées à la production : contrôle des opérations, gestion de la vie des contrats et des échéances, facturation des commissions... Le *front office*, en contact direct avec les clients, est quant à lui responsable de l'activité commerciale.

pour 3 853 habitants, avec deux automates bancaires situés à Wallis et un à Futuna. Pour comparaison, on recense en Nouvelle-Calédonie un guichet bancaire pour 2 477 habitants et un automate pour 970 habitants.

## 3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Au 31 décembre 2022, les établissements de crédit installés localement gèrent 6 442 comptes bancaires, soit 100 comptes de plus qu'en 2021. Les comptes de dépôts à vue, qui représentent 77 % des comptes de l'archipel, sont la source de cette hausse (121 comptes en plus), malgré la clôture de comptes de particuliers à la DFIP. Après leur forte diminution en 2020 avec l'application de la loi Eckert et la clôture des comptes inactifs, les comptes sur livrets poursuivent leur baisse en 2022 (-0,8 %). Il y a également un compte de dépôts à terme en moins sur le Territoire.

L'encours moyen par compte de dépôt à vue diminue de 4,2 % sur un an. Une évolution parallèle à l'évolution de l'encours moyen sur les livrets. En revanche l'encours moyen des comptes de dépôts à terme explose, et ce à cause d'une seule entreprise.

### Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Par nature de comptes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Comptes de dépôts à vue	5 225	5 101	5 146	4 981	4 848	4 960	2,3%
Comptes sur livrets	2 207	2 162	2 158	1 550	1 451	1 440	-0,8%
Comptes de dépôts à terme	53	50	49	46	43	42	-2,3%
<b>Total</b>	<b>7 485</b>	<b>7 313</b>	<b>7 353</b>	<b>6 577</b>	<b>6 342</b>	<b>6 442</b>	<b>1,6%</b>

Sources : BWF, DFIP, IEOM

### Encours moyens en milliers de F CFP

Par nature de comptes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Comptes de dépôts à vue	845	872	917	1 098	1 343	1 286	-4,2%
Comptes sur livrets	234	269	266	449	523	501	-4,0%
Comptes de dépôts à terme	69	200	82	58	62	4 825	<b>7694,4%</b>

Sources : BWF, DFIP, IEOM

Le taux de bancarisation en 2022 continue sa lente progression, à 0,56 compte par habitant. Pour comparaison, le taux de bancarisation est de 1,85 compte par habitant en Nouvelle-Calédonie.

Nombre de comptes par habitant en 2022	Wallis-et-Futuna	Nouvelle-Calédonie
Comptes de dépôts à vue	0,43	0,92
Comptes sur livrets	0,12	0,91
Comptes de dépôts à terme	0,00	0,02
<b>Comptes totaux</b>	<b>0,56</b>	<b>1,85</b>

Sources : BWF, DFIP, IEOM

## 4. Les moyens de paiement

### 4.1 LES CARTES BANCAIRES

Le nombre de cartes bancaires en circulation est en augmentation. Au 31 décembre 2022, on dénombre 2 479 cartes contre 2 425 un an auparavant. 50 % des clients ayant un compte à vue détiennent une carte bancaire, comme l'année précédente. En 2022, le Fichier central des chèques (FCC) compte 10 retraits de carte contre 4 en 2021.

Cartes bancaires en circulation	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
<b>en nombre</b>	<b>1 375</b>	<b>2 154</b>	<b>2 198</b>	<b>2 425</b>	<b>2 479</b>	<b>2,2%</b>
Nombre de cartes par compte à vue	0,27	0,42	0,44	0,50	0,50	-

Source : BWF

Le nombre de retraits dans les DAB/GAB augmente de 4,1 %, avec un montant total également en hausse (+5,6 %). En 2022, le montant moyen d'un retrait au guichet automatique augmente pour s'établir à 19 896 F CFP. Le nombre de commerçants équipés d'un terminal de paiement électronique (TPE) continue d'augmenter, passant de 89 fin 2021 à 98 fin 2022. Les transactions enregistrées chez les commerçants sont en augmentation à la fois en nombre (+15,3 %) et en valeur (+14,7 %). Le montant moyen des transactions par carte recule pour la neuvième année consécutive (-0,5 %, à 12 142 F CFP).

Transactions effectuées par carte bancaire	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Nombre de transactions dans les DAB/GAB	64 891	73 285	90 101	96 125	100 085	4,1%
Montant des transactions dans les DAB/GAB (en milliers de F CFP)	1 176 612	1 306 721	1 666 259	1 886 192	1 991 263	5,6%
<b>Montant moyen des retraits (en F CFP)</b>	<b>18 132</b>	<b>17 831</b>	<b>18 493</b>	<b>19 622</b>	<b>19 896</b>	<b>1,4%</b>
Nombre de transactions chez les commerçants	105 609	145 354	187 495	211 373	243 733	15,3%
Montant des transactions chez les commerçants (en milliers de F CFP)	1 621 640	1 992 728	2 321 161	2 578 972	2 959 353	14,7%
<b>Montant moyen des paiements (en F CFP)</b>	<b>15 355</b>	<b>13 709</b>	<b>12 380</b>	<b>12 201</b>	<b>12 142</b>	<b>-0,5%</b>

Source : BWF

### 4.2 LES CHÈQUES

En 2022, 24 190 chèques ont été traités en chambre de compensation, contre 20 650 en 2021 (+17,1 %). Le montant global des chèques compensés atteint 3,6 milliards de F CFP sur l'année (+20,9 % par rapport à 2021). Le montant moyen des chèques émis augmente de 3,2 %, il est de 150 806 F CFP en 2022 contre 146 060 en 2021.

Valeur et volume des chèques compensés par l'IEOM

	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Nombre	23 297	27 591	25 314	20 650	24 190	17,1%
Montant (en millions de F CFP)	3 106	3 183	3 089	3 016	3 648	20,9%
<b>Montant moyen (en F CFP)</b>	<b>133 304</b>	<b>115 355</b>	<b>122 033</b>	<b>146 060</b>	<b>150 806</b>	<b>3,2%</b>

Source : IEOM

### 4.3 ANALYSE COMPARÉE DE L'UTILISATION DES DIFFÉRENTS MOYENS DE PAIEMENT

Le règlement par carte bancaire est le moyen de paiement le plus courant (86,3 % du nombre total de transactions), il demeure toutefois principalement utilisé pour le règlement de petites sommes. À l'inverse, les chèques sont préférés pour le règlement de sommes élevées : ils représentent 41,4 % du montant total des transactions, mais seulement 8,6 % du nombre de transactions effectuées sur l'archipel.

Enfin, 5 % des paiements effectués en 2021 ont été réalisés par virement bancaire, représentant 19,5 % du montant global des transactions de l'année.

#### Analyse comparée de l'utilisation des différents moyens de paiements

% du total	2018	2019	2020	2021	2022
<b>En nombre</b>					
Chèques	15,8%	14,5%	10,9%	8,3%	8,6%
Virements	12,6%	9,3%	7,9%	6,9%	5,0%
Monétique	71,5%	76,2%	81,1%	84,7%	86,3%
Autres*	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
<b>En montant</b>					
Chèques	43,8%	42,9%	40,5%	40,2%	41,4%
Virements	33,2%	29,7%	28,5%	24,7%	19,5%
Monétique	22,9%	26,9%	30,5%	34,4%	38,4%
Autres*	0,0%	0,5%	0,5%	0,8%	0,7%

\* Autres : avis de prélèvements remis, prélèvements rejetés, chèques rejetés

Source : IEOM

## 5. L'activité des fonds de garantie

### 5.1 LA SOGEFOM

La Société de gestion de fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM) est une société de financement qui intervient en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna.

Celle-ci facilite l'octroi de concours par les établissements de crédit actionnaires (la BWF pour Wallis-et-Futuna), en vue du partage du risque. Suite au rachat de la totalité des actions détenues par l'IEOM, l'AFD assure, depuis le mois d'août 2003, la gestion du fonds de garantie.

Les garanties peuvent couvrir jusqu'à 80 % du montant des crédits concernés (dans le cas de création d'une très petite entreprise) pour une période maximale de 16 ans.

En contrepartie, la SOGEFOM applique une commission de 0,60 % par semestre sur l'encours des garanties confirmées. La SOGEFOM étend son champ d'intervention à tous les secteurs d'activité dans la mesure où l'intérêt économique du projet présenté est démontré. Enfin, début 2013, a été lancé le Fonds de garantie pour le « renforcement de la trésorerie des entreprises » dans le cadre du Pacte National pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi.

Le fonds n'a pas été sollicité depuis 2019 et n'a donc octroyé aucune nouvelle garantie. Cette activité est cohérente avec l'activité du fonds ces dernières années (NB : une garantie accordée en 2018 et aucune depuis). À fin décembre 2022, le potentiel d'engagement disponible du fonds de garantie est de 147,6 millions de F CFP (+1,8 % sur l'année). Les garanties encore en cours ne concernent plus que le secteur du commerce.

#### Activité de la SOGEFOM en milliers de F CFP

	2018	2019	2020	2021	2022
Garanties octroyées	5 670	0	0	0	0
Garanties valides	26 606	19 952	16 302	13 174	6 254
Garanties compromises	0	0	2 661	2 438	2 418
<b>Taux de risque</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>16,3%</b>	<b>18,5%</b>	<b>38,7%</b>

Source : SOGEFOM

## 5.2 LE FONDS DE GARANTIE À L'HABITAT (FGH)

Le Fonds de garantie à l'habitat a été créé en 1996 afin de renforcer le dispositif de prêts immobiliers consentis par l'AFD. La SOGEFOM en assure la gestion depuis sa création. Le FGH a octroyé des garanties de 1996 à 2004. Depuis mi-2004, son activité est principalement centrée sur la gestion des prêts avalisés jusqu'à leur extinction.

Au 31 décembre 2022, l'encours valide du FGH s'élève à 10 millions de F CFP pour 11 garanties, contre 10,1 millions de F CFP pour 11 garanties en 2021. Toutes les garanties sont compromises, ce qui représente un taux de risque de 100 %.

Le potentiel d'engagement théorique disponible est de 993 millions de F CFP. Le taux de risque étant supérieur à 25 %, le fonds ne peut pas octroyer de nouvelles garanties.

## 5.3 LE FONDS DE GARANTIE DES TRÈS PETITES ENTREPRISES (FGTPE)

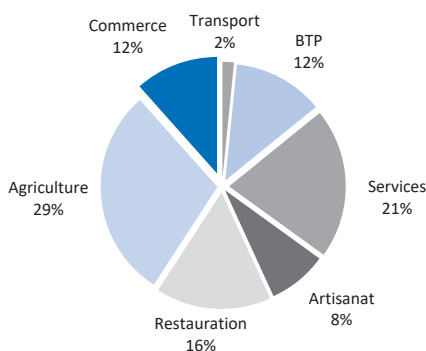
Le Fonds de garantie des très petites entreprises, créé en mai 2009 sur une dotation en provenance de l'État, peut couvrir jusqu'à 80 % du montant des microcrédits et des prêts d'honneur octroyés par l'Adie. La gestion de ce fonds est assurée par la SOGEFOM depuis sa création, tandis que l'Adie bénéficie d'une délégation d'engagement sur ce fonds.

En 2022, 95 garanties ont été accordées pour un montant de 77,6 millions de F CFP (contre 49 millions de F CFP pour 66 dossiers en 2021). Cette hausse s'explique notamment par la révision du Règlement intérieur en 2020 du Fonds de garantie, qui a permis un élargissement des critères d'éligibilité, avec un montant maximum de concours éligible à la garantie du FGTPE porté à 15 000 euros, et la suppression de la limite de durée de validité de la garantie fixée à l'origine à 3 ans.

Le portefeuille du fonds se compose de 216 avals au 31 décembre 2022 (contre 133 en 2021) pour un encours d'engagement valide de 104 millions de F CFP (+192 %). Le secteur de l'agriculture prédomine avec 29 % de l'encours, devant ceux de la restauration/hôtellerie (16 %) et des prestations de service générales (21 %).

Fin 2022, 42 dossiers enregistraient des impayés supérieurs à trois mois pour un montant total avalisé de 5,9 millions de F CFP (+34 % sur l'année), soit un taux de risque de 8,3 %. Le potentiel d'engagement disponible s'établit à -43,7 millions de F CFP au 31 décembre 2022. A cette même date, le fonds ne dispose plus de marge d'intervention en garantie et une dotation complémentaire a été sollicitée.

**Structure des garanties valides du FGTPE au 31/12/2022**



## 5.4 LE FONDS DE GARANTIE « RENFORCEMENT DE LA TRÉSORERIE – CROISSANCE, COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI » (RT-CCE)

L'extension du dispositif de garantie « Renforcement de la Trésorerie - Croissance, Compétitivité et Emploi (RT-CCE) » aux DOM et aux collectivités du Pacifique, via l'AFD, a été confirmée par le Ministre des Outre-mer, Victorin LUREL, lors de sa visite en Polynésie française le 20 janvier 2013. Cependant, en 2022, aucune entreprise de Wallis-et-Futuna n'a fait appel à ce dispositif.

Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, la SOGEFOM est en charge d'octroyer des garanties pour les crédits aux TPE et PME. Ce fonds garantit les prêts à moyen terme (de 2 à 7 ans) octroyés par les banques pour le renforcement de la structure financière des TPE et PME. La garantie porte sur l'octroi de nouveaux concours, ou sur la consolidation à moyen terme de concours bancaires à court terme.

Ces financements s'adressent aux entreprises rencontrant, ou susceptibles de rencontrer, des difficultés de trésorerie conjoncturelles. La consolidation de crédits à court terme en crédits à moyen terme permet de renforcer durablement les trésoreries. Les concours de consolidation doivent s'accompagner d'un maintien ou d'une augmentation des concours bancaires globaux dont bénéficie l'entreprise. Les entreprises en difficultés structurelles n'ont pas accès à ce produit conformément à la législation européenne.

## Section 3

# Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

## 1. Les taux d'intérêt

### 1.1 LES TAUX DIRECTEURS ET LES AUTRES DÉCISIONS DE POLITIQUE MONÉTAIRE

#### LE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA POLITIQUE MONÉTAIRES DE L'IEOM

L'article L. 721-18 du Code monétaire et financier définit les prérogatives de l'Institut d'émission d'outre-mer comme suit : « L'Institut d'émission d'outre-mer met en œuvre la politique monétaire de l'État dans la zone du franc CFP, constituée des territoires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et des îles Wallis-et-Futuna, dont la monnaie est le franc CFP.

La politique monétaire de l'État dans la zone franc CFP poursuit les objectifs suivants :

- 1° Favoriser le développement économique et le financement de l'économie réelle des territoires ;
- 2° Contribuer à la stabilité des prix et à la modération du coût du crédit dans la zone d'intervention
- 3° Assurer la liquidité monétaire et la stabilité financière de la zone.

Le conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'outre-mer définit les instruments nécessaires à la mise en œuvre de la politique monétaire de l'État et en fixe la réglementation au regard de ses objectifs et en fonction de l'évolution de la conjoncture.

À cet effet, il fixe notamment le taux et l'assiette des réserves obligatoires constituées dans ses livres par les établissements de crédit relevant de sa zone d'émission. »

Le Conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'outre-mer est l'instance de décision. Il définit les instruments nécessaires à la mise en œuvre de la politique monétaire de l'État et en fixe la réglementation au regard de ses objectifs et en fonction de l'évolution de la conjoncture. En 2022, les instruments de l'IEOM ont été les suivants : Le réescompte ; les facilités permanentes : la facilité de dépôt, la facilité de prêt marginal et la facilité de crédit intrajournalier ; les lignes de refinancement ; les réserves obligatoires

#### LE PROJET DE REFONTE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE DE L'IEOM

Le Conseil de surveillance de l'IEOM a approuvé le lancement d'un projet de refonte progressive de la politique monétaire de la zone franc Pacifique. L'objectif de ce projet est de moderniser le financement de l'économie dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Il a débuté en 2015 par la suppression progressive des réserves obligatoires sur les crédits et celle du dispositif de réescompte de crédit sur les particuliers.

Le projet GIPOM (Gestion Informatisée de la Politique Monétaire) a été mis en production en 2020 en offrant une interface web accessible aux établissements de crédit et permet à l'IEOM de gérer de manière automatisée le Dispositif de réescompte et le Dispositif de garantie de l'IEOM. En 2022, GIPOM s'est enrichi de la gestion des positions globale, du crédit intrajournalier, de la facilité de prêt marginal et des lignes de refinancement dans l'applicatif. Les établissements de crédit ont désormais un accès direct aux soldes de leurs comptes et de leurs garanties.

Les règles et le fonctionnement de la politique monétaire ont été refondus à l'occasion de ce chantier de modernisation. La NIEC de Documentation Générale centralise désormais l'ensemble de la réglementation, et est disponible sur le site internet de l'IEOM (<https://www.ieom.fr/ieom/banques/reglementation/>).



En 2022, dans un contexte de hausse de l'inflation, l'IEOM a entamé une période de normalisation de sa politique monétaire, en lien avec les décisions de la BCE. Celle-ci se manifeste principalement par une remontée progressive de ses différents taux directeurs. Quatre hausses de taux sont intervenues en août, septembre, novembre et décembre 2022. Cette normalisation est également passée par la mise en place d'un taux directeur d'ancrage pour les lignes de refinancement (TLR), servant de taux de référence pour les lignes de refinancement proposées par l'IEOM en 2022. Les hausses de taux effectuées en 2022 ont également permis d'offrir aux établissements bancaires du Pacifique des conditions de placement comparables à celles de la zone Euro.

Par ailleurs, l'IEOM a maintenu l'encours de ses lignes de refinancement, à hauteur de 175 milliards de F CPF, afin de soutenir la production du crédit, encourager l'investissement des entreprises et inciter les établissements de crédit à financer le développement économique des territoires de la zone Franc Pacifique. Un recours plus important au dispositif de réescompte de la part des établissements de crédit a par ailleurs été observé, l'encours total de refinancement progressant de 3,7% entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

Le bilan de la politique monétaire de l'IEOM, en 2022, est à retrouver dans le rapport annuel du siège, également disponible sur le site internet

#### Historique des changements de taux directeurs de l'IEOM

	01/01/2016	21/06/2016	11/04/2022	01/08/2022	15/09/2022	07/11/2022	21/12/2022
<b>Taux de la facilité de dépôt</b>	-0,10%	-0,20%	-0,20%	0,00%	0,75%	1,50%	2,00%
<b>Taux de réescompte de crédit aux entreprises</b>	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,85%	1,60%	2,10%
<b>Taux de référence des lignes de refinancement (TLR)*</b>			-0,10%	0,40%	0,95%	1,70%	2,20%
<b>Taux de la facilité de prêt marginal</b>	0,30%	0,25%	0,25%	0,75%	1,50%	2,25%	2,75%

Source : IEOM

#### Historique des taux des lignes de refinancement de l'IEOM

	22/03/2021	09/07/2021	13/05/2022***	01/08/2022	15/09/2022	21/11/2022
<b>Taux des lignes de refinancement à 6 mois</b>			-0,10%	0,40%	0,95%	1,70%
<b>Taux des lignes de refinancement à 12 mois</b>			-0,10%	0,40%	0,95%	1,70%
<b>Taux des lignes de refinancement à 24 mois ciblées*</b>	-0,30%**	-0,30%**				
<b>Taux des lignes de refinancement à 36 mois</b>	0,00%	0,00%	0,10%	0,60%	1,15%	1,90%

\*Le taux de référence des lignes de refinancement est mis à jour deux semaines après les autres taux directeurs

\*\*Le taux de cette ligne de refinancement dépend du respect d'une cible de production de crédit définie par l'IEOM. Le taux bonifié est de -0,30%, le taux nominal est de -0,10%.

\*\*\*Le taux des lignes de refinancement est fixé comme taux directeur des lignes de refinancement (TLR)

Source : IEOM

## 1.2 LES TAUX DES PRODUITS D'EPARGNE REGLEMENTEE

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable et solidaire (LDDS) selon la formule fixée par ce règlement<sup>16</sup>.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2020, le Gouvernement, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (Banque de France, Caisse des dépôts et consignations, représentants du secteur du logement social, associations de consommateurs, représentants du secteur bancaire), a mis en place une nouvelle formule de calcul du taux du Livret A<sup>17</sup> :

<sup>16</sup> Ce calcul peut ne pas être appliqué lorsque la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à l'application des taux calculés, notamment si le nouveau taux ne permet pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants. Le Gouverneur de la Banque de France soumet alors la proposition de taux au ministre de l'Économie qui préside le Comité de la réglementation bancaire et financière.

<sup>17</sup> Jusqu'en janvier 2020, la formule de calcul du taux du livret A prévoyait de choisir la plus grande des valeurs entre l'inflation majorée de 0,25 point de pourcentage et la moyenne entre l'inflation et la moyenne de l'Eonia et de l'Euribor 3 mois. L'arrêté du 27 janvier 2022 a fixé le taux du livret A à 1,00 % jusqu'au 31 juillet 2022.

- en la simplifiant : le taux du livret A est désormais fixé comme la moyenne semestrielle du taux d'inflation et des taux interbancaires à court terme (€STR);
- en protégeant le pouvoir d'achat des épargnants : l'évolution du taux demeure liée à celle du taux d'inflation ; en outre, un plancher est introduit, de sorte que le taux du livret A ne pourra jamais être inférieur à un minimal absolu de 0,5 %;
- en permettant un ajustement du taux plus précis et plus juste en fonction des conditions économiques : le taux est désormais arrondi au dixième de point le plus proche, au lieu de l'arrondi au quart de point pratiqué précédemment.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)	depuis le 01/02/2019	depuis le 01/02/2020	depuis le 01/02/2021	depuis le 01/02/2022	depuis le 01/08/2022	depuis le 01/01/2023	depuis le 01/02/2023
Livret A	0,75 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	2,00 %	2,00 %	3,00 %
Compte d'épargne-logement (CEL) *	0,50 %	0,25 %	0,25 %	0,75 %	1,25 %	1,25 %	2,00 %
Plan d'épargne-logement (PEL) *	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	2,00 %	2,00 %
Livret d'épargne populaire (LEP)	1,25 %	1,00 %	1,00 %	2,20 %	4,60 %	4,60 %	6,10 %
Livret de développement durable et solidaire (LDDS)	0,75 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	2,00 %	2,00 %	3,00 %

\* hors prime de l'État

Source : Banque de France

### 1.3 LES TAUX D'USURE

La législation française relative au seuil de l'usure repose sur les articles L. 314-6 à L.314-9, D. 315-15 à D. 314-17 du code de la consommation, qui a fait l'objet d'une recodification en 2016, et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du code monétaire et financier.

Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier ». Ce taux est déterminé par la Banque de France et s'applique uniformément sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Au vu de l'augmentation des taux en 2022, la Banque de France effectuera, à titre exceptionnel, une publication mensuelle pour les taux applicables du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> juillet 2023, pour mieux lisser les relèvements du taux de l'usure.

Les articles précités sont applicables en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis-et-Futuna depuis juillet 2017.

Si la réglementation de l'usure reste de la compétence de l'État, la plupart des dispositions relatives au crédit à la consommation et au crédit immobilier sont devenues compétence locale en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française. Les dispositions nationales ont été recopiées telles quelles à l'instant du transfert. Il revient ensuite aux collectivités de faire évoluer lesdits textes.

Le financement de la consommation des ménages constitue un enjeu important pour l'économie française. La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 a réaffirmé l'importance de la transparence de l'information comme élément de régulation des rapports entre consommateurs et entreprises, et a confirmé l'utilité du comité de suivi de la réforme de l'usure, créé par la loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation

La loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 (dite « loi Lagarde ») a, en effet, défini un cadre structurant pour le crédit à la consommation visant à promouvoir une distribution plus

responsable du crédit. Elle a notamment organisé la transition vers un nouveau système de calcul des seuils de l'usure et créé, dans son article 1, un comité chargé de suivre et d'analyser, au regard du mode de fixation des taux de l'usure, le niveau et l'évolution des taux d'intérêt des prêts aux particuliers.

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 (dite « loi Hamon ») s'inscrit dans la perspective du développement d'une consommation responsable et crée de nouveaux outils de régulation économique pour mieux équilibrer le marché du crédit entre consommateurs et entreprises. Elle lutte également contre le surendettement en renforçant l'encadrement de la production du crédit à la consommation.

Par ailleurs, la loi poursuit les efforts engagés pour promouvoir un endettement soutenable en suspendant les crédits renouvelables au bout d'un an sans utilisation et en obligeant les organismes prêteurs à proposer le choix entre un crédit renouvelable et un crédit amortissable pour tout achat supérieur au seuil réglementaire de 1 000 euros. Dans le même esprit, la loi prohibe les hypothèques rechargeables.<sup>18</sup>

Évolution des seuils d'usure (\*)

Catégories de crédit		4T21	1T22	2T22	3T22	4T22	1T23
Particuliers	<b>Prêts immobiliers</b>						
	- Prêts à taux fixe						
	<i>prêts durée inférieure à 10 ans</i>	2,43%	2,44%	2,51%	2,60%	3,03%	3,41%
	<i>prêts d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans</i>	2,39%	2,40%	2,43%	2,60%	3,03%	3,53%
	<i>prêts d'une durée de 20 ans et plus</i>	2,41%	2,41%	2,40%	2,57%	3,05%	3,57%
	- Prêts à taux variable	2,29%	2,33%	2,32%	2,45%	2,92%	3,35%
	- Prêts relais	2,88%	2,88%	2,87%	2,99%	3,40%	3,76%
	<b>Crédits à la consommation</b>						
	* d'un montant compris inférieur à 3 000 €	21,16%	21,17%	21,11%	21,11%	21,16%	21,04%
	* d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	9,89%	9,80%	9,85%	9,87%	10,13%	10,55%
* d'un montant supérieur à 6 000 €	4,99%	4,93%	4,93%	4,93%	5,33%	5,79%	
Personnes morales	<b>Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle</b>						
	- Prêts consentis en vue d'achat ou de ventes à tempérament (**)	2,01%	2,01%	2,47%			
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe (**)	1,72%	1,73%	1,76%			
	- Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 2 ans et moins de 10 ans (**)				2,75%	3,21%	4,25%
	- Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans (**)				2,83%	3,28%	4,24%
	- Prêts à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus (**)				3,03%	3,45%	4,31%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	1,51%	1,53%	1,53%	2,61%	3,17%	4,48%
	- Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	1,40%	1,35%	1,37%	2,56%	3,11%	4,11%
	- Découverts (***)	15,27%	15,29%	14,96%	15,39%	15,83%	16,47%

Pour les particuliers, les taux sont figés à partir du 01/01/2016, puis un régime transitoire est mis en place du 01/04/2017 jusqu'à l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2017-269 du 2 mars 2017 portant dispositions relatives à l'outre-mer du code de la consommation.

(\*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé

(\*\*) Suite à l'arrêté du 29 juin 2022, la catégorie des « prêts à taux fixe d'une durée initiale supérieure à 2 ans » a été scindée en trois selon la durée du prêt : « Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 2 ans et moins de 10 ans » ; « Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans » et « Prêts à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus ». L'arrêté supprime également la catégorie des « prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament ». Les opérations se rapportant à ce type de prêt doivent être réparties entre les autres catégories en fonction de leur durée et du type de taux.

(\*\*\*) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

<sup>18</sup> Source : Rapport annuel 2013 du Comité de suivi de la réforme de l'usure, Banque de France

## 2. L'Observatoire des tarifs bancaires

---

La loi de régulation bancaire et financière d'octobre 2010 (art. 81) a confié à l'IEOM et à l'IEDOM la mission de mettre en place et gérer un Observatoire des tarifs bancaires dans sa zone d'intervention. Cet observatoire publie périodiquement des relevés sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements, ainsi qu'un rapport annuel d'activité.

Dans le cadre de cette mission, l'Observatoire relève chaque semestre, au 1er avril et au 1er octobre, 17 services bancaires pour l'ensemble des établissements financiers installés dans les COM du Pacifique, parmi lesquels figurent les tarifs « standards » (voir tableau ci-après). Ces tarifs « standards » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, l'Observatoire présente pour chacune des 3 géographies incluses dans sa zone d'intervention des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire). Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des établissements financiers. Ces données sont validées par chacun d'eux. Afin de permettre des comparaisons avec la Métropole, les publications de l'Observatoire de l'IEOM incluent, depuis octobre 2011, les moyennes des tarifs métropolitains issues de l'Observatoire des tarifs bancaires du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

Dans les territoires du Pacifique, des dispositions particulières ont été introduites par la loi du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer. Le gouvernement peut fixer par décret les valeurs maximales que les établissements financiers peuvent facturer pour un certain nombre de services bancaires (article L. 752-3 du CMF pour la Nouvelle-Calédonie, L. 753-3 pour la Polynésie française). Néanmoins, les dispositions légales privilégient au préalable des négociations entre les établissements financiers et le haut-commissaire afin d'obtenir un accord de modération des prix de ces services bancaires (articles L. 752-4 et L. 753-4), dans ces géographies où « les tarifs moyens [étaient] très supérieurs à ceux de la Métropole » (rapport « Constans », publié en juillet 2014).

Les premiers accords ont ainsi été signés en décembre 2013 (Nouvelle-Calédonie) et décembre 2014 (Polynésie française), avec un objectif de convergence avec la Métropole (avis du CCSF, septembre 2014). Un premier bilan positif de ce processus a été établi en 2018 (rapport « Dromer »), encourageant au renouvellement de ces accords triennaux. Par la suite, la vigilance quant à l'évolution des tarifs bancaire a été renforcée en 2019 avec la mise en œuvre de l'engagement pris par les banques de non-augmentation des tarifs de l'extrait standard (aux particuliers) sur l'année 2019. Toutes géographies confondues, cet engagement a été respecté sur les services bancaires de l'extrait standard, à l'exception de 3 produits. En 2020, il n'y a pas eu d'effet de rattrapage à la hausse.

Après ces deux années de stabilité, les tarifs bancaires métropolitains et des collectivités du Pacifique affichent des évolutions moins favorables. En 2021, six services parmi les 14 les plus couramment utilisés connaissent une hausse de leur tarif, qui reste néanmoins limitée (au maximum 111 F CFP). C'est notamment le cas pour les trois types de carte de débit ainsi que les frais de tenue de compte, qui progressent également en métropole. Cette tendance haussière s'atténue en 2022 dans les territoires du Pacifique, avec des augmentations tarifaires plus faibles (au maximum 28 F CFP). En comparaison avec la Métropole, les tarifs relevés évoluent globalement en faveur des COM du Pacifique. En effet, on dénombre six tarifs supérieurs, dont

trois pour lesquels l'écart avec la métropole s'est réduit par rapport à 2018, ainsi que quatre tarifs inférieurs, dont trois ont vu leur écart s'accroître.

Le 13 septembre 2022, le ministre de l'Économie annonçait l'engagement pris par les banques françaises de limiter la hausse de leurs tarifs à 2 % maximum en 2023. En Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, les établissements bancaires ont ainsi indiqué qu'ils respecteraient les termes des accords de modération tarifaire en vigueur dans chacune de leur géographie, ainsi que la disposition nationale sur les tarifs non concernés par cet accord.

En Nouvelle-Calédonie, un nouvel accord triennal, signé en décembre 2021 par les quatre banques locales et l'Office des Postes et Télécommunications (OPT NC), couvre les années de 2022 à 2024. Il porte notamment sur une limitation de la hausse locale de certains tarifs au niveau de la hausse métropolitaine, ainsi que le maintien de la gratuité et du niveau de certains autres tarifs. En Polynésie française, un nouvel accord a été signé en novembre 2022 pour la période 2023 à 2025. Les trois banques et deux établissements de paiement locaux se sont engagés sur la diminution de quatre tarifs en particulier, ainsi que le gel d'un ensemble d'autres tarifs parmi les plus couramment utilisés.

### Tarifs bancaires moyens par géographie au 1<sup>er</sup> octobre 2022

En F CFP

	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	COM	Hexagone (1)
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>					
Tenue de compte (par an)	2018	4190	7000	3103	2 414*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	76	138	71	106	2
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	NS	168	50	NS	181
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	NS	NS	50	50	32
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	4841	5575	5000	5194	5064
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	4515	5403	4953	4944	5067
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	3627	3280	3458	3459	3723
Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale (au 1er retrait payant)	79	118	0	97	121
Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1er virement)	408	432	453	420	543
Virement occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1er virement)	0	0	0	0	0
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	287	0	429	151	16
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0	0	0	0	0
Commission d'intervention (par opération)	1050	1000	991	1025	877
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	2837	3061	2566	2942	2840
<b>TARIFS RÉGLEMENTÉS</b>					
Frais de rejet de chèque < 5 967 F CFP (le tarif maximum imposé par la loi est de 3 580 F CFP)**	3481	3578	2588	3520	
Frais de rejet de chèque > 5 967 F CFP (le tarif maximum imposé par la loi est de 5 967 F CFP)**	5692	5964	4976	5816	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 2 387 F CFP)**	2048	2219	2251	2132	

(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2022

SO : Sans objet (service non proposé)

\* Le montant de 2 414 F CFP (soit 20,23 €) est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

## 3. L'équilibre emplois-ressources et l'analyse du risque

### 3.1 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES DE L'ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT LOCAL

Au 31 décembre 2022, les ressources du système bancaire local s'élèvent à 7,8 milliards de F CFP. Ce montant a augmenté de 15,8 % par rapport à fin décembre 2021. Il se finance essentiellement grâce aux dépôts collectés (89,4 % des ressources) lesquels, minorés des encaisses, ont augmenté de 13,9 % sur l'année et s'établissent à 6,1 milliards de F CFP. Le système bancaire de Wallis-et-Futuna se finance également sur ses ressources propres à hauteur de 7,7 %, soit 606 millions de F CFP.

Équilibre emplois - ressources du système bancaire local en millions de F CFP	2018	2019	2020	2021	2022	Structure en 2022	Variation 2022/2021
<b>Emplois</b>	<b>4 959</b>	<b>4 816</b>	<b>6 119</b>	<b>6 753</b>	<b>7 303</b>	<b>100,0%</b>	<b>8,1%</b>
Excédent des opérations diverses des EC	0	1 947	0	670	0	0,0%	-
Crédits bruts	1 991	2 066	2 394	2 518	2 662	36,5%	5,7%
Réserves obligatoires et libres	187	58	10	878	1 204	16,5%	37,1%
Position extérieure nette des EC (si positive)	2 781	745	3 715	2 687	3 437	47,1%	27,9%
<b>Ressources</b>	<b>4 994</b>	<b>4 816</b>	<b>6 119</b>	<b>6 760</b>	<b>7 831</b>	<b>100,0%</b>	<b>15,8%</b>
Dépôts collectés (- encaisses)	4 187	4 154	5 272	6 149	7 001	89,4%	13,9%
Ressources propres - Valeurs immobilisées	670	662	630	611	606	7,7%	-0,9%
Excédent des opérations diverses des EC	137	0	217	0	225	2,9%	-
Réesc compte	0	0	0	0	0	0,0%	-
Position extérieure nette des EC (si négative)	0	0	0	0	0	0,0%	-
<b>Solde ressources-emplois clientèle</b>	<b>2 195</b>	<b>2 087</b>	<b>2 878</b>	<b>3 631</b>	<b>4 338</b>	<b>59,4%</b>	<b>19,5%</b>

Source : IEOM

À fin décembre 2022, les ressources concourent au financement de l'activité de crédit à hauteur de 36,5 %. La position extérieure nette, excédentaire, augmente (3 437 millions de F CFP à fin 2022, en hausse de 27,9 % sur l'année). Le solde ressources-emplois clientèle, structurellement bénéficiaire, atteint 4,3 milliards de F CFP en fin d'année 2022 (contre 3,6 milliards fin 2021).

## 3.2 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

### 3.2.1 Évolution des créances douteuses brutes

La qualité du portefeuille du système bancaire local se détériore nettement en 2022.

Le volume des créances douteuses du système bancaire local a doublé entre 2022 et 2021. Le taux de créances douteuses s'établit à 2,4 % à fin 2022. Un niveau qui revient aux valeurs d'avant la pandémie.

#### Évolution des créances douteuses

en millions de F CFP	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
<b>Créances douteuses brutes</b>	<b>75,0</b>	<b>61,8</b>	<b>59,3</b>	<b>32,6</b>	<b>63,8</b>	<b>95,7%</b>
Provisions	64,7	55,2	36,0	19,1	14,6	-23,3%
<b>Créances douteuses nettes</b>	<b>10,3</b>	<b>6,6</b>	<b>23,3</b>	<b>13,5</b>	<b>49,2</b>	<b>263,2%</b>
Taux de créances douteuses	3,8%	3,0%	2,5%	1,3%	2,4%	+1,1 pt
Taux de provisionnement	86,3%	89,3%	60,6%	58,5%	22,9%	-35,5 pts

Source : IEOM

Les provisions constituées pour couvrir d'éventuelles pertes diminuent de 23,3 % en rythme annuel, à 14,6 millions de F CFP à fin 2022, affichant un taux de provisionnement historiquement bas à 22,9 %.

### 3.2.2 Créances douteuses par agent économique et par secteur d'activité

Le montant des créances douteuses détenues par les particuliers s'établit à 42 millions de F CFP. Il est en forte augmentation (+86,7 % par rapport à 2021). Avec une progression de l'encours des crédits aux ménages, le taux de créances douteuses n'augmente que de 0,9 point, à 2,3 % du total des concours accordés aux particuliers.

Concernant les entreprises, le volume de créances douteuses diminue nettement pour la cinquième année consécutive. Il s'élève à 7,4 millions de F CFP au 31 décembre 2022, en baisse de 23 %. Le taux de sinistralité des entreprises diminue de 0,2 points, et s'élève désormais à 0,9 %, sous l'effet de la baisse des créances douteuses et malgré la baisse des crédits aux entreprises octroyés par le système bancaire local.

### Créances douteuses par agent économique

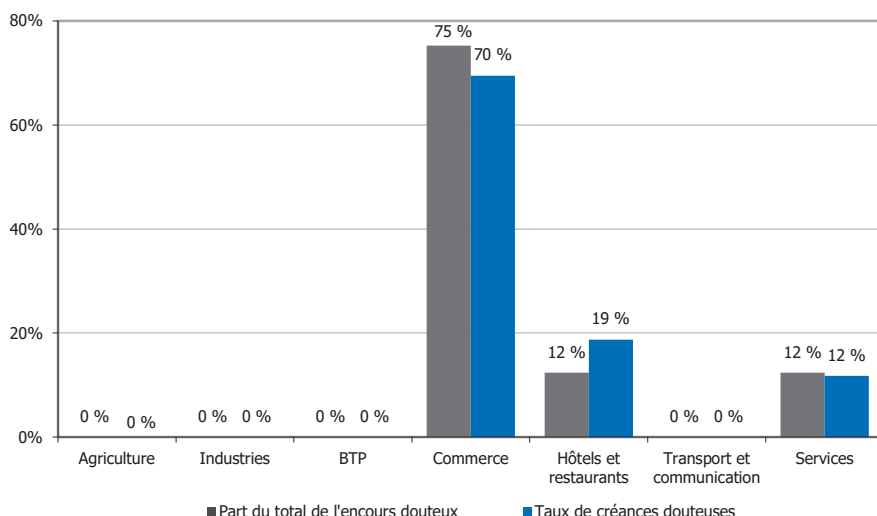
en millions de F CFP	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
<b>Ménages</b>						
Montant des créances douteuses	30,5	25,5	36,3	22,4	41,7	86,7%
Taux de créances douteuses	2,0%	1,6%	2,1%	1,4%	2,3%	+0,9pt
<b>Entreprises</b>						
Montant des créances douteuses	44,5	36,3	23,0	9,6	7,4	-23,0%
Taux de créances douteuses	9,8%	7,2%	3,5%	1,1%	0,9%	-0,2 pts

Source : IEOM

Les créances douteuses recensées sur le Territoire demeurent concentrées sur le secteur du commerce, qui regroupe 75 % de l'encours douteux total. Néanmoins, le taux de créances douteuses dans ce secteur reste modéré (2 %).

Les secteurs des services et des hôtels et restaurants affichent au contraire des taux de créances douteuses très élevés (respectivement 51 % et 85 %) avec des volumes d'encours de crédit faibles (12 % chacun).

### Créances douteuses par secteur d'activité au 31/12/2022



Source : IEOM

# Section 4

## L'évolution de la situation monétaire

### 1. Les avoirs financiers des agents économiques

#### 1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

L'encours des actifs financiers, tous agents économiques confondus, est baissé au 31 décembre 2022 (-4,5 %) : il s'élève à 8,2 milliards de F CFP contre 8,6 milliards à fin 2021.

En 2022, la ventilation des actifs financiers par type d'agents économiques évolue peu. Les actifs détenus par les entreprises s'élèvent à 3,4 milliards de F CFP (-3,2 %, pour une part de 42 %), ceux des ménages baissent plus fortement à 4,1 milliards de F CFP (-5,8 %, avec une part de 50 %).

##### Évolution des actifs par agent économique

en millions de F CFP	2018	2019	2020	2021	2022	Part en 2022	Variation 2022/2021
Actifs des sociétés	2 347	2 141	3 103	3 551	3 438	42%	-3,2%
Actifs des ménages	3 450	3 528	3 872	4 377	4 122	50%	-5,8%
Actifs des autres agents	609	1 030	500	686	664	8%	-3,1%
<b>Ensemble des actifs financiers</b>	<b>6 406</b>	<b>6 698</b>	<b>7 474</b>	<b>8 614</b>	<b>8 225</b>	<b>100%</b>	<b>-4,5%</b>

Source : IEOM

##### Évolution des actifs par nature

en millions de F CFP	2018	2019	2020	2021	2022	Part en 2022	Variation 2022/2021
Dépôts à vue	4 450	4 721	5 472	6 510	6 379	78%	-2,0%
Placements liquides ou à court terme	590	579	698	761	925	11%	21,6%
Épargne à long terme	1 366	1 399	1 305	1 344	921	11%	-31,5%
<b>Ensemble des actifs financiers</b>	<b>6 406</b>	<b>6 698</b>	<b>7 474</b>	<b>8 614</b>	<b>8 225</b>	<b>100%</b>	<b>-4,5%</b>

Source : IEOM

Enfin, les collectivités locales, administrations publiques et autres organismes sociaux, regroupés dans la catégorie « autres agents économiques », détiennent 8 % des actifs financiers soit 664 millions de F CFP à fin 2022.

La ventilation par nature des actifs financiers évolue en faveur des placements liquides et à court terme alors que le montant des dépôts à vue baisse par rapport à 2021. La part de l'épargne à long terme diminue (11 % en 2022 contre 16 % à fin 2021).

#### 1.2 LES DÉPÔTS À VUE

Au 31 décembre 2022, les dépôts à vue s'établissent à 7,3 milliards de F CFP, en hausse par rapport à 2021 (+12,1 %).

##### Évolution des dépôts à vue par agent économique

en millions de F CFP	2018	2019	2020	2021	2022	Part en 2022	Variation 2022/2021
Dépôts à vue des sociétés	2 347	2 140	3 102	3 550	3 438	47%	-3,1%
Dépôts à vue des ménages	1 517	1 568	1 886	2 296	3 202	44%	39,5%
Dépôts à vue des autres agents	587	1 012	483	664	654	9%	-1,4%
<b>Ensemble des dépôts à vue</b>	<b>4 450</b>	<b>4 721</b>	<b>5 472</b>	<b>6 510</b>	<b>7 294</b>	<b>100%</b>	<b>12,1%</b>

Source : IEOM



Les entreprises détiennent 47 % des dépôts à vue à fin 2022, soit 3,4 milliards de F CFP (-3,1 % en rythme annuel).

Les dépôts à vue détenus par les ménages progressent de 39,5 % et s'élèvent à 3,2 milliards de F CFP. Les dépôts à vue des autres agents sont presque stables et s'établissent à 654 millions de F CFP à fin 2022.

### 1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme augmentent de 21,6 % en 2022 ; ils s'élèvent à 925 millions de F CFP à fin décembre contre 761 millions de F CFP un an auparavant. Les livrets ordinaires (722 millions de F CFP), principalement détenus par les ménages, sont en baisse (- 4,7 %) sur un an tandis que les placements indexés sur les taux du marché, qui deviennent plus rémunérateurs, explosent à 203 millions de F CFP.

#### Évolution des placements liquides ou à court terme par type

en millions de F CFP	2018	2019	2020	2021	2022	Part en 2022	Variation 2022/2021
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>	<b>581</b>	<b>575</b>	<b>695</b>	<b>758</b>	<b>722</b>	<b>78%</b>	<b>-4,7%</b>
Livrets ordinaires	581	575	695	758	722	78%	-4,7%
<b>Placements indexés sur les taux du marché</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>203</b>	<b>22%</b>	<b>7513,1%</b>
Comptes à terme	10	4	3	3	203	22%	7513,1%
OPCVM monétaires	0	0	0	0	0	0%	n.s.
<b>Ensemble des placements liquides ou à court terme</b>	<b>590</b>	<b>579</b>	<b>698</b>	<b>761</b>	<b>925</b>	<b>100%</b>	<b>21,6%</b>

Source : IEOM

#### Évolution des placements liquides ou à court terme par agent économique

en millions de F CFP	2018	2019	2020	2021	2022	Part en 2022	Variation 2022/2021
Placements liquides ou à CT des sociétés	0	0	0	0	200	22%	n.s.
Placements liquides ou à CT des ménages	568	561	681	739	715	77%	-3,3%
Placements liquides ou à CT des autres agents	22	18	17	22	10	1%	-54,0%
<b>Ensemble des placements liquides ou à court terme</b>	<b>590</b>	<b>579</b>	<b>698</b>	<b>761</b>	<b>925</b>	<b>100%</b>	<b>21,6%</b>

Source : IEOM

Les placements liquides ou à court terme des ménages (77 % de l'encours) baissent de 3,3 % retombant à 715 millions de F CFP à fin 2022. Les placements liquides ou à court terme des entreprises augmentent fortement en raison d'un dépôt sur un compte à terme de 200 millions de F CFP.

### 1.4 L'ÉPARGNE À LONG TERME

L'épargne de long terme s'établit à 921 millions de F CFP à fin 2022, en baisse de 31,5 % sur un an. Elle est détenue à 100 % par les ménages, sous forme de contrats d'assurance-vie.

#### Évolution de l'épargne à long terme par type

en millions de F CFP	2018	2019	2020	2021	2022	Part en 2022	Variation 2022/2021
Portefeuille-titres	24	33	33	68	0	0%	-100,0%
OPCVM non monétaires	64	77	88	0	0	0%	-100,0%
Contrats d'assurance-vie	1 278	1 289	1 184	1 276	921	100%	-27,8%
Obligations	0	0	0	0	0	0%	n.s.
<b>Ensemble de l'épargne à long terme</b>	<b>1 366</b>	<b>1 399</b>	<b>1 305</b>	<b>1 344</b>	<b>921</b>	<b>100%</b>	<b>-31,5%</b>

Source : IEOM

#### Évolution de l'épargne à long terme par agent économique

en millions de F CFP	2018	2019	2020	2021	2022	Part en 2022	Variation 2022/2021
Épargne à long terme des sociétés	1	1	1	1	0	0%	-100,0%
Épargne à long terme des ménages	1 365	1 398	1 304	1 343	921	100%	-31,4%
Épargne à long terme des autres agents	0	0	0	0	0	0%	n.s.
<b>Ensemble de l'épargne à long terme</b>	<b>1 366</b>	<b>1 399</b>	<b>1 305</b>	<b>1 344</b>	<b>921</b>	<b>100%</b>	<b>-31,5%</b>

Source : IEOM

## 2. Les crédits à la clientèle

Au 31 décembre 2022, l'encours sain des crédits accordés sur la zone de Wallis-et-Futuna par l'ensemble des établissements bancaires atteint 5,4 milliards de F CFP, contre 3,2 milliards à fin 2021.

### Évolution des encours de crédit sain par agent économique

en millions de F CFP	2018	2019	2020	2021	2022	Part en 2022	Variation 2022/2021
Encours de crédit des sociétés	767	830	981	1 259	1 361	25,4%	8,1%
Encours de crédit des ménages	1 532	1 571	1 716	1 611	1 872	34,9%	16,2%
Encours de crédit des collectivités	1 785	323	291	234	2 120	39,5%	805,8%
Autres agents et CCB* non ventilés	5	5	35	133	9	0,2%	-93,0%
<b>Ensemble des concours sains</b>	<b>4 089</b>	<b>2 728</b>	<b>3 022</b>	<b>3 237</b>	<b>5 362</b>	<b>100,0%</b>	<b>65,6%</b>

\* CCB : concours courants bancaires

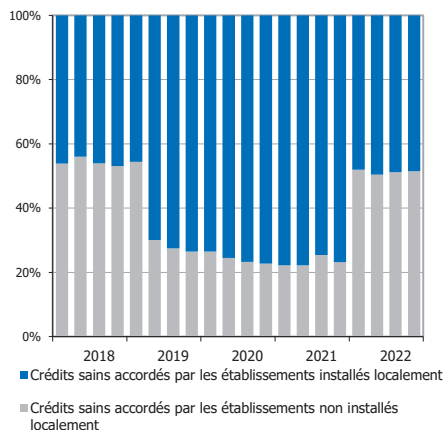
Source : IEOM

L'encours des crédits accordés aux ménages s'élève 1,9 milliard de F CFP au 31 décembre 2022, en hausse de 16,2 % par rapport à fin 2021. Les encours de crédits à la consommation, qui représentent 95 % du total, augmentent de 12,3 % alors que l'encours des crédits à l'habitat a triplé en 2022.

L'encours de crédits des entreprises est en augmentation (+ 8,1%), s'élevant désormais à 1 361 millions de F CFP. Cet encours a doublé par rapport à 2017.

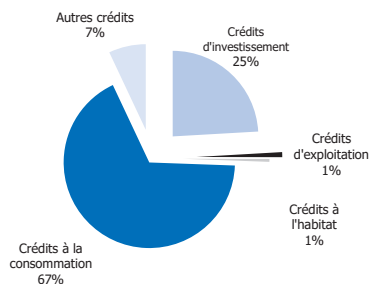
En raison d'un prêt important accordé par l'AFD, l'encours des collectivités locales explose en 2022, passant de 234 millions de F CFP à 2,1 milliards de F CFP entre 2021 et 2022.

Répartition des crédits sains accordés à Wallis-et-Futuna selon la catégorie d'établissement



Source : IEOM

Ventilation des crédits sains des établissements locaux au 31/12/2022



A fin 2022, l'encours des crédits sains de l'établissement de crédit local atteint 2,6 milliards de F CFP. Cet encours est en hausse sur l'année (+4,6 %). Les financements octroyés aux particuliers sont en hausse (+10,7 %) pour un encours total de 1,8 milliard de F CFP. Leur part est très majoritaire (68 %) alors que les crédits aux entreprises baissent (-6,5 %) à 832 millions de F CFP. Les autres financements (hors zone) sont octroyés par des établissements non installés localement, situés en Nouvelle-Calédonie ou en France métropolitaine.

### 3. La circulation fiduciaire

#### L'ÉMISSION DE MONNAIE

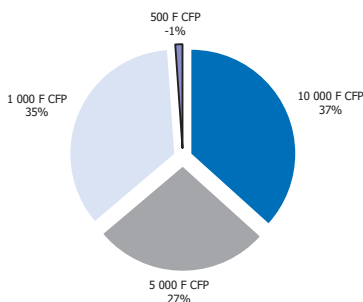
L'IEOM, banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique, assure l'émission de la monnaie ayant cours légal en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna : le franc CFP (Change Franc Pacifique). L'État français en garantit la convertibilité sur la base d'une parité fixée depuis le 1er janvier 1999 à 1 000 F CFP pour 8,38 €. L'IEOM assure la mise en circulation des billets et des pièces et veille au contrôle du volume et de la qualité des signes monétaires mis à disposition de l'économie.

#### 3.1 LES BILLETS

Au 31 décembre 2022, l'émission nette<sup>19</sup> de billets en F CFP reste dynamique. Elle s'élève, toutes coupures confondues, à 678 918 unités (+8,1 % sur un an, après +16,6 % en 2021), pour une valeur totale de 3,7 milliards de F CFP (+11,1 % sur l'année). La coupure de 10 000 F CFP demeure l'une des valeurs faciales dominantes à Wallis-et-Futuna. Elle concentre 38 % des billets en circulation et 68 % en valeur de l'émission nette. En 2022, la coupure de 1 000 F CFP a vu son émission augmenter de 6,6 %, et représente désormais également 36 % des billets en circulation.

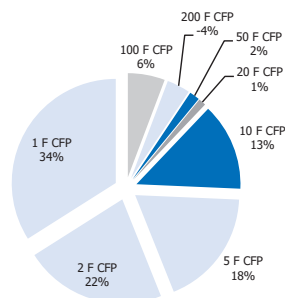
La valeur moyenne du billet en circulation, de 5 493 F CFP (3 700 F CFP en Nouvelle-Calédonie), confirme la forte proportion de grosses coupures dans l'émission nette du Territoire. Cette composition de la circulation fiduciaire s'explique en partie par l'utilisation des coupures de hautes dénominations pour les opérations de paiement et les transferts en espèces vers l'extérieur, mais aussi par le faible taux de bancarisation.

Répartition par coupure de l'émission nette de billets au 31 décembre 2022 (en volume)



Source : IEOM

Répartition par coupure de l'émission nette de pièces au 31 décembre 2022 (en volume)



<sup>19</sup> L'émission nette est la différence entre les émissions et les retraits de signes monétaires effectués aux guichets de l'agence IEOM de Wallis-et-Futuna depuis son ouverture.

## 3.2 LES PIÈCES

L'année 2022 marque la fin de la période de double circulation. En effet, la nouvelle gamme introduite en septembre 2021 a progressivement remplacé l'ancienne gamme qui, depuis décembre 2022, n'a plus cours légal. L'émission nette de pièces est de 1 755 476 unités à fin 2022. Elle enregistre une diminution de 5,0 % sur un an (après -1,1 % en 2021) en volume, liée au retour des pièces de l'ancienne gamme. En revanche, elle connaît une forte progression en valeur, passant de 2,26 à 3,20 millions de F CFP, avec l'émission de la nouvelle pièce de 200 F CFP, ainsi qu'une forte progression de l'émission nette des pièces de 50 et 20 F CFP. En revanche, le nombre de pièces de 100 F CFP versées aux guichets de l'IEOM reste supérieur à celui des pièces émises, révélant un afflux de pièces depuis les autres territoires de la zone d'émission.

## 4. La masse monétaire et ses contreparties

### 4.1 LA MASSE MONÉTAIRE

La masse monétaire (M3) poursuit sa croissance (+4,1 %) et s'établit à 10,7 milliards de F CFP au 31 décembre 2022.

L'agrégat M1, qui regroupe les composantes les plus liquides (circulation fiduciaire et dépôts à vue), s'élève à 9,8 milliards de F CFP (+2,7 %). En grande partie constitué de dépôts à vue, l'agrégat M1 concentre 91,4 % de la masse monétaire totale.

Les comptes sur livrets baissent (-4,7 %), après la forte augmentation des années précédentes, ainsi, l'augmentation de la masse monétaire M2 est moins importante que la M1 (+2,1 %). La masse monétaire M3 augmente de 4,1 % en raison de la forte hausse des dépôts à terme.

en millions de F CFP	déc.-18	déc.-19	déc.-20	déc.-21	déc.-22	Variation 2022/2021
Circulation fiduciaire	2 269	2 454	2 792	3 062	3 435	12,2%
<i>Billets</i>	2 269	2 453	2 790	3 054	3 424	12,1%
<i>Pièces</i>	-	0	1	8	11	24,4%
Dépôts à vue	4 450	4 721	5 472	6 510	6 382	-2,0%
<b>Total M1</b>	<b>6 719</b>	<b>7 175</b>	<b>8 264</b>	<b>9 559</b>	<b>9 816</b>	<b>2,7%</b>
<b>M2-M1</b>	<b>581</b>	<b>575</b>	<b>695</b>	<b>758</b>	<b>722</b>	<b>-4,7%</b>
Comptes sur livrets	581	575	695	758	722	-4,7%
<b>Total M2</b>	<b>7 300</b>	<b>7 750</b>	<b>8 959</b>	<b>10 318</b>	<b>10 539</b>	<b>2,1%</b>
<b>M3-M2</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>203</b>	<b>7513,1%</b>
Dépôts à terme	10	4	3	3	203	7513,1%
<b>Total M3</b>	<b>7 310</b>	<b>7 754</b>	<b>8 962</b>	<b>10 320</b>	<b>10 741</b>	<b>4,1%</b>

Source : IEOM

## 4.2 LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE

Les ressources non monétaires des établissements de crédit locaux restent inférieures aux concours de caractère bancaire. Les avoirs hors zone d'émission diminuent sur l'année (-4,3 % par rapport à fin 2021) mais les créances du Trésor Public baissent davantage (-36,2 %).

### Contreparties de la masse monétaire

en millions de F CFP	déc.-18	déc.-19	déc.-20	déc.-21	déc.-22	Variation 2022/2021
<b>Avoirs hors zone d'émission</b>	<b>7 177</b>	<b>6 061</b>	<b>7 842</b>	<b>7 665</b>	<b>7 336</b>	<b>-4,3%</b>
Institut d'émission	4 396	5 317	4 128	4 977	3 899	-21,7%
Etablissements de crédit	2 781	745	3 715	2 688	3 437	27,9%
<b>Créances du Trésor Public</b>	<b>722</b>	<b>977</b>	<b>687</b>	<b>815</b>	<b>520</b>	<b>-36,2%</b>
<b>Concours sur ressources monétaires</b>	<b>-624</b>	<b>715</b>	<b>433</b>	<b>1 833</b>	<b>3 035</b>	<b>65,6%</b>
Concours de caractère bancaire des EC locaux	1 991	2 066	2 394	2 518	2 662	5,7%
Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	2 615	1 351	1 962	684	-373	-154,5%
<i>Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées</i>	<i>605</i>	<i>607</i>	<i>594</i>	<i>592</i>	<i>591</i>	<i>-0,2%</i>
<i>Provisions sur créances douteuses</i>	<i>65</i>	<i>55</i>	<i>36</i>	<i>19</i>	<i>15</i>	<i>-23,3%</i>
<i>Engagements hors zone d'émission</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0,3%</i>
<i>Epargne contractuelle</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>Divers</i>	<i>1 945</i>	<i>689</i>	<i>1 331</i>	<i>73</i>	<i>-979</i>	<i>-1450,7%</i>
<b>Total M3</b>	<b>7 275</b>	<b>7 754</b>	<b>8 962</b>	<b>10 313</b>	<b>10 892</b>	<b>5,6%</b>
<b>Position extérieure nette</b>	<b>2 781</b>	<b>745</b>	<b>3 715</b>	<b>2 687</b>	<b>3 437</b>	<b>27,9%</b>

Source : IEOM

## 4.3 LA POSITION EXTÉRIEURE NETTE

La position extérieure nette (différence entre les avoirs et les engagements situés hors zone d'émission) est en hausse en 2022 (+27,9 %), et retrouve un niveau proche de celui atteint en 2020. Elle s'établit à 3 437 millions de F CFP. Ce solde positif traduit l'excédent structurel de liquidités du système bancaire local (les crédits représentent 41 % des dépôts collectés à fin décembre).

Le solde ressources-emplois clientèle ressort en hausse de 19,5 % et s'élève à 4,3 milliards de F CFP au 31 décembre 2022 contre 3,6 milliards de F CFP un an auparavant. Cette évolution s'explique par la progression plus importante des dépôts collectés (+13,9 %) que des crédits bruts (+5,7 %).

### Équilibre emplois - ressources du système bancaire local en millions de F CFP

	2018	2019	2020	2021	2022	Structure en 2022	Variation 2022/2021
<b>Emplois</b>	<b>4 959</b>	<b>4 816</b>	<b>6 119</b>	<b>6 753</b>	<b>7 303</b>	<b>100,0%</b>	<b>8,1%</b>
Excédent des opérations diverses des EC	0	1 947	0	670	0	0,0%	-
Crédits bruts	1 991	2 066	2 394	2 518	2 662	36,5%	5,7%
Réserves obligatoires et libres	187	58	10	878	1 204	16,5%	37,1%
Position extérieure nette des EC (si positive)	2 781	745	3 715	2 687	3 437	47,1%	27,9%
<b>Ressources</b>	<b>4 994</b>	<b>4 816</b>	<b>6 119</b>	<b>6 760</b>	<b>7 831</b>	<b>100,0%</b>	<b>15,8%</b>
Dépôts collectés (- encaisses)	4 187	4 154	5 272	6 149	7 001	89,4%	13,9%
Ressources propres - Valeurs immobilisées	670	662	630	611	606	7,7%	-0,9%
Excédent des opérations diverses des EC	137	0	217	0	225	2,9%	-
Réescompte	0	0	0	0	0	0,0%	-
Position extérieure nette des EC (si négative)	0	0	0	0	0	0,0%	-
<b>Solde ressources-emplois clientèle</b>	<b>2 195</b>	<b>2 087</b>	<b>2 878</b>	<b>3 631</b>	<b>4 338</b>	<b>59,4%</b>	<b>19,5%</b>

Source : IEOM

## ANNEXES

# Annexe 1 : Statistiques monétaires et financières

**Tableau 1**

**Liste des établissements intervenant à Wallis-et-Futuna**

Dénomination	Capital social	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organe central	Nombre de guichets	Effectifs
<b>La Direction des finances publiques</b>						
DFIP	-	BP 29 Havelu 98600 Wallis	BP 29 Havelu 98600 Wallis	Direction générale des finances publiques	2 (1 à Wallis et 1 à Futuna)	16
<b>Les établissements de crédit</b>						
BWF	455 millions de F CFP	BP 59 Mata'Utu 98600 Wallis	BP 59 Mata'Utu 98600 Wallis	51% BNPP NC 34% BCI 15% Territoire	1+1 périodique à Futuna	12
<b>Les établissements de crédit spécialisés et institutions financières internationales</b>						
AFD	-	5, Rue Roland Barthes 75 598 Paris Cedex 12	1 rue de Barleux, BP J1 98849 Nouméa cedex Nouvelle Calédonie	État français	-	-
BEI	-	100, Boulevard Konrad Adenauer L-2950 Luxembourg	100, Boulevard Konrad Adenauer L-2950 Luxembourg	Union européenne	-	-
<b>Un organisme de microfinance</b>						
ADIE	-	139, boulevard de Sébastopol 75002 PARIS	Galerie du Fenuarama BP 983 Mata'Utu 98600 Wallis	-	-	2
<b>Autres institutions</b>						
SOGEFOM	-	5, Rue Roland Barthes 75 598 Paris Cedex 12	1 rue de Barleux, BP J1 98849 Nouméa cedex Nouvelle Calédonie	AFD	-	-

Source : IEOM

## Tableau 2

### Les actifs financiers

en millions de F CFP

déc.-18 déc.-19 déc.-20 déc.-21 déc.-22 2022/2021

	déc.-18	déc.-19	déc.-20	déc.-21	déc.-22	2022/2021
<b>Sociétés</b>	<b>2 347</b>	<b>2 141</b>	<b>3 103</b>	<b>3 551</b>	<b>3 438</b>	<b>-3,2%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>2 347</b>	<b>2 140</b>	<b>3 102</b>	<b>3 550</b>	<b>3 438</b>	<b>-3,1%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>200</b>	<b>n.s.</b>
Placements indexés sur les taux du marché	0	0	0	0	0	n.s.
<i>dont comptes à terme</i>	0	0	0	0	200	n.s.
<i>dont OPCVM monétaires</i>	0	0	0	0	0	n.s.
<b>Épargne à long terme</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>-100,0%</b>
<b>Ménages</b>	<b>3 450</b>	<b>3 528</b>	<b>3 872</b>	<b>4 377</b>	<b>4 122</b>	<b>-5,8%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>1 517</b>	<b>1 568</b>	<b>1 886</b>	<b>2 296</b>	<b>2 487</b>	<b>8,3%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>568</b>	<b>561</b>	<b>681</b>	<b>739</b>	<b>715</b>	<b>-3,3%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	568	561	681	739	715	-3,3%
<i>Livrets ordinaires</i>	568	561	681	739	715	-3,3%
Placements indexés sur les taux du marché	0	0	0	0	0	n.s.
<i>dont comptes à terme</i>	0	0	0	0	0	n.s.
<i>dont OPCVM monétaires</i>	0	0	0	0	0	n.s.
<b>Épargne à long terme</b>	<b>1 365</b>	<b>1 398</b>	<b>1 304</b>	<b>1 343</b>	<b>921</b>	<b>-31,4%</b>
<i>Portefeuille-titres</i>	23	32	32	66	0	-100,0%
<i>OPCVM non monétaires</i>	64	77	88	0	0	-100,0%
<i>Contrats d'assurance-vie</i>	1 278	1 289	1 184	1 276	921	-27,8%
<b>Autres agents</b>	<b>609</b>	<b>1 030</b>	<b>500</b>	<b>686</b>	<b>664</b>	<b>-3,1%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>587</b>	<b>1 012</b>	<b>483</b>	<b>664</b>	<b>654</b>	<b>-1,4%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>22</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>22</b>	<b>10</b>	<b>-54,0%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	13	14	14	19	7	-61,5%
Placements indexés sur les taux du marché	10	4	3	3	3	0,0%
<i>dont comptes à terme</i>	10	4	3	3	3	0,0%
<b>Épargne à long terme</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>n.s.</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 406</b>	<b>6 698</b>	<b>7 474</b>	<b>8 614</b>	<b>8 225</b>	<b>-4,5%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>4 450</b>	<b>4 721</b>	<b>5 472</b>	<b>6 510</b>	<b>6 379</b>	<b>-2,0%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>590</b>	<b>579</b>	<b>698</b>	<b>761</b>	<b>925</b>	<b>21,6%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	581	575	695	758	722	-4,7%
Placements indexés sur les taux du marché	10	4	3	3	203	7513,1%
<b>Épargne à long terme</b>	<b>1 366</b>	<b>1 399</b>	<b>1 305</b>	<b>1 344</b>	<b>921</b>	<b>-31,5%</b>

Source : IEOM



**Tableau 3****Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit**

en millions de F CFP	déc.-18	déc.-19	déc.-20	déc.-21	déc.-22	2022/2021
<b>Sociétés</b>	<b>767</b>	<b>830</b>	<b>981</b>	<b>1 259</b>	<b>1 361</b>	<b>8,1%</b>
Crédits d'exploitation	2	3	20	41	25	-39,8%
<i>Créances commerciales</i>	0	0	0	0	0	n.s.
<i>Crédits de trésorerie</i>	0	0	0	26	22	-13,3%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	0	0	0	0	5	n.s.
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	2	3	20	15	2	-84,5%
Crédits d'investissement	532	634	651	948	1 125	18,6%
<i>Crédits à l'équipement</i>	532	634	651	948	1 125	18,6%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	10	5	0	7	20	180,5%
Crédits à l'habitat	29	20	16	10	5	-53,0%
Autres crédits	204	173	294	260	207	-20,5%
<b>Ménages</b>	<b>1 532</b>	<b>1 571</b>	<b>1 716</b>	<b>1 611</b>	<b>1 872</b>	<b>16,2%</b>
Crédits à la consommation	1 475	1 508	1 676	1 578	1 772	12,3%
<i>Crédits de trésorerie</i>	1 461	1 492	1 659	1 556	1 757	12,9%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	14	16	17	22	15	-28,4%
Crédits à l'habitat	56	63	39	33	100	204,5%
Autres crédits	0	0	0	0	0	n.s.
<b>Collectivités locales</b>	<b>1 785</b>	<b>323</b>	<b>291</b>	<b>234</b>	<b>2 120</b>	<b>805,8%</b>
Crédits d'investissement	1 785	323	291	234	2 120	805,8%
<i>Crédits à l'équipement</i>	1 785	323	291	234	2 120	805,8%
<b>Autres agents et CCB non ventilés</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>35</b>	<b>133</b>	<b>9</b>	<b>-93,0%</b>
<b>Total encours sain</b>	<b>4 089</b>	<b>2 728</b>	<b>3 022</b>	<b>3 237</b>	<b>5 362</b>	<b>65,6%</b>
Créances douteuses brutes	125	111	123	99	117	18,5%
Créances douteuses nettes	45	39	71	64	90	39,7%
<i>dont entreprises</i>	1	2	9	6	7	32,6%
<i>dont ménages</i>	44	37	63	59	83	40,4%
Provisions	79	72	51	35	27	-21,0%
<b>Total encours brut</b>	<b>4 213</b>	<b>2 840</b>	<b>3 145</b>	<b>3 336</b>	<b>5 480</b>	<b>64,2%</b>
Taux de créances douteuses	3,0%	3,9%	3,9%	3,0%	2,1%	-0,9 pt
Taux de provisionnement	63,6%	64,6%	42,0%	34,9%	23,3%	-11,6 pt

Source : IEOM

## Annexe 2 : Lexique des principaux sigles mentionnés

ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
ADIE	Association pour le développement de l'initiative économique
AE	Autorisation d'engagement
AFD	Agence française de développement
BCE	Banque centrale européenne
BEI	Banque européenne d'investissement
BEP/BEPA	Brevet d'enseignement professionnel (agricole)
BIT	Bureau international du travail
BTP	Bâtiment et travaux publics
BWF	Banque de Wallis-et-Futuna
CAF	Coût Assurance Fret
CAP/CAPA	Certificat d'aptitude professionnel (agricole)
CCIMA	Chambre de commerce, d'industrie, des métiers et de l'agriculture
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CFP	Change franc Pacifique
COICOP	Classification of individual consumption by purpose
COM	Collectivité d'outre-mer
CPS	Secrétariat général de la communauté du Pacifique
CTF	Conseil territorial des femmes
CTI	Code territorial des investissements
DAB	Distributeur automatique de billets
DAT	Dépôts à terme
DEC	Direction de l'enseignement catholique
DFIP	Direction des Finances publiques
DGF	Dotation générale de fonctionnement
DOCUP	Document unique de programmation
DOM	Département d'outre-mer
EB	Épargne brute
EBE	Excédent brut d'exploitation
EC	Établissement de crédit
EVASAN	Évacuation sanitaire
FBCF	Formation brute de capital fixe
FBF	Fédération bancaire française
FCC	Fichier central des chèques
FED	Fonds européen de développement
FGH	Fonds de garantie à l'habitat
FGI	Fonds de garantie interbancaire
FGTPE	Fonds de garantie des très petites entreprises
FOB	Free on board
GAB	Guichet automatique de banque
GIPOM	Gestion informatisée de la politique monétaire
HZE	Hors zone d'émission

IEOM	Institut d'émission d'Outre-mer
IGN	Institut géographique national
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IPC	Indice des prix à la consommation
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
LDD	Livret de développement durable
LOA	Location avec option d'achat
MIOMCT	Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales
MSU	Mécanisme de supervision bancaire européenne
OAT	Obligations assimilables du Trésor
OGAF	Opération groupée d'aménagement foncier
OPCVM	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
PAGD	Plan d'aménagement et de gestion durable
PIB	Produit intérieur brut
RGA	Recensement général agricole
RGP	Recensement général de la population
RTC	Réseau téléphonique commuté
RRF	Recettes réelles de fonctionnement
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
SCI	Société civile immobilière
SCR	Service de centralisation des risques
SEAC	Service d'État de l'aviation civile
SITAS	Service de l'Inspection du travail et des affaires sociales
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SOGEFOM	Société de gestion des fonds de garantie d'Outre-mer
STARP	Service territorial des Affaires rurales et de la pêche
SPT	Service des postes et télécommunications
STE	Service territorial de l'Environnement
STSEE	Service territorial de la Statistique et des études économiques
TEG	Taux effectif global
TIC	Taxe intérieure sur la consommation
TOM	Territoire d'outre-mer
TPE	Terminal de paiement électronique
TRACFIN	Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers
UE	Union européenne
UTG	Unité technique de gestion
XPF	Exchange Pacific franc (dénomination ISO)
ZE	Zone d'émission
ZEE	Zone économique exclusive



**Ont collaboré à cet ouvrage :**

Véronique de RAULIN

Hyacinthe ANDRE

Directeur de la publication : Yvan ODONNAT  
Responsable de la rédaction : Véronique de RAULIN  
Éditeur : IEOM ([www.ieom.fr](http://www.ieom.fr))  
Imprimé par Artypo  
Achevé d'imprimer en juin 2023 – Dépôt légal : juin 2023  
ISSN 1635-2262



**IEOM**  
**Agence de Wallis-et-Futuna**

BP G-5  
98600 Uvea

**Directeur :**  
Véronique de Raulin  
(681) 72 25 05



[ieom.fr/wallis-et-futuna](http://ieom.fr/wallis-et-futuna)

